



Affaires étrangères
Canada

Foreign Affairs
Canada

Canada

Affaires étrangères Canada

Rapport sur les plans et les priorités

2004-2005



L'honorable Pierre S. Pettigrew
Ministre des Affaires étrangères

Section 1 : Messages	5
1.1 Message du ministre	5
1.2 Déclaration du sous-ministre au nom de la direction	7
Section 2 : Quoi de neuf?	9
Section 3 : Le Ministère	11
3.1 Raison d'être	11
3.2 Organisation	12
3.3 Fonctionnement	13
Section 4 : Vue d'ensemble de la planification	17
4.1 Contexte	17
4.2 Base de financement	20
4.3 Priorités	20
4.4 Plans et engagements : Obtenir des résultats au profit des Canadiens	21
4.5 Surveillance du rendement	27
Section 5 : Plans et priorités par secteur d'activité et résultat stratégique	29
5.1 Sécurité et coopération internationales	29
5.2 Aide aux Canadiens à l'étranger	36
5.3 Diplomatie ouverte	40
5.4 Services ministériels	45
5.5 Services aux ministères partenaires	51
5.6 Services de passeport	53
Section 6 : Principaux thèmes et initiatives de gestion du gouvernement	57
6.1 Fonction moderne de contrôleur (pratiques de gestion modernes)	57
6.2 Gouvernement en direct et Initiative d'amélioration des services	58
6.3 Développement durable	59
Section 7 : Renseignements financiers	61
Section 8 : Coordonnées	77
8.1 Comment nous joindre	77
8.2 Comment joindre les organisations liées au Ministère	78
Section 9 : Autres renseignements	79
9.1 Acronymes et abréviations	79
9.2 Index	80

Messages



L'honorable Pierre S. Pettigrew
Ministre des Affaires étrangères

Section 1

1.1 | Message du ministre

Au cours de l'année avenir, Affaires étrangères Canada compte faire en sorte que le Canada devienne un agent de changement encore plus dynamique au sein de la communauté internationale.

Après les changements dans l'appareil gouvernemental annoncés en décembre 2003 et qui ont mené à la création d'un ministère des Affaires étrangères distinct, Affaires étrangères Canada est entré dans une importante année de transition. Pour assurer la meilleure cohérence possible dans le processus de transition au cours de cette période, le Rapport ministériel sur les plans et les priorités 2004-2005 est fondé sur la planification des

activités de l'ancien ministère des Affaires étrangères et du Commerce international. Tout au cours de l'année qui vient, Affaires étrangères Canada travaillera à établir de plein pied sa propre voix et ses propres orientations à titre de chef de file du Canada en matière de relations internationales. Plus que jamais, le Canada a besoin des connaissances et de l'expérience de spécialistes des affaires étrangères s'il veut rehausser son profil sur la scène internationale et jouer un rôle encore plus influent dans les affaires mondiales.

Pour un rôle de fierté et d'influence dans le monde

Les Canadiens savent que les atouts et l'expérience du pays, notre diversité, notre perfor-

mance économique et notre perspective exceptionnellement internationale, nous permettent de nous distinguer dans le monde. Notre histoire prouve bien qu'il n'y a pas de raison pour que notre petite population nous empêche de lancer de nouvelles idées et d'exercer de l'influence dans les affaires internationales. Citoyens du monde, nous reconnaissons que les valeurs sur lesquelles se fonde le mode de vie canadien représentent peut-être notre plus grand atout dans un monde instable.

Même si Affaires étrangères Canada sera le chef de file des activités internationales du pays, il n'en reste pas moins qu'il est absolument essentiel de collaborer avec un large éventail de partenaires canadiens pour être en mesure de transmettre la politique étrangère indépendante du Canada. Notre nouvelle façon de formuler la politique étrangère tient davantage compte d'une approche « pangouvernementale » qui incorpore non seulement tous les autres ministères fédéraux, mais également les programmes à l'étranger des provinces, des territoires et des municipalités. Le Ministère dirige l'examen de la politique étrangère du gouvernement fédéral, qui vise à intégrer les politiques relatives à la diplomatie, à la défense, au développement et au commerce, permettant ainsi au gouvernement fédéral d'affecter ses ressources de manière plus stratégique et de mieux coordonner l'ensemble des activités du pays sur la scène internationale.

Exploiter au mieux la créativité et l'innovation canadiennes

En cherchant activement à exercer une plus grande influence sur les affaires internationales, le Canada doit mettre à la résolution des problèmes du monde ce que nous avons de mieux à offrir en matière d'expérience et de pensée créatrice. L'initiative Solidarité Canada, qui permettra de mobiliser l'énergie et l'expérience d'experts, de bénévoles et de jeunes profes-

sionnels canadiens en vue d'apporter une aide internationale dans les secteurs de la gouvernance et du renforcement des institutions, est essentielle à cet égard. L'esprit dans lequel le Ministère entreprend cette initiative novatrice inspire l'ensemble des efforts qu'il déploie pour assurer de plus grands avantages aux Canadiens et agir de façon plus efficace dans les affaires internationales.

Les moyens concrets auxquels nous aurons recours pour atteindre cet objectif sont décrits de manière claire et directe dans les plans et les priorités retenus pour 2004-2005 du présent rapport. Ce sera pour nous une année pleine d'action, qui nécessitera un effort et des capacités exceptionnelles de tous les employés du Ministère. Connaissant la tradition d'excellence qui caractérise leur travail, je suis certain que nous pourrons réaliser d'importantes percées dans l'année qui vient. Je profite de l'occasion pour remercier les membres du personnel de leurs efforts et leur dévouement.



Poste d'observation d'Athens Roto 1, Kaboul, Afghanistan
Photo : Caporal-chef Yves Proteau



V. Peter Harder
Sous-ministre des Affaires étrangères

1.2 | Déclaration du sous-ministre au nom de la direction

Je sou mets, en vue de son dépôt au Parlement, le *Rapport sur les plans et les priorités* (RPP) 2004-2005 d'Affaires étrangères Canada.

Le document a été préparé conformément aux principes de présentation et aux exigences de déclaration énoncés dans les Lignes directrices pour la préparation du *Rapport sur les plans et les priorités* de 2004-2005 :

- Il décrit fidèlement les plans et les priorités de l'organisation.
- Les données sur les dépenses prévues qu'il renferme respectent les consignes données dans le budget du ministre des Finances et par le Secrétariat du Conseil du Trésor.

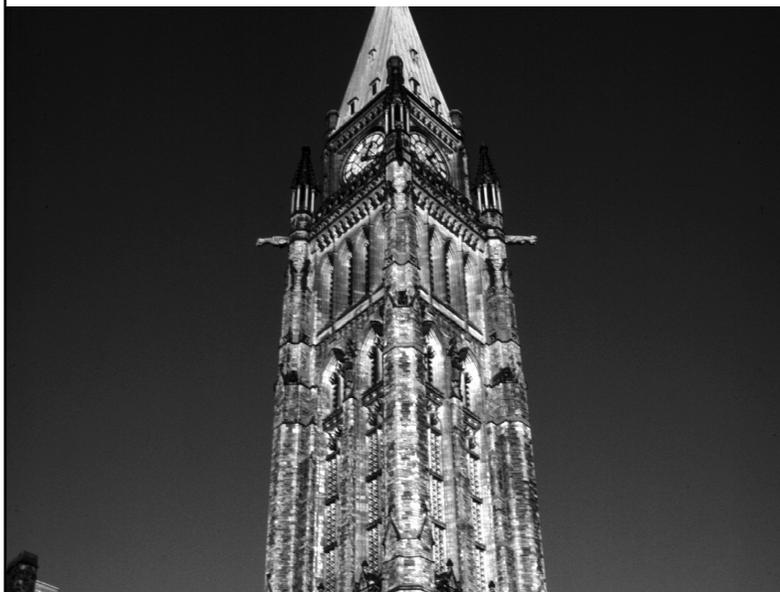
- Il est complet et exact.
- Il se fonde sur de bons systèmes d'information et de gestion ministériels.

La structure de rapport sur laquelle s'appuie le présent document a été approuvée par les ministres du Conseil du Trésor et sert de fondement à la reddition de comptes sur les résultats obtenus au moyen des ressources et des pouvoirs fournis.

V. Peter Harder
Sous-ministre des Affaires étrangères

Date

Quoi de neuf?



Reproduction autorisée par la Bibliothèque du Parlement

Section 2

Deux ministères distincts au lieu d'un seul

Une importante modification de la structure du gouvernement a été apportée en décembre 2003 lorsque l'ancien ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI) a été scindé en deux organisations distinctes : Affaires étrangères Canada et Commerce international Canada.

Premier résultat concret de ce changement, les deux ministères doivent désormais produire des rapports distincts de planification et de rendement. C'est pour cette raison que le présent *Rapport sur les plans et les priorités* (RPP) ne présente que les renseignements relatifs à Affaires étrangères Canada. Les lecteurs intéressés à en savoir davantage sur les activités du gouvernement en matière de commerce international et d'investissement sont priés de consulter le RPP de Commerce international Canada.

Vers une nouvelle approche de la politique étrangère

Le Ministère annonce dans le présent rapport qu'il prendra les premières mesures nécessaires en vue de l'adoption d'une nouvelle approche de la politique étrangère qui reflète d'une façon plus complète le

programme mondial de l'ensemble du gouvernement du Canada, de même que des provinces, des territoires et des municipalités. Conformément à cette nouvelle approche, le Ministère recherchera une plus grande cohérence dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques, tout en intensifiant sa collaboration avec les partenaires canadiens et étrangers.

Un rapport plus stratégique, plus transparent, plus convivial

Affaires étrangères Canada demeure attaché à la gestion axée sur les résultats ainsi qu'à une saine gestion financière. Le Ministère continuera à améliorer ces fonctions et à mettre en œuvre les nouvelles mesures liées à la gestion et à la surveillance des dépenses mentionnées dans le dernier budget fédéral. Il continuera en outre à rendre compte au Parlement et aux Canadiens de ses activités d'une façon transparente et logique.

Vue d'ensemble du rapport

Dans ce rapport, Affaires étrangères Canada continue à aligner ses plans et ses priorités sur les objectifs, les priorités et les résultats définis dans le Cadre de

planification et de priorités stratégiques du MAECI, son but étant de maintenir la cohérence et la transparence de toutes ses activités tout le long de la transition visant la création d'un ministère entièrement distinct. Même si elle est déjà très avancée, cette transition se poursuit. Les principaux éléments du Cadre seront intégrés dans la nouvelle Structure de la gestion, des ressources et des résultats – Architecture des activités de programme (SGRR-AAP) d'Affaires étrangères Canada. La SGRR-AAP servira de base à l'établissement des plans et des priorités du Ministère ainsi qu'aux rapports les concernant qui figureront dans les documents futurs de planification et de rendement. Elle remplacera le Cadre de planification, de rapport et de responsabilisation (CPRR) de 1996.

Bien que ce *Rapport sur les plans et les priorités* traite des activités d'Affaires étrangères Canada, son contenu est fondé sur la planification des activités du MAECI avant qu'il ne soit scindé en deux. Le *Rapport sur les plans et les priorités 2005-2006* d'Affaires étrangères Canada sera le premier rapport de planification ou de rendement qui tiendra entièrement compte de sa nouvelle structure et de son mandat.

Lors de la rédaction du rapport, le Ministère a prêté une grande attention aux six principes de publication de l'information sur le rendement établis par le Secrétariat du Conseil du Trésor. Ces principes exigent des ministères qu'ils expliquent :

- la façon dont leurs résultats stratégiques se concrétiseront et dont ils profiteront aux Canadiens;
- la façon dont leurs plans et priorités profiteront aux Canadiens;
- la façon dont ils mettront en application les leçons apprises l'année précédente;
- les défis et risques auxquels ils doivent faire face;
- la façon dont ils entendent répartir l'ensemble des dépenses prévues;
- les méthodes qu'ils adopteront pour évaluer le rendement.

Ce *Rapport sur les plans et les priorités* est structuré de la façon suivante. Il commence par une brève description du rôle d'Affaires étrangères Canada et de

caractéristiques de base telles que l'organisation, la gouvernance et la responsabilité. Suit une brève explication des facteurs environnementaux qui influent sur les opérations du Ministère, et notamment sur les principaux défis et risques qu'il doit affronter. Le rapport présente ensuite les priorités du Ministère, sa base de financement, ses principaux engagements pour la période 2004-2007 et les méthodes qui seront utilisées pour suivre le rendement.

Le rapport est subdivisé en sections correspondant aux six résultats stratégiques liés aux affaires étrangères qui sont définis dans le CPRR 1996 du MAECI. Ces résultats sont produits par six secteurs d'activité.

Les deux autres résultats stratégiques figurant dans le CPRR 1996 ne sont pas mentionnés ici parce qu'ils se rapportent au travail de Commerce international Canada (voir le RPP de ce ministère).

Les sections portant sur les résultats stratégiques présentent de l'information sous les titres suivants :

- Résultat stratégique : définition du résultat stratégique du secteur d'activité considéré;
- Total des dépenses prévues (moins les recettes) : ressources du secteur d'activité considéré;
- Survol du secteur d'activité : opérations du secteur d'activité, y compris le rôle et les avantages, les principaux partenaires, les défis, les risques et les changements importants;
- Plans et priorités pour 2004-2007;
- Surveillance du rendement : renseignements sur la façon dont le Ministère évaluera les progrès accomplis par le secteur d'activité dans la poursuite de ses objectifs déclarés.

À la fin du rapport, les lecteurs trouveront une brève analyse des problèmes de gestion et des initiatives de l'administration fédérale qui intéressent le Ministère, suivie de tableaux présentant des renseignements financiers.

Le Ministère



Section 3

3.1 | Raison d'être

Affaires étrangères Canada veille à ce que notre pays joue un rôle indépendant de fierté et d'influence dans le monde en appliquant le programme international du Canada et en faisant la promotion des valeurs, de la culture et de la diversité qui nous caractérisent. Le Ministère gère les relations politiques, économiques et culturelles du Canada avec les autres pays sur une base bilatérale et au sein des organisations internationales dont nous sommes membres. Parmi ces organisations, il y a lieu de mentionner les Nations Unies (ONU), l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN), le G8 (qui regroupe les sept plus importants pays industrialisés du monde ainsi que la Russie), le Commonwealth, la Francophonie et l'Organisation des États américains.

Le Ministère gère les efforts internationaux déployés par le Canada pour assurer la sécurité du pays, travaille en faveur de la non-prolifération des armes de destruction massive, favorise le respect des droits de la personne, une bonne gouvernance et la primauté du droit et participe à la campagne mondiale de lutte contre le terrorisme.

De plus, le Ministère interprète le monde pour les Canadiens et facilite leur participation à la communauté mondiale. Il aide les Canadiens qui voyagent, vivent ou font des affaires à l'étranger en leur fournissant des passeports et des services consulaires. Il appuie les activités et les objectifs internationaux d'autres ministères et organismes fédéraux ainsi que ceux des provinces, des territoires et des municipalités. Il favorise en même temps une gestion, une planification et des partenariats innovateurs dans l'ensemble de ses opérations.

À l'heure actuelle, Affaires étrangères Canada gère à l'étranger 2 294 biens immobiliers d'une valeur estimative de près de 2 milliards de dollars. Ses réseaux électroniques assurent des services classifiés et désignés de téléphonie, de transmission de données et de gestion de l'information à l'Administration centrale et dans les missions à l'étranger. Ces réseaux appuient également la présence très importante et très remarquée du gouvernement du Canada sur Internet.

Le Canada a des relations diplomatiques avec la quasi-totalité des 192 États indépendants du monde, grâce à 281 missions (ambassades, hauts-commissariats, consulats généraux, consulats, bureaux satellites, consulats honoraires et missions auprès d'organisations

multilatérales telles que l'ONU). Le Canada a des missions dans 150 États indépendants, 7 dépendances et territoires à souveraineté spéciale et 8 organisations multilatérales. Par région, le Canada a 76 missions en Europe, 54 en Asie-Pacifique, 63 en Afrique et au Moyen-Orient, 54 en Amérique latine et dans les Antilles et 26 en Amérique du Nord.

Le rôle des missions est de représenter le gouvernement du Canada et de défendre les intérêts canadiens dans les pays, territoires et organisations multilatérales où elles se trouvent en s'acquittant de l'une, de plusieurs ou de toutes les fonctions suivantes :

- Énoncer les politiques et les perspectives canadiennes et les expliquer aux gouvernements étrangers;
- Interpréter les vues et les renseignements locaux d'un point de vue canadien (c'est-à-dire déterminer ce qu'ils signifient pour le Canada et les Canadiens) et en rendre compte;
- Aider les Canadiens qui se trouvent à l'étranger à régler efficacement des problèmes de santé ou de sécurité personnelle et des difficultés juridiques;
- Offrir des services d'infrastructure et des services connexes à l'appui des activités internationales d'autres ministères et organismes ainsi que d'autres partenaires qui partagent les locaux des missions à l'étranger.

Il importe de noter que la représentation du Canada à l'étranger s'est régulièrement accrue, passant de trois ou quatre ministères au nombre actuel de 15 ministères, 7 organismes et 3 provinces. Aujourd'hui, 75 % des fonctionnaires fédéraux qui travaillent à l'étranger relèvent de ministères autres qu'Affaires étrangères Canada.

Les quatre secteurs géographiques du Ministère (Afrique et Moyen-Orient, Amériques, Asie-Pacifique et Europe) gèrent et coordonnent les relations du Canada avec leurs régions respectives en fournissant des ressources aux missions canadiennes et en définissant leur orientation sur tous les aspects de la politique étrangère et des services consulaires. Les secteurs géographiques conseillent le ministre sur les politiques, en se fondant sur des analyses régionales et par pays. Ils gèrent également certains programmes de base ainsi que tous les secteurs d'activité du Ministère, de même que

les initiatives d'autres ministères et organismes fédéraux qui partagent les locaux des missions à l'étranger.

Le Ministère emploie des membres de deux des filières du Service extérieur : les agents politiques/économiques et les agents-gestionnaires consulaires. Ces employés sont permutants, ce qui signifie qu'ils sont régulièrement réaffectés entre des postes de l'Administration centrale et des missions à l'étranger. Environ 2 050 employés non permutants travaillent à l'Administration centrale à Ottawa ainsi qu'aux bureaux des passeports, dans différentes villes du Canada, et près de 3 100 employés recrutés sur place travaillent exclusivement à l'étranger, faisant profiter les missions de leur connaissance de l'environnement local et de la langue du pays ainsi que de leur expérience spécialisée.

Les agents politiques/économiques jouent un rôle clé dans la définition des politiques canadiennes portant sur un vaste éventail de questions telles que les aspects internationaux des droits de la personne, l'environnement, le désarmement et le processus de paix du Moyen-Orient. En général, ces agents consacrent beaucoup de temps à travailler en collaboration avec des homologues étrangers.

Les agents-gestionnaires consulaires dirigent les opérations de quatre secteurs d'activité dans les missions à l'étranger : l'aide aux Canadiens à l'étranger, le service des passeports, les services ministériels et les services aux ministères partenaires. Les agents consulaires aident et conseillent les Canadiens à l'étranger en cas d'incarcération, de décès, d'enlèvement d'enfants ou de rapatriement en situation de crise politique ou de catastrophe naturelle. Les agents-gestionnaires consulaires coordonnent également les services fournis à tous les ministères et organismes fédéraux ayant des activités à l'étranger, notamment en matière de contrats, de marchés publics et de gestion des ressources humaines. À l'Administration centrale, ces agents exercent des pouvoirs en matière budgétaire et de ressources humaines.

3.2 | Organisation

Gouvernance et responsabilité

Pierre Pettigrew occupe les fonctions de ministre des Affaires étrangères. Il est assisté d'Aileen Carroll, ministre de la Coopération internationale, qui est

également responsable de l'Agence canadienne de développement international, et de Jacques Saada, ministre responsable de la Francophonie (qui est également chargé de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec).

Les secrétaires parlementaires ont maintenant un rôle plus étendu qui leur permet de participer plus activement à l'élaboration des politiques. Le ministre des Affaires étrangères est assisté par le secrétaire parlementaire Dan McTeague. Il travaille aussi en collaboration étroite avec Marlene Jennings, secrétaire parlementaire du premier ministre, qui s'occupe en particulier des relations Canada-États-Unis. La ministre de la Coopération internationale est assistée par la secrétaire parlementaire Patricia Torsney.

Deux nouveaux comités du Cabinet, chargés respectivement des affaires internationales et des relations Canada-États-Unis, veilleront à l'adoption d'une approche plus intégrée des grandes questions internationales et bilatérales. Le Comité du Cabinet chargé des affaires internationales a pour président le ministre des Affaires étrangères Pierre Pettigrew et, pour vice-président, le ministre de la Défense Bill Graham. Le Comité du Cabinet sur les relations Canada-États-Unis a pour président le premier ministre et, pour vice-président, Pierre Pettigrew. Ce comité est appuyé par le Secrétariat Canada-États-Unis du Bureau du Conseil privé.

Différentes organisations extérieures relèvent aussi du ministre des Affaires étrangères :

- Le Centre de recherches pour le développement international, qui aide les collectivités des pays en développement à résoudre leurs problèmes sociaux, économiques et environnementaux;
- La Commission mixte internationale, organisme canado-américain chargé de la gestion et de la protection des lacs et des rivières limitrophes entre les deux pays;
- Droits et démocratie (Centre international des droits de la personne et du développement démocratique), organisation indépendante qui défend les droits de la personne ainsi que les processus et les institutions démocratiques.

Le Bureau des passeports est un organisme de service

spécial d'Affaires étrangères Canada, qui relève du sous-ministre.

3.3 | Fonctionnement

Le présent rapport est axé sur les résultats obtenus au profit des Canadiens, conformément aux exigences qui s'appliquent à l'ensemble de l'administration fédérale en matière de gestion fondée sur les résultats, de responsabilité et de transparence. Il importe de noter que les rapports de ce genre ne sont pas rédigés d'une façon ponctuelle, mais font partie d'un cycle continu. Le Ministère fait un effort délibéré pour se reporter au rapport précédent afin d'établir le lien entre les plans et les réalisations.

Le sous-ministre des Affaires étrangères et le sous-ministre délégué aux Affaires étrangères sont responsables de l'ensemble des résultats stratégiques du Ministère. Au-dessous du niveau des sous-ministres, il y a le conseiller juridique et huit sous-ministres adjoints (SMA). Les SMA élaborent les politiques et les initiatives nécessaires pour réaliser les objectifs des six secteurs d'activité suivants (voir section 5, Plans et priorités par secteur d'activité et résultat stratégique, et section 7, Renseignements financiers) :

- Sécurité et coopération internationales;
- Aide aux Canadiens à l'étranger;
- Diplomatie ouverte;
- Services ministériels;
- Services aux ministères partenaires;
- Services de passeport.

Ces secteurs d'activité constituent le cadre général de la responsabilité de gestion du Ministère ainsi que de ses rapports de planification et de rendement. Chaque secteur d'activité est associé à un résultat stratégique particulier (voir l'organigramme et le tableau des responsabilités, à la fin de la présente section).

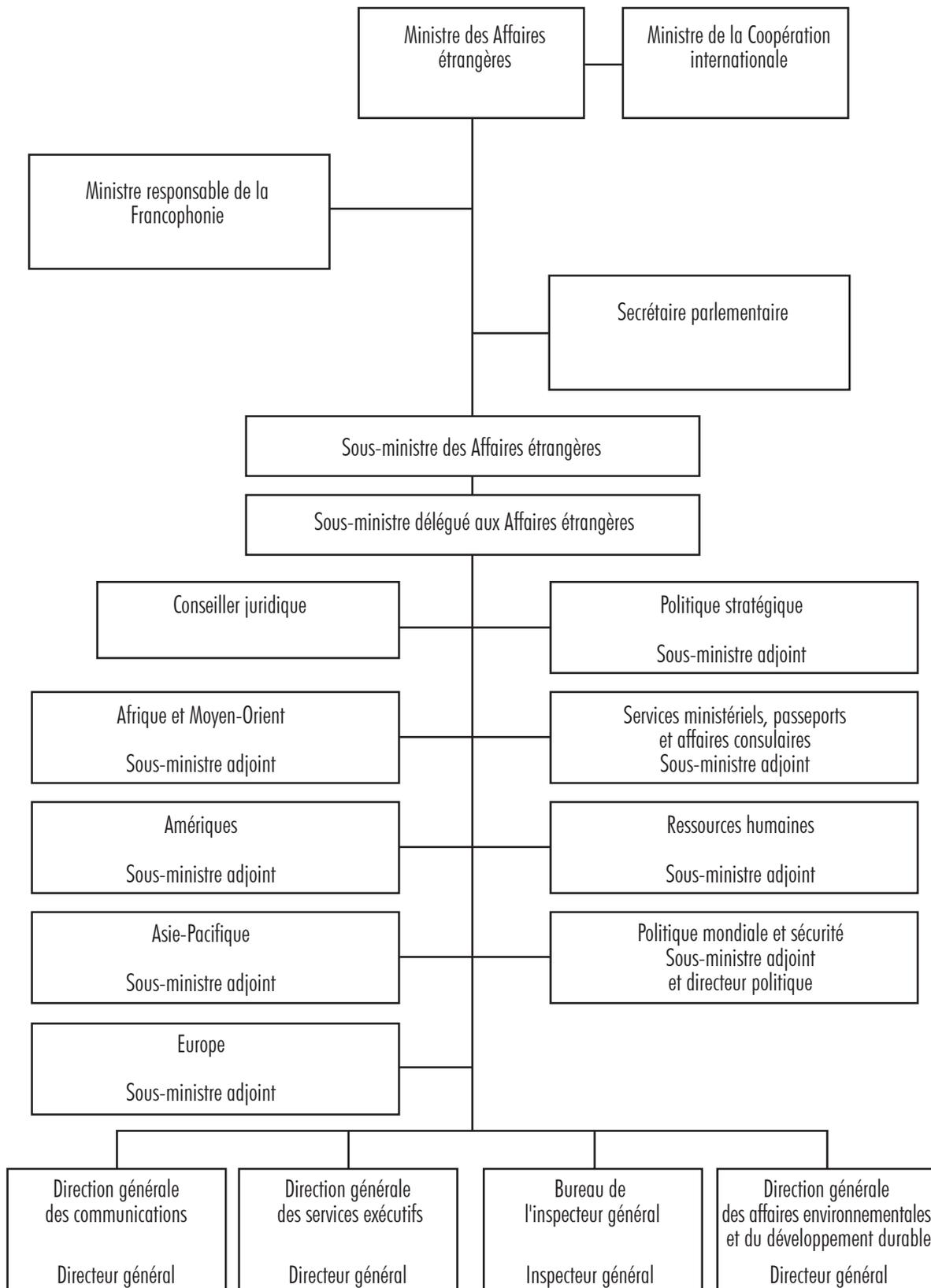
Il y a lieu de noter qu'Affaires étrangères Canada continuera à assurer la plupart des services ministériels dont aura besoin Commerce international Canada durant la transition vers deux ministères distincts et par la suite.

Principaux partenaires

Affaires étrangères Canada collabore d'une façon suivie avec :

- d'autres ministères et organismes fédéraux;
- les gouvernements provinciaux et territoriaux et les administrations municipales;
- le secteur privé et le secteur bénévole du Canada;
- les organisations non gouvernementales et les groupes de citoyens du Canada;
- les milieux culturels et universitaires étrangers qui s'intéressent au Canada;
- les médias canadiens et internationaux;
- les représentants des gouvernements étrangers;
- les organisations multilatérales.

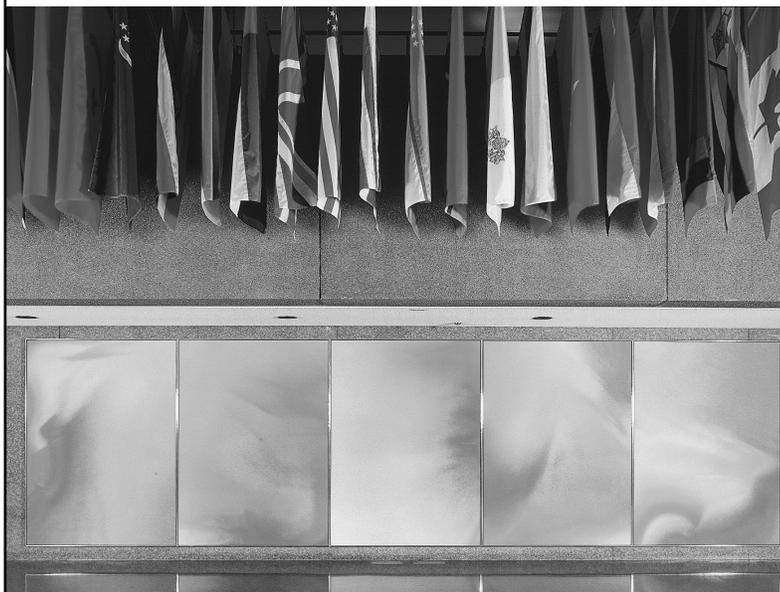
Organigramme du Ministère (2004-2005)



Secteurs d'activité et résultats stratégiques :**Responsabilité et total des dépenses prévues (moins les recettes)**

Secteurs d'activité et résultats stratégiques	Responsabilité	Millions \$
Sécurité et coopération internationales : Système international pacifique et fondé sur le droit, qui reflète les valeurs canadiennes et protège le Canada des menaces venant de l'étranger.	James R. Wright SMA , Politique mondiale et sécurité	797,3
Aide aux Canadiens à l'étranger : Prestation d'une aide officielle efficace aux Canadiens qui voyagent ou vivent à l'étranger.	Kathryn McCallion SMA , Services ministériels, passeport et affaires consulaires	63,7
Diplomatie ouverte : Promotion de l'intérêt et de la confiance accordés au Canada à l'étranger ainsi que d'un environnement international qui soit favorable aux intérêts politiques et économiques du Canada et reflète ses valeurs.	Ross Hornby SMA , Politique stratégique	112,8
Services ministériels : Prestation de services de soutien retables à Affaires étrangères Canada et à Commerce international Canada pour leur permettre d'atteindre leurs objectifs.	Kathryn McCallion SMA , Services ministériels, passeport et affaires consulaires, et Gisèle Samson-Verreault SMA , Ressources humaines	292,6
Services aux ministères partenaires : Prestation de services de soutien retables aux ministères partenaires pour leur permettre d'atteindre leurs objectifs internationaux.	Kathryn McCallion SMA , Services ministériels, passeport et affaires consulaires	550,5
Services de passeport : Fourniture aux Canadiens et aux résidents admissibles de documents de voyage, notamment des passeports, qui soient reconnus à l'échelle internationale.	Kathryn McCallion SMA , Services ministériels, passeport et affaires consulaires	7,5
Total		1 824,4

Vue d'ensemble de la planification



Section 4

4.1 | Contexte

Pour le cycle de planification de cette année, Affaires étrangères Canada a continué à se servir du Cadre de planification et de priorités stratégiques ainsi que du Cadre de planification, de rapport et de responsabilisation de l'ancien ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (MAECI) (voir détails à la section 2, Quoi de neuf?). En même temps, le Ministère a apporté trois changements importants à son processus de planification pour 2004-2007. D'abord, ses plans et priorités comprennent maintenant les plans d'activité des missions, pour la première fois depuis huit ans, conformément à l'approche pangouvernementale de la gestion des missions à l'étranger. Ensuite, les plans et priorités tiennent compte de la réduction du budget du Ministère pour 2004-2005, conformément aux besoins du gouvernement du Canada et aux exigences de financement liées à certaines initiatives prioritaires. Enfin, les plans et priorités comprennent des mesures destinées à établir un processus ministériel plus formel pour la réaffectation des ressources aux priorités de rang supérieur.

Défis

Les grands défis - ou facteurs environnementaux - touchant en ce moment les plans et priorités du Ministère sont les suivants :

Importance accrue de la sécurité dans le monde : L'impact du terrorisme continue à se faire sentir dans le monde. La menace du terrorisme a été mise en évidence par des événements tels que les attentats à la bombe de mars 2004 contre des trains de banlieue à Madrid et les audiences de la commission américaine chargée d'enquêter sur les attentats terroristes du 11 septembre 2001. Il n'y a pas de doute que beaucoup de questions nationales et internationales sont maintenant considérées dans l'optique de la lutte contre le terrorisme.

Évolution de la communauté internationale : La prédominance des États-Unis, seule superpuissance mondiale, continue à exercer une profonde influence sur les affaires mondiales. La position et les politiques des autres pays et d'organisations multilatérales telles que les Nations Unies sont fréquemment évaluées par rapport à celles des États-Unis. Ce facteur joue un rôle central dans la politique étrangère canadienne, compte tenu de la position stratégique du Canada à titre de

voisin continental et de partenaire économique des États-Unis.

Le maintien de la tendance à la mondialisation crée une féroce concurrence sur les marchés mondiaux et augmente considérablement l'importance de l'innovation et de la technologie pour des nations commerçantes telles que le Canada.

Parmi les développements régionaux dignes de mention, il y a lieu de noter les suivants :

- L'attention de la communauté internationale demeure concentrée sur la situation instable qui règne en Iraq ainsi que dans d'autres pays, comme l'Afghanistan, le Soudan et l'Arabie saoudite. L'intense couverture médiatique internationale accordée aux sévices infligés aux prisonniers iraqiens à Bagdad a considérablement augmenté l'intérêt public pour les questions liées aux droits de la personne partout dans le monde.
- Il est urgent de prendre des mesures concrètes pour lutter contre le VIH/sida dans les pays en développement et pour assurer une plus grande efficacité à l'aide au développement.
- Le conflit et l'instabilité au Moyen-Orient continuent à se répercuter sur la sécurité et la prospérité des Canadiens en augmentant les risques de terrorisme au Canada et à l'étranger et en entravant l'interaction économique avec cette région.
- Les relations du Canada avec l'Union européenne sont devenues plus complexes par suite de l'élargissement de l'Union à 25 membres et des résultats des élections de juin 2004 au Parlement européen.
- De nouvelles puissances économiques, comme la Chine, l'Inde et le Brésil, sont en train d'apparaître.
- Tandis que les perspectives de coopération économique avec l'Asie-Pacifique se multiplient, la communauté internationale s'inquiète de plus en plus de l'incidence croissante du terrorisme et de la prolifération des armes de destruction massive dans la région.

Nature changeante du multilatéralisme : Il est généralement admis que les organisations multilatérales ne sont pas toujours représentatives ou efficaces face à des problèmes mondiaux complexes. La communauté internationale s'intéresse donc de plus en plus à l'adoption de mesures concrètes pour la réforme d'institutions telles que les Nations Unies.

Interdépendance de la politique étrangère et intérieure : L'interdépendance croissante de la politique étrangère et intérieure se manifeste clairement dans différents événements très remarquables de l'année dernière, y compris les flambées de SRAS (syndrome respiratoire aigu sévère) et de grippe aviaire, les incendies de forêt en Colombie-Britannique, l'ouragan Juan, les effets de l'ESB (encéphalopathie spongiforme bovine) au Canada et aux États-Unis et la panne de courant généralisée qui a touché l'Ontario et plusieurs régions du nord-est des États-Unis. Ces événements ont sensiblement accru la demande pour les services du Ministère. Au cours de la prochaine année, Affaires étrangères Canada jouera un rôle de premier plan dans un certain nombre de grandes questions qui nécessitent une collaboration étroite entre plusieurs ministères et organismes fédéraux ainsi qu'avec d'autres ordres de gouvernement. Ces questions comprennent l'examen de la politique internationale, la sécurité nationale du Canada après les attentats du 11 septembre et les relations Canada-États-Unis.

Traitement des Canadiens à l'étranger : L'affaire Maher Arar, Canadien que les États-Unis ont expulsé et qui a été emprisonné en Syrie parce qu'il était soupçonné d'être en relation avec des terroristes, a considérablement retenu l'attention des médias et du public sur la question du traitement des Canadiens à l'étranger au lendemain des attentats du 11 septembre. Les médias et le public continueront à suivre cette question de près, compte tenu de l'enquête publique qui a été ouverte pour faire la lumière sur l'intervention des responsables canadiens dans l'expulsion et la détention de M. Maher Arar.

Pour un maximum de transparence et de responsabilité dans les activités du gouvernement : La publication, en février 2004, du rapport de la vérificatrice générale sur le programme des commandites du gouvernement fédéral a beaucoup retenu l'attention des médias et du public sur la nécessité d'un maximum de transparence et de responsabilité dans l'utilisation des fonds publics.

Risques

Affaires étrangères Canada surveille de façon permanente les risques pour la sécurité et l'identité du Canada. Le principal objectif de la gestion du risque est d'en arriver à un certain équilibre entre le contrôle et la flexibilité, de façon à assurer une répartition aussi stratégique que possible des ressources. Pour affronter efficacement les défis et les risques, le Ministère examine les possibilités qui s'offrent à lui, puis précise ses objectifs et rajuste ses ressources en conséquence. En faisant le lien entre les risques et les défis, d'une part, et les priorités définies, de l'autre, la gestion du risque permet en même temps d'améliorer la planification et la prise de décision.

Affaires étrangères Canada aborde ici deux genres de risques : les risques stratégiques et les risques opérationnels. Les risques stratégiques sont liés à la capacité du Ministère de s'acquitter de son mandat et de veiller à la cohérence de ses objectifs stratégiques. Ils se rattachent essentiellement aux questions clés de la sécurité nationale, de la prospérité économique et de la compétitivité mondiale du Canada, de la confiance et de la crédibilité ainsi que de l'évolution des valeurs culturelles. Les risques opérationnels ont à voir avec le rendement du Ministère dans une vaste gamme d'activités courantes, comme la gestion financière, la répartition des ressources et les capacités dans ce domaine, le service aux clients et la continuité des opérations.

Les principaux risques qu'affronte Affaires étrangères Canada en ce moment sont les suivants :

- Compte tenu de l'importance des relations commerciales du Canada avec les États-Unis et du lien qui existe entre la prospérité économique et la sécurité nationale, il est essentiel que les questions de la sécurité et de la frontière soient gérées avec le plus grand soin.
- Il est toujours possible que les États-Unis et d'autres agissent unilatéralement si le système multilatéral n'est pas modernisé et revitalisé, de façon à devenir plus représentatif et plus légitime.
- L'absence d'un cadre intégré de politique étrangère réduit l'efficacité des mesures prises par le gouvernement pour définir un programme international pleinement coordonné.
- La communauté internationale est toujours aux prises avec le conflit arabo-israélien, les conflits qui se poursuivent en Afghanistan et en Iraq ainsi que les problèmes de santé tels que le VIH/sida, la grippe aviaire et l'ESB.
- Par suite de l'importance des grands dossiers horizontaux, le besoin de partenariats n'a jamais été aussi grand. Le succès que le Ministère pourra enregistrer au cours de la période de planification dépendra dans une grande mesure de la collaboration qu'il obtiendra aussi bien au Canada qu'à l'étranger.

Le rôle des secteurs géographiques

Il est important avant de décrire les principaux plans et priorités du Ministère pour 2004-2005 de souligner la contribution exceptionnelle des quatre secteurs géographiques : Afrique et Moyen-Orient, Amériques, Asie-Pacifique et Europe. En réalité, les secteurs géographiques sont essentiels au travail des deux nouveaux ministères : Affaires étrangères Canada et Commerce international Canada. C'est pourquoi les quatre sous-ministres adjoints chargés des politiques et des opérations des secteurs géographiques occupent une place particulière – ils en sont responsables pour les deux ministères.

Les secteurs géographiques gèrent et coordonnent les relations du Canada avec leur région désignée du monde en fournissant aux missions à l'étranger des conseils et des ressources indispensables à la poursuite des intérêts internationaux du Canada.

Les secteurs géographiques conseillent également les ministres sur les questions de politique en se basant sur des analyses par pays et par région, et gèrent certains programmes clés des ministères ainsi que toutes les opérations des secteurs d'activité et les initiatives des autres ministères et organismes fédéraux qui partagent des locaux dans les missions.

Chaque secteur géographique occupe une place prépondérante dans les sites Web des ministères. On y retrouve des profils de pays et des statistiques pertinentes, des conseils sur les voyages et le commerce international ainsi que des renseignements détaillés sur les priorités et les activités en cours.

4.2 | Base de financement

Le budget d'Affaires étrangères Canada est prévu dans le budget principal des dépenses et les budgets supplémentaires approuvés par le Parlement. En 2004-2005, les dépenses prévues du Ministère totaliseront 1 824,4 milliard de dollars (voir tableau Dépenses prévues et personnel du Ministère à la fin de la section 4). Cela représente une augmentation nette de 83,4 millions de dollars par rapport au budget de 1 741 milliard de dollars prévu dans le budget principal des dépenses de 2003-2004. Ce changement est le résultat de dépenses supplémentaires nécessitées par ce qui suit :

- augmentations propres aux programmes découlant surtout du Partenariat mondial du G8 contre la prolifération des armes de destruction massive et des matières connexes dans les pays de l'ancien URSS;
- initiative du Ministère visant à renforcer la représentation du Canada aux États-Unis;
- prolongation de la durée du Fonds canadien contre les mines terrestres, établi en 1997 pour appuyer l'action mondiale contre les mines;
- prolongation de la durée des initiatives de diplomatie ouverte;
- augmentation des dépenses salariales du Ministère, y compris une majoration des indemnités destinées à compenser l'inflation à l'étranger;
- augmentation des frais liés à l'appartenance du Canada à des organisations internationales;
- augmentation des transferts effectués par d'autres ministères fédéraux pour le soutien administratif dont ils ont besoin;
- réinvestissement dans l'infrastructure à l'étranger;
- amélioration de la sécurité et des services au Bureau des passeports.

L'année dernière, deux autres développements d'une grande importance ont eu des effets sensibles sur les crédits accordés à Affaires étrangères Canada. Tout d'abord, une partie du budget du MAECI est passée au ministère distinct nouvellement créé (Commerce

international Canada). Ensuite, les frais de fonctionnement à l'étranger ont baissé quelque peu par suite du raffermissement du dollar canadien par rapport à différentes devises étrangères.

Une ventilation détaillée du total des dépenses prévues figure à la section 7, Renseignements financiers.

4.3 | Priorités

En décembre 2003, le gouvernement du Canada a annoncé trois grands impératifs fédéraux : renforcer les assises sociales du pays, bâtir une économie du XXI^e siècle et assurer au Canada un rôle de fierté et d'influence dans le monde. Dans le discours du Trône de février 2004, le gouvernement a pris un certain nombre d'engagements internationaux, dont voici les principaux :

- Entreprendre un examen de la politique internationale;
- Élaborer une nouvelle approche, plus avisée, des relations Canada-États-Unis;
- Orienter plus d'efforts canadiens de recherche et de développement vers la solution des problèmes les plus urgents des pays en développement;
- Faire adopter les mesures législatives nécessaires pour approvisionner les pays en développement en médicaments génériques (*Loi de l'engagement de Jean Chrétien envers l'Afrique*).

Dans sa réponse au discours du Trône, le premier ministre a annoncé la création de Solidarité Canada, initiative qui donnera aux Canadiens plus d'occasions d'intervenir en faveur du monde en développement.

Toutes ces initiatives fédérales ont été intégrées dans les objectifs d'Affaires étrangères Canada. Les priorités du Ministère demeurent alignées sur le Cadre de planification et de priorités stratégiques de l'ancien ministère des Affaires étrangères et du Commerce international (voir détails à la section 2, Quoi de neuf?). Ce cadre définit dix priorités relevant d'Affaires étrangères Canada : six d'entre elles concernent la politique étrangère et quatre traitent de l'innovation à apporter partout dans la gestion et les opérations courantes du Ministère. Les titres ci-dessous représentent les principales priorités mentionnées

dans le cadre, dont certaines ont été combinées pour permettre une présentation plus simple et plus succincte.

- *Relations Canada–États-Unis* : Faire progresser les dossiers Canada–États-Unis, et notamment les questions liées à la sécurité et à la frontière ainsi que la collaboration sur les grandes questions politiques internationales, tout en adoptant une approche horizontale intégrée de nos relations hautement importantes avec les États-Unis.
- *Réduction internationale de la menace et campagne antiterroriste* : Travailler à la réduction de la menace dans le monde entier, continuer à participer activement à la campagne internationale de lutte contre le terrorisme et jouer un rôle important dans la mise en œuvre de la politique canadienne de sécurité nationale.
- *Élaboration d'un cadre de politique internationale (priorités de planification à moyen terme)* : Diriger l'examen de la politique internationale du gouvernement.
- *Renforcement des organisations multilatérales et des principaux partenariats bilatéraux* : Contribuer au renforcement des organisations multilatérales telles que les Nations Unies et améliorer les bilatérales importantes avec le G8 et d'autres pays comme le Mexique, le Brésil, la Chine et l'Inde.
- *Promotion des droits de la personne, de la bonne gouvernance et de la primauté du droit et mise en œuvre du Plan d'action du G8 pour l'Afrique* : Mettre en œuvre le Plan d'action du G8 pour l'Afrique et favoriser le respect des droits de la personne, la bonne gouvernance et la primauté du droit partout dans le monde.
- *Promotion de l'innovation dans toutes les activités du Ministère* : Accroître la productivité et améliorer le milieu de travail en établissant de meilleures façons de travailler, en poursuivant la modernisation de la gestion financière et de la gestion des ressources humaines et en améliorant les communications internes et externes.

4.4 | Plans et engagements : Obtenir des résultats au profit des Canadiens

Lors de l'établissement de ses plans et priorités pour 2004-2007, Affaires étrangères Canada a défini un certain nombre de résultats précis et mesurables qu'il s'attend à obtenir. Ces résultats découlent logiquement des quatre objectifs stratégiques du Cadre de planification et de priorités stratégiques du MAECI. Premièrement, le Ministère comprend et défend les intérêts internationaux des Canadiens dans une perspective pangouvernementale. Deuxièmement, il renforce le réseau de missions canadiennes à l'étranger. Troisièmement, il aide les Canadiens à participer davantage aux affaires mondiales. Enfin, il établit l'organisation la plus moderne et la plus innovatrice possible pour favoriser l'atteinte des trois premiers objectifs.

Les principaux résultats visés par le Ministère sont présentés en italiques dans la description de chacun de ses objectifs stratégiques.

Objectif stratégique : Comprendre et défendre les intérêts du Canada sur la scène internationale

Renforcement du programme intérieur du Canada grâce aux efforts internationaux : Le Ministère dirigera un examen intégré de la politique internationale du Canada en collaboration avec les ministères partenaires, en adoptant une approche pangouvernementale et pancanadienne. Dans le cadre de cet examen, il travaillera avec ses clients et ses partenaires pour veiller à ce que le programme intérieur du Canada, y compris la dualité linguistique, se reflète dans ses activités internationales. Affaires étrangères Canada maintiendra la liaison avec les gouvernements provinciaux et les municipalités pour assurer une intégration accrue de la politique étrangère et intérieure, une plus grande participation des autres ordres de gouvernement à l'élaboration de la politique étrangère et une plus grande cohérence entre les lois et les règlements fédéraux et les obligations internationales du Canada.

Les partenaires fédéraux qui prennent part à l'examen de la politique internationale comprennent Commerce international Canada, le ministère de la Défense nationale, le ministère des Finances (en ce qui concerne les institutions financières internationales) et l'Agence canadienne de développement international. L'examen sera concentré sur neuf thèmes :

- Développement;
- Défense;
- Relations Canada–États-Unis;
- Multilatéralisme et gouvernance mondiale;
- Sécurité nationale;
- Représentation du Canada à l'étranger;
- Recours aux compétences canadiennes pour renforcer la gouvernance dans les pays en développement;
- Expansion du commerce et de l'investissement;
- Promotion de la créativité et de l'expertise canadiennes à l'échelle internationale.

Plus grande influence aux États-Unis : Pour mieux défendre nos intérêts aux États-Unis, le Ministère continuera à étendre son réseau de bureaux dans ce pays et établira une nouvelle direction, le Secrétariat de Washington, à l'ambassade du Canada dans la capitale américaine. La direction se composera de deux éléments : le Secrétariat provincial-territorial et le Secrétariat parlementaire.

Le Secrétariat provincial-territorial offrira aux provinces et aux territoires la possibilité d'être mieux représentés dans la capitale américaine. Il coordonnera les activités fédérales et provinciales à Washington en se fondant sur l'expérience et les contacts des deux ordres de gouvernement. Ainsi, le Secrétariat veillera à ce que la défense des intérêts canadiens se fasse d'une manière cohérente et concertée aux États-Unis.

Le Secrétariat parlementaire appuiera le Groupe interparlementaire Canada–États-Unis. Cette organisation bilatérale, fondée en 1959 pour favoriser une plus grande compréhension entre les responsables fédéraux des deux pays, se compose de sénateurs canadiens et américains ainsi que de membres de la Chambre des communes et de la Chambre américaine des représentants. Le Groupe interparlementaire se réunit lorsqu'il est nécessaire de discuter de questions urgentes. Le Secrétariat parlementaire aidera également les sénateurs et les députés canadiens qui se rendent à Washington à titre individuel pour s'entretenir avec des responsables américains et collaborera étroite-

ment avec différents comités des deux chambres du Parlement canadien.

La création du Secrétariat de Washington montre clairement que le gouvernement du Canada a l'intention d'intensifier sa collaboration avec les provinces et les territoires dans la gestion des relations Canada–États-Unis. Le Secrétariat assure aussi un plus grand rôle aux parlementaires dans la défense des intérêts canadiens aux États-Unis, particulièrement auprès des membres du Congrès américain.

Plus grande sensibilisation du public au Canada et à ses valeurs à l'étranger : Le Ministère reconnaît l'importance du rôle que la culture et l'éducation peuvent jouer dans le domaine de la diplomatie ouverte. Travaillant en collaboration avec différents partenaires canadiens et internationaux, le Ministère continuera à faire la promotion des arts, de la culture - y compris la dualité linguistique - et de l'éducation du Canada. Par exemple, il parrainera une série de manifestations culturelles en France pour commémorer le 400^e anniversaire de l'établissement de la première colonie française en Amérique du Nord. De plus, le Ministère continuera à inciter des étudiants étrangers à venir faire des études au Canada, à aider de jeunes Canadiens à étudier et à travailler à l'étranger et à appuyer les études canadiennes dans les universités d'un certain nombre de pays du monde.

Le Ministère continuera à favoriser l'engagement avec d'autres pays. Il s'efforcera de renforcer ses relations avec l'Union européenne élargie et de collaborer avec d'autres pays de l'hémisphère occidental dans le cadre du processus du Sommet des Amériques. De plus, le Canada cherchera à améliorer son image de marque et à accroître son influence au Mexique ainsi que dans les principaux marchés émergents, comme la Chine, l'Inde et le Brésil.

Institutions multilatérales réglementées plus fortes et cohérence des politiques : Parallèlement à l'examen de la politique internationale, le Ministère formulera une stratégie pour le renforcement des institutions multilatérales, et surtout les Nations Unies, et déterminera la possibilité de créer un G20 regroupant les dirigeants du monde. Le Ministère coopérera avec des partenaires tels que les États-Unis et l'Union européenne, dans le cadre d'organisations multilatérales, pour la réalisation d'initiatives d'intérêt mutuel, comme la création de capacités internationales de sécurité et de lutte contre le terrorisme et le règlement des problèmes internationaux

de conformité et de vérification liés aux armes de destruction massive.

Défense efficace des intérêts mondiaux et des objectifs de sécurité humaine du Canada : La participation du Canada aux efforts de la communauté internationale visant à réduire la menace et à lutter contre le terrorisme augmente la sécurité des Canadiens aussi bien dans le pays qu'à l'étranger. Le Ministère jouera un rôle de premier plan dans la coordination de la politique fédérale et la gestion de programmes liés à des questions de sécurité internationale comme les suivantes :

- Les aspects militaires et humanitaires du conflit et de l'instabilité en Iraq, en Afghanistan, en Bosnie, en Haïti, en Afrique de l'Ouest, dans la République démocratique du Congo et au Soudan;
- Le Partenariat mondial du G8 contre la prolifération des armes de destruction massive et des matières connexes.

Dans le cadre de la politique de sécurité nationale, le Ministère renforcera ses capacités de collecte d'information et participera aux travaux du Centre d'évaluation intégrée des menaces. Le Ministère recueillera des renseignements à l'étranger, les analysera et en fera rapport pour appuyer l'élaboration des politiques dans l'administration fédérale et fournir aide et conseils à cet égard à d'autres ordres de gouvernement.

Intensification de l'appui accordé à l'étranger pour les droits de la personne, la démocratie et la bonne gouvernance : Le Canada défend énergiquement le respect des droits de la personne et l'établissement de moyens reconnus à l'échelle internationale pour régler les conflits sans recours à la violence. Le Ministère continuera, par l'entremise des Nations Unies et d'autres tribunes internationales, à poursuivre les objectifs canadiens liés aux droits de la personne, à l'égalité des sexes, à la responsabilité sociale des entreprises, à la démocratie et à la bonne gouvernance, au droit humanitaire international, au VIH/sida et aux questions autochtones.

Le Ministère gèrera plus de 180 projets de sécurité humaine au Canada et dans d'autres pays, conformément aux engagements pris dans le Plan d'action du G8 pour l'Afrique et au Sommet des Amériques et dans le but de favoriser la paix au Moyen-Orient et la stabilité en Afghanistan. Le Ministère continuera à mettre l'accent sur la création de capacités en Afrique, le renforcement de l'efficacité des institutions infrané-

gionales et panafricaines existantes et la poursuite des Objectifs de développement du millénaire, initiatives qui jouent toutes un rôle central dans le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD). Le NEPAD est une initiative dirigée par l'Afrique destinée à favoriser la croissance et le développement durables du continent.

Le Canada a cherché à réagir directement aux priorités définies par les partenaires africains, et notamment les maladies transmissibles, les technologies de l'information et des communications, l'allègement de la dette et l'accès aux marchés. Ainsi, en mai 2004, le gouvernement a fait adopter la *Loi de l'engagement de Jean Chrétien envers l'Afrique*, en vertu de laquelle le Canada est devenu le premier pays du monde à mettre en œuvre une décision de l'Organisation mondiale du commerce relative aux aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) et à la santé publique. La Loi permet aux fabricants canadiens de médicaments génériques de produire des versions génériques de certains produits pharmaceutiques (actuellement protégés par des brevets au Canada) pour les exporter à des pays qui n'ont pas les moyens de les produire eux-mêmes. En même temps, le Canada a annoncé une contribution de 100 millions de dollars à une nouvelle initiative de l'Organisation mondiale de la santé visant à traiter 3 millions de personnes atteintes du sida d'ici la fin 2005.

Le Canada cherchera à susciter un consensus international sur les grands principes énoncés dans le rapport *La responsabilité de protéger* de la Commission internationale de l'intervention et de la souveraineté des États < <http://www.international.gc.ca/iciss-ciise/menu-fr.asp> >. Ce rapport soulève la question de la responsabilité qu'a un pays de protéger sa population et de la responsabilité qui incombe à la communauté internationale d'intervenir si le pays en cause ne peut ou ne veut pas le faire ou s'il se rend lui-même coupable de violations massives des droits de la personne.

La nouvelle initiative Solidarité Canada renforcera notre réputation de citoyens du monde éclairés et engagés, grâce à des échanges de personnes, de renseignements et d'idées. Elle favorisera la créativité canadienne et encouragera les Canadiens à s'intéresser au monde en développement. Les participants pourraient comprendre des experts de différents niveaux recrutés dans les secteurs public et privé, des travailleurs du secteur bénévole et des jeunes ayant des connaissances spécialisées ou une formation dans des

domaines tels que le droit, la gestion ou l'organisation communautaire.

Objectif stratégique : Renforcer les réseaux du Canada à l'étranger

Adaptation de la représentation du Ministère à l'étranger aux priorités du gouvernement canadien : Le déploiement d'employés du Ministère à l'étranger reflétera les priorités de l'administration fédérale, y compris le renforcement de la représentation canadienne aux États-Unis.

Gestion efficace des missions à l'étranger avec les ministères et organismes partenaires : Travaillant en collaboration avec les quinze ministères et six organismes fédéraux ainsi qu'avec les trois provinces qui partagent les locaux des missions à l'étranger, le Ministère continuera à gérer l'infrastructure et les services connexes de façon à appuyer les priorités fédérales. Le Ministère élaborera des politiques et des processus destinés à donner un caractère plus stratégique à la représentation du Canada à l'étranger, à établir des cadres pour faciliter la prestation des services communs dans les missions et à simplifier les politiques et les programmes administratifs. Ces outils faciliteront la tâche des gestionnaires des missions et contribueront au règlement des problèmes de viabilité.

Prestation de services essentiels et de l'infrastructure nécessaire au gouvernement du Canada d'une façon efficace et durable : Le Ministère continuera à fournir les services essentiels et l'infrastructure nécessaire à l'Administration centrale et dans les missions à l'étranger, tout en assurant le meilleur fonctionnement possible. Cela comprend les locaux, les ressources humaines, la sécurité, le protocole, la gestion financière et la gestion des biens, la vérification et l'évaluation ainsi que les services d'information et de technologie.

Maintien d'un site Web international efficace du gouvernement du Canada : Le Ministère continuera à s'occuper du portail international du site Web principal du gouvernement du Canada <<http://canadainternational.gc.ca>>. D'après le dernier rapport d'Accenture sur le « cybergouvernement », paru en mai 2004, le Canada se classe premier pour la quatrième année successive sur les 22 pays examinés. « Ce pays pionnier, dit le rapport, étudie maintenant les moyens d'aller au-delà de son niveau actuel de succès et contribuera probablement à la définition de nouvelles normes mondiales en

matière de cybergouvernement dans les quelques prochaines années. »

Objectif stratégique : Permettre aux Canadiens de participer davantage aux affaires mondiales

Contacts efficaces avec les Canadiens : En recourant à différentes initiatives, dont Solidarité Canada, le Ministère continuera à encourager une plus grande participation à l'élaboration de la politique étrangère parmi les jeunes, les Autochtones, les habitants du Nord et les universitaires. Ainsi, les Canadiens seront mieux informés des affaires internationales et du rôle de leur pays dans le monde.

Aide, conseils, avis et services efficaces aux Canadiens à l'étranger : Le Ministère améliorera ses services consulaires en donnant à ses missions plus de moyens pour offrir davantage d'aide et de conseils à valeur ajoutée aux Canadiens qui vivent, travaillent ou voyagent à l'étranger. Il établira un protocole clair pour la gestion des cas difficiles, et notamment les cas de détention, de tortures alléguées et de violation des pratiques consulaires et diplomatiques courantes.

Le Ministère continuera en outre à veiller à ce que les Canadiens soient bien préparés avant d'entreprendre des voyages à l'étranger en leur donnant accès à des renseignements pertinents et à jour sur les destinations étrangères, notamment sous forme de conseils aux voyageurs.

Au cours de l'année civile 2003, les agents consulaires se sont occupés de plus de 17 000 cas de protection et d'assistance, ont traité 20 500 demandes de citoyenneté, ont inscrit 21 500 Canadiens à l'étranger et ont délivré plus de 115 000 passeports. Dans les cinq dernières années, le nombre des cas de protection et d'assistance (arrestations/détentions, décès, assistance médicale, enlèvements d'enfants), qui peuvent exiger un temps considérable, a augmenté de 47 %.

L'émission de passeports et d'autres documents de voyage reconus dans le monde entier : Le Bureau des passeports continuera à renforcer les mesures de sécurité à appliquer à l'ensemble de ses activités. Par exemple, il resserrera les exigences relatives au dépôt d'une demande et se conformera à la norme la plus récente de l'Organisation de l'aviation civile internationale relative à la protection de la sécurité et de l'intégrité des passeports. Le Bureau des passeports améliorera en outre la

prestation de ses services en répondant aux besoins définis de la clientèle et en faisant preuve d'une plus grande souplesse dans l'ensemble de ses opérations.

Objectif stratégique :
Créer une organisation innovatrice

Progrès mesurables des plans d'action sur le leadership et les ressources humaines : Le Ministère adoptera les objectifs de l'administration fédérale relatifs à la modernisation des ressources humaines, à la diversité de l'effectif, aux langues officielles et à l'apprentissage. De plus, il concevra et coordonnera un nouveau programme de gestion du rendement pour tous les employés classés au-dessous du groupe de la direction, sur la base des compétences et des résultats. Il continuera en outre à étendre la structure de classification du groupe professionnel du Service extérieur, en attendant les résultats de la négociation collective, de façon à mieux reconnaître les différents degrés de responsabilité, de compétence et de rendement.

Concentration sur les activités de base et les priorités convenues : Le Ministère continuera à concentrer son attention sur l'obtention de résultats. Il veillera à affecter des ressources pour appuyer les objectifs et les priorités retenus et appliquera la méthode d'établissement des coûts axée sur les activités à la planification et à la gestion des ressources, en se servant de systèmes d'information commerciale et d'autres types de systèmes.

Capacités renforcées en matière de politique et de réaction aux situations de crise : Le Ministère honorera tous les engagements pris quant à son rôle dans le cadre de la politique de sécurité nationale. Il renforcera en outre sa capacité de coordonner les interventions du gouvernement en cas de crise ou de développements imprévus à l'échelle internationale. Il s'occupera en particulier de la planification des mesures d'urgence de façon à assurer le mieux possible la protection des fonctionnaires et des biens fédéraux à l'étranger et à accorder une aide consulaire efficace aux Canadiens qui vivent, travaillent ou voyagent à l'étranger.

Processus modernisés de gestion, d'exploitation et d'administration : Affaires étrangères Canada mettra en œuvre toutes les mesures prévues dans le budget fédéral 2004 pour resserrer la gestion financière et la responsabilité. De plus, le Ministère :

- élaborera des normes et des pratiques pour intégrer les données financières à d'autres renseignements sur le rendement;
- évaluera et gèrera le risque d'une façon plus précise et veillera à la mise en place de systèmes de contrôle appropriés;
- améliorera la capacité et l'accessibilité des systèmes d'information servant à la gestion des ressources humaines et à la gestion financière afin de faire une répartition plus stratégique des ressources.

Le Ministère a déjà introduit un nouveau plan d'amélioration de la gestion des biens, de même qu'un système intégré de contrôle des budgets et des éléments d'actif pour tous les biens immobiliers situés à l'étranger. Des normes de service seront élaborées à l'égard des services communs dispensés dans les missions à l'étranger.

Une initiative novatrice connue sous le nom de e3, qui renvoie aux principes directeurs de l'équilibre (entre la vie professionnelle et la vie familiale), de l'efficacité et de l'excellence, a été mise en œuvre dans tout le secteur géographique de l'Asie-Pacifique à l'aide d'outils tels que la planification par pays et une politique de visites pour s'assurer d'appliquer une approche cohérente, pratique et axée sur les résultats à tous les aspects du travail du secteur.

Communications internes et externes cohérentes et ciblées : Le Ministère intégrera encore plus les communications dans la planification et l'élaboration des politiques en adoptant un plan ministériel de communications et en poursuivant la mise en œuvre de la politique de communications adoptée par le gouvernement du Canada en 2002. Il en résultera une meilleure coordination des communications parmi les secteurs du Ministère, ce qui permettra de transmettre des messages cohérents à tous les auditoires.

Gestion et utilisation efficaces de la gestion de l'information et de la technologie : Le Ministère est un chef de file mondial en matière d'utilisation de la technologie dans les opérations internes, la liaison avec les partenaires et les intervenants et la prestation de services. Un contrôle renforcé ainsi que l'amélioration des normes de service, une meilleure documentation et l'adoption d'une architecture technologique plus souple permettront au Ministère de mieux gérer et adapter les services communs de gestion de l'information et de la

technologie et de les utiliser plus efficacement pour atteindre les principaux résultats visés.

Intégration efficace des activités avec celles des partenaires fédéraux : L'intensification de la collaboration du Ministère avec ses partenaires fédéraux permettra de mieux intégrer les activités internationales du gouvernement et d'en renforcer l'aspect stratégique. Elle favorisera également une meilleure coordination du traitement des dossiers à responsabilité partagée. Les partenariats du Ministère avec les provinces, les territoires et les municipalités faciliteront l'élaboration des politiques internationales et la défense des intérêts canadiens à l'étranger pour tous les ordres de gouvernement.

Engagements 2004-2005

Les listes ci-dessous permettent au lecteur de voir d'un coup d'œil les engagements les plus importants du Ministère pour la période 2004-2007. Nous présentons de plus amples détails dans les sections qui suivent.

Comprendre et défendre les intérêts du Canada à l'étranger

- Améliorer le ciblage et la cohérence de la politique internationale en dirigeant l'examen de la politique internationale;
- Diriger la participation du Canada à la campagne mondiale de lutte contre le terrorisme;
- S'acquitter de toutes les responsabilités ministérielles liées à la politique de sécurité nationale;
- Établir le Secrétariat de Washington à l'ambassade du Canada dans la capitale américaine et renforcer la représentation canadienne ailleurs aux États-Unis;
- Proposer des moyens efficaces de renforcer le système multilatéral, et surtout les Nations Unies, et favoriser l'établissement d'un G20 regroupant les dirigeants du monde;
- Sensibiliser davantage le monde au Canada et à ses valeurs;
- Établir le programme Solidarité Canada;
- Parrainer des manifestations culturelles canadiennes à l'étranger, comme Canada-France 2004-2008;
- Contribuer au règlement international des grandes questions régionales, comme l'instabilité en Iraq et au Moyen-Orient;
- Gérer plus de 180 projets de sécurité humaine au Canada et à l'étranger;
- Contribuer au maintien de la sécurité en Afghanistan, en travaillant de concert avec les Nations Unies;
- Présider le Réseau de la sécurité humaine en 2004 et s'occuper à l'échelle internationale des grandes questions liées à la sécurité humaine, et notamment du Processus de Kimberley qui vise à mettre fin à l'utilisation des diamants bruts par les groupes rebelles;
- Continuer à appuyer le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique, notamment en prenant des mesures énergiques de lutte contre le VIH/sida;
- Élargir les relations avec la Chine, l'Inde et le Brésil ainsi qu'avec les principaux pays de l'Union européenne et de l'Asie-Pacifique;
- Défendre les intérêts canadiens en Amérique latine et dans les Antilles.

Renforcer les réseaux du Canada à l'étranger

- Adapter les ressources affectées à l'étranger aux priorités du gouvernement du Canada;
- Favoriser un déploiement plus stratégique de nos représentants à l'étranger;
- Simplifier les politiques et les programmes administratifs liés à la prestation de services essentiels et d'infrastructure aux ministères partenaires à l'étranger;
- Établir des cadres pour faciliter la prestation des services communs dans les missions à l'étranger;

- Améliorer davantage le site Web principal du gouvernement du Canada ainsi que celui du Ministère.

Permettre aux Canadiens de participer davantage aux affaires mondiales

- Assurer les services consulaires essentiels par l'entremise du réseau des missions à l'étranger, tout en s'adaptant aux nouvelles tendances qui donnent lieu à des cas consulaires plus complexes;
- Continuer à fournir aux Canadiens les renseignements les plus actuels et les plus exacts sur les voyages internationaux, notamment sous forme de conseils aux voyageurs;
- Améliorer les services dispensés aux clients du Bureau des passeports en faisant preuve d'une plus grande souplesse et en répondant aux besoins définis de la clientèle;
- Maintenir l'acceptation internationale du passeport canadien en veillant à ce qu'il soit conforme aux normes internationales les plus rigoureuses.

Créer une organisation novatrice

- Réaliser des progrès mesurables dans l'amélioration de la gestion des ressources humaines;
- Mettre en œuvre les mesures mentionnées dans le dernier budget fédéral et dans le Cadre de responsabilisation de gestion du gouvernement en ce qui concerne la transparence et la responsabilité;
- Améliorer les communications internes et externes et faire une utilisation aussi stratégique que possible de la technologie;
- Renforcer la collaboration avec les partenaires canadiens et internationaux du Ministère.

4.5 | Surveillance du rendement

Le Ministère continue à améliorer ses outils de mesure du rendement en augmentant la collecte de données liées au rendement ainsi qu'en définissant et en appliquant des indicateurs de rendement plus précis et plus

révélateurs. En même temps, il établit des indicateurs plus précis dans le cas des résultats stratégiques difficiles à mesurer.

La mesure du rendement a un double objet : suivre les progrès accomplis par rapport aux résultats visés et recueillir des renseignements permettant d'évaluer ou de vérifier les politiques, les programmes et les initiatives. Le Ministère concentre ses efforts sur les mesures du rendement les plus directement liées aux résultats (c'est-à-dire aux avantages obtenus au profit des Canadiens).

Au cours des prochaines années, le Ministère établira des moyens distincts de mesure du rendement directement lié aux priorités et aux principaux résultats définis dans sa nouvelle Structure de la gestion, des ressources et des résultats – Architecture des activités de programme (SGRR-AAP) ainsi que dans le Cadre de responsabilisation de gestion. Le Ministère aura recours aux stratégies d'évaluation du rendement établies dans les Cadres de gestion et de responsabilisation axés sur les résultats et les Cadres de vérification axés sur les risques élaborés à l'égard de diverses politiques, programmes et initiatives. Ses outils définissent des stratégies de surveillance et d'évaluation du rendement fondées sur les résultats et sur la gestion du risque.

4 Vue d'ensemble de la planification

Dépenses prévues (en millions \$) et personnel (en équivalents temps plein) du Ministère

	Prévisions des dépenses 2003-2004	Dépenses prévues 2004-2005	Dépenses prévues 2005-2006	Dépenses prévues 2006-2007
Promotion du commerce international	268,9	0,0	0,0	0,0
Politique commerciale et économique	130,9	0,0	0,0	0,0
Sécurité et coopération internationales	585,3	724,7	724,7	724,7
Aide aux Canadiens à l'étranger	65,7	66,2	66,2	66,2
Diplomatie ouverte	105,6	114,1	114,1	114,1
Services ministériels	335,5	294,0	294,0	294,0
Services aux ministères partenaires	279,0	550,5	550,5	550,5
Services de passeport	127,7	166,2	182,5	200,6
Postes budgétaires du budget principal des dépenses (brut)	1 898,5	1 915,7	1 932,0	1 950,1
Postes non budgétaires du budget principal des dépenses (brut)	-	-	-	-
Moins : recettes disponibles	157,2	187,5	203,8	221,9
Total du budget principal des dépenses*	1 741,3	1 728,2	1 728,2	1 728,2
<i>Rajustements</i>				
Représentation accrue dans les missions à l'étranger	37,2			
Partenariat mondial du G8 contre la prolifération des armes de destruction massive et des matières connexes	72,4	57,2	75,4	75,4
Fonds canadien contre les mines terrestres	8,7			
Promotion de la culture canadienne	7,3			
Besoins supplémentaires en capital	14,0			
Besoins supplémentaires en subventions	0,5			
Aide au secteur canadien du bois d'œuvre résineux	9,0			
Report du budget de fonctionnement	1,5			
Besoins supplémentaires en subventions pour les subventions tenant lieu d'impôt foncier sur les biens diplomatiques, consulaires et d'organisations internationales au Canada, conformément aux conditions approuvées par le gouverneur en conseil, les subventions d'appui aux relations culturelles et les subventions d'appui aux relations universitaires	2,2			
Financement destiné à favoriser le développement des communautés minoritaires de langue officielle, grâce aux subventions d'appui aux relations culturelles	0,3			
Moins : Fonds internes découlant de réductions des besoins en capital et des besoins en contributions	-13,0			
Ouverture d'une ambassade à Bagdad		0,1		
Convention des Nations Unies sur le droit de la mer		0,4	0,4	0,4
Produits de la vente de biens immobiliers		8,0		
Report de capital		6,9		
Sécurité humaine			10,0	10,0
Nouvelle stratégie de citoyenneté canadienne		0,1	0,1	
Surpêche étrangère hors de la zone de 200 milles du Canada		1,0		
Politique nationale de sécurité - Stratégie de sécurité des passeports		7,5	2,2	0,6
Politique nationale de sécurité - Création de capacités de lutte contre le terrorisme à l'étranger		15,0	15,0	15,0
Projet de la fonction moderne de contrôleur	0,3			
Vérification et évaluation	0,4			
Gouvernement en direct	2,5			
Rémunération pour la négociation collective	11,4	0,0	0,0	0,0
Total des rajustements	154,8	96,2	103,1	101,4
Dépenses nettes prévues	1 896,1	1 824,4	1 831,3	1 829,6
Moins : recettes non disponibles	107,5	97,6	95,0	101,3
Plus : coût des services reçus à titre gracieux	65,4	59,4	59,8	59,8
Coût net des programmes	1 854,0	1 786,2	1 796,1	1 788,1
Personnel – Équivalents temps plein (ETP)	9 996,0	8 787,0	8 785,0	8 785,0

Les chiffres étant arrondis, les totaux ne correspondent pas toujours à la somme des éléments.

* Note : Les montants indiqués pour 2005-2006 et 2006-2007 pour le budget principal sont les mêmes que ceux de 2004-2005 en attendant qu'une décision finale soit prise sur la répartition des ressources de l'ancien ministère des Affaires étrangères et du Commerce international entre les deux nouveaux ministères (Affaires étrangères Canada et Commerce international Canada).

Plans et priorités par secteur d'activité et résultat stratégique



Section 5

5.1 | Sécurité et coopération internationales

► 5.1.1 | Résultat stratégique

Système international pacifique et fondé sur le droit, qui reflète les valeurs canadiennes et protège le Canada des menaces venant de l'étranger.

► 5.1.2 | Total des dépenses prévues (moins les recettes)

Dépenses prévues	797,3 millions \$
------------------	-------------------

► 5.1.3 | Survol du secteur d'activité

Rôles et avantages

Dans l'environnement créé par les attentats du 11 septembre 2001, la lutte contre le terrorisme et d'autres questions de sécurité continuent à dominer les affaires mondiales et à retenir l'attention de l'opinion

publique. Les exemples récents comprennent les attentats à la bombe de mars 2004 contre des trains de banlieue à Madrid, la situation instable qui continue à régner en Iraq et les autres conflits régionaux qui sévissent un peu partout dans le monde.

Affaires étrangères Canada dirige la coordination et la gestion de l'ensemble des politiques et des programmes fédéraux liés à la sécurité internationale. La collaboration avec une multitude de partenaires canadiens et étrangers joue un rôle central dans cette entreprise. De concert avec d'autres ministères et organismes fédéraux, le Ministère appuie des activités telles que la surveillance d'élections dans des pays en développement, la mise en œuvre de réformes dans le secteur de la sécurité, le maintien et la consolidation de la paix. En collaboration avec des partenaires multilatéraux, le Canada s'occupe de prévention des conflits, de contrôle des armements, de désarmement et de non-prolifération, tout en faisant la promotion du développement démocratique, de la bonne gouvernance et du respect des droits de la personne.

Les activités du Ministère dans le domaine de la sécurité et de la coopération internationales assurent de nombreux avantages aux Canadiens, notamment :

- en contribuant à la protection du Canada et des Canadiens contre les menaces et le terrorisme international, ce qui renforce la sécurité nord-américaine et nos relations avec les États-Unis;
 - en favorisant la sécurité humaine partout dans le monde grâce à la participation du Canada aux efforts mondiaux de prévention des conflits et de promotion du contrôle des armements, du désarmement, du maintien et de la consolidation de la paix, des droits de la personne, de la bonne gouvernance et de la primauté du droit.
- le Forum régional de l'ANASE (Association des Nations de l'Asie du Sud-Est);
 - l'Organisation des États américains (OEA);
 - le Commonwealth;
 - la Francophonie;
 - le Conseil de l'Arctique, organisme international qui examine des questions intéressant les gouvernements et les peuples de l'Arctique;

Principaux partenaires

Dans ses efforts en faveur de la sécurité et de la coopération internationales, le Ministère travaille en collaboration avec de nombreux partenaires canadiens, notamment d'autres ministères et organismes fédéraux, comme le ministère de la Défense nationale, Sécurité publique et Protection civile Canada, la Gendarmerie royale du Canada, le Service canadien du renseignement de sécurité et l'Agence canadienne de développement international (ACDI). En collaboration avec ses partenaires fédéraux, Affaires étrangères Canada élabore des politiques liées à la sécurité conformément à l'approche pangouvernementale. De plus, le Ministère coopère avec les provinces, les territoires et les municipalités ainsi qu'avec les membres de la société civile.

À l'étranger, le Ministère travaille en collaboration avec des pays d'optique commune considérés comme des partenaires en matière de sécurité ainsi qu'avec les grandes organisations multilatérales, dont :

- les Nations Unies et leurs agences spécialisées;
- l'OTAN (Organisation du Traité de l'Atlantique Nord);
- le G8;
- le NORAD (Défense aérospatiale de l'Amérique du Nord);
- l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE);
- la coopération économique Asie-Pacifique (APEC);

- trois groupes qui s'occupent de plus en plus des questions de sécurité internationale, et particulièrement de la prévention du terrorisme : l'Organisation de l'aviation civile internationale (qui favorise la coopération et l'uniformité internationales dans les règlements, les normes et les procédures ayant trait à l'aviation civile); l'Organisation maritime internationale (qui favorise la coopération entre gouvernements en matière de règlements et de pratiques de la marine marchande dans le domaine du commerce international) et l'Organisation mondiale des douanes (qui encourage la coopération douanière entre les États membres).

Il y a également lieu de noter que le Canada participe activement à un régime international destiné à empêcher la prolifération et à favoriser le démantèlement des armes de destruction massive, sur la base des accords suivants : le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, la Convention sur les armes chimiques et la Convention sur les armes biologiques et à toxines. Le Canada est aussi membre d'organisations connexes, comme l'Agence internationale de l'énergie atomique, l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques, le Groupe des fournisseurs nucléaires, le Groupe d'Australie (armes chimiques et biologiques) et le Régime de contrôle de la technologie relative aux missiles.

Défis, risques et changements importants

Le Ministère cherche à réaliser ses priorités en matière de sécurité et de coopération internationales dans un environnement mondial hautement complexe et instable. Son succès dépend d'une analyse soignée des tendances et des développements importants et de réactions adéquates, et notamment de ce qui suit :

- Depuis les attentats du 11 septembre, on a pu noter une augmentation marquée de la fréquence des crises internationales et un besoin urgent d'y réagir sur une base bilatérale et multilatérale. L'intense concentration des États-Unis sur la lutte contre le terrorisme donne une importance extraordinaire à la sécurité nord-américaine et, partant, aux aspects des relations Canada–États-Unis qui s'y rattachent.
- Les menaces touchant les Canadiens et leurs intérêts à l'étranger imposent au Ministère d'intensifier constamment les mesures de sécurité prises dans les missions canadiennes.
- La communauté internationale souhaite renforcer les mécanismes internationaux de non-prolifération et de désarmement et empêcher la prolifération des missiles et des armes de destruction massive (ADM). Même si le Canada a financé d'importants projets destinés à empêcher les réseaux terroristes de mettre la main sur des ADM, dans le cadre du Partenariat mondial du G8 contre la prolifération des armes de destruction massive et des matières connexes, il reste encore beaucoup de travail à faire. Les efforts à déployer seront facilités par la récente conclusion avec la Russie d'un accord de coopération bilatérale dans ce domaine.
- Bien que bénéfique à de multiples égards, la tendance à la mondialisation intensifie aussi la criminalité transnationale.
- Il y a un besoin croissant et manifeste de renforcer les capacités des pays en développement, non seulement pour réduire les menaces et combattre le terrorisme, mais aussi pour favoriser une bonne gouvernance et protéger les droits de la personne.

Au cours de la période de planification, Affaires étrangères Canada fera face aux risques suivants :

- À défaut d'un renforcement de la sécurité continentale et internationale, le Canada sera plus vulnérable aux attentats terroristes et à d'autres menaces et risque de perdre de sa crédibilité auprès de ses partenaires et alliés, et surtout des États-Unis.
- À moins de progrès dans la réforme des institutions multilatérales, celles-ci auront moins d'efficacité et de crédibilité, ce qui encouragera encore plus l'unilatéralisme ou l'action multilatérale

sélective parmi les membres de la communauté internationale.

- À moins de réagir à temps et d'une manière concertée aux crises humanitaires internationales, nous mettrons en danger la vie des groupes vulnérables.

► 5.1.4 | Priorités et plans

Affaires étrangères Canada a retenu quatre grandes priorités pour ses efforts visant la sécurité et la coopération internationales dans la période 2004-2007 :

- les relations Canada–États-Unis;
- la réduction internationale de la menace et la campagne de lutte contre le terrorisme;
- la promotion des droits de la personne, de la bonne gouvernance et de la primauté du droit;
- le renforcement des institutions multilatérales.

Relations Canada–États-Unis

Pour assurer au Canada une plus grande influence aux États-Unis en matière de sécurité et de coopération, le Ministère prendra de multiples initiatives :

- Comme le gouvernement a pris l'engagement, dans le discours du Trône, d'adopter une approche plus avisée des relations Canada–États-Unis et de renforcer les relations avec les provinces et les territoires, le Ministère établit une nouvelle direction, le Secrétariat de Washington, à l'ambassade du Canada dans la capitale américaine. La direction se composera de deux éléments : le Secrétariat provincial-territorial et le Secrétariat parlementaire.
 - Le Secrétariat provincial-territorial coordonnera les activités fédérales et provinciales à Washington en se fondant sur l'expérience et les contacts des deux ordres de gouvernement. Ainsi, le Secrétariat pourra mettre en pratique une approche pancanadienne des relations Canada–États-Unis, pour que la défense des intérêts canadiens se fasse d'une manière cohérente et concertée aux États-Unis.

- Le Secrétariat parlementaire appuiera le Groupe interparlementaire Canada–États-Unis. Cette organisation bilatérale, fondée en 1959 pour favoriser une plus grande compréhension entre les responsables fédéraux des deux pays, se compose de sénateurs canadiens et américains ainsi que de membres de la Chambre des communes et de la Chambre américaine des représentants. Le Groupe interparlementaire se réunit lorsqu'il est nécessaire d'examiner des questions urgentes. Le Secrétariat parlementaire aidera également les sénateurs et les députés canadiens qui se rendent à Washington à titre individuel pour s'entretenir avec des responsables américains tels que des membres du Congrès et collaborera étroitement avec différents comités des deux chambres du Parlement canadien.
- Affaires étrangères Canada jouera un rôle de premier plan dans la mise en œuvre de la politique globale de sécurité nationale. L'un des importants éléments de la politique consiste à renforcer davantage la coopération très fructueuse du Canada avec les États-Unis au chapitre de la sécurité nord-américaine, notamment dans le cadre du plan d'action de 2002 sur la frontière intelligente et d'autres accords de longue date. Le Canada cherchera à intensifier sa coopération avec Washington par l'entremise d'institutions et de groupes bilatéraux tels que le NORAD et son nouveau Groupe de planification binational (GPB), le Groupe consultatif bilatéral de lutte contre le terrorisme et le Forum sur la criminalité transfrontalière Canada–États-Unis. Le GPB regroupe des responsables militaires et civils chargés d'examiner et de renforcer la contribution de nos forces armées à la sécurité et à la défense de l'Amérique du Nord, notamment dans les domaines de la gestion des conséquences et de la réaction. Le GPB se compose de représentants de haut niveau des ministères et organismes fédéraux qui s'occupent de contre-terrorisme. Le Forum sur la criminalité transfrontalière permet de réunir une centaine de hauts fonctionnaires de la police et de la justice pour affronter la criminalité transnationale dans des domaines tels que le trafic de la drogue, le blanchiment d'argent et le cybercrime. Affaires étrangères Canada participe également à des pourparlers avec nos partenaires nord-américains en vue d'ajouter à l'ordre du jour du Forum de nouvelles questions, comme la

biosécurité, la cybersécurité ainsi que la sécurité des transports maritimes et aériens.

- Le Canada poursuivra les pourparlers bilatéraux sur une éventuelle participation au système américain de défense contre les missiles balistiques, qui vise à renforcer la sécurité de l'Amérique du Nord. Le Ministère collaborera en outre avec nos partenaires américains au sein d'organisations multilatérales s'occupant de vérification, de contrôle et de non-prolifération des armes de destruction massive.

Réduction internationale de la menace et campagne de lutte contre le terrorisme

La participation du Canada aux efforts internationaux de réduction des menaces et de lutte contre le terrorisme renforce la sécurité des Canadiens aussi bien chez eux qu'à l'étranger. Ce principe est reconnu dans le document *Protéger une société ouverte : La politique canadienne de sécurité nationale*, paru en avril 2004, et sera développé davantage plus tard dans l'année dans le cadre de l'examen de la politique internationale. Compte tenu de la multiplicité des risques pour le Canada et ses intérêts, il est impératif que le Ministère répartisse ses ressources de sécurité d'une façon aussi stratégique que possible. Voici les principales initiatives prévues pour la période 2004-2007 :

- La création d'un programme de renforcement des capacités de lutte contre le terrorisme, administré par Affaires étrangères Canada avec la participation de plus de 20 ministères et organismes fédéraux, constituera l'un des principaux instruments internationaux de la nouvelle politique canadienne de sécurité nationale. Grâce à ce programme, le Canada offrira de la formation, du financement, du matériel ainsi qu'une aide technique et juridique à d'autres pays pour les aider à prévenir l'activité terroriste et à y réagir d'une manière conforme aux normes nouvelles et établies, y compris celles qui portent à la fois sur la lutte contre le terrorisme et sur le respect des droits de la personne. En aidant d'autres pays à combattre le terrorisme, le Canada augmente la sécurité des Canadiens en réduisant les chances que des terroristes puissent atteindre le pays. Le programme permettra au Canada de partager son expertise dans des domaines tels que l'intégrité des documents, la sécurité aérienne et maritime,

L'application de la loi, la sécurité frontalière et la rédaction de mesures législatives.

- Le Canada contribuera aux activités du Centre d'évaluation intégrée des menaces et du Centre de coordination des opérations d'urgence du gouvernement, afin d'améliorer le partage et la diffusion de l'information sur les menaces ainsi que la coordination de la réaction nationale.
- Le Canada renforcera davantage la sécurité maritime, notamment par des mesures conçues pour améliorer la coordination, consolider les capacités et développer la coopération avec les États-Unis dans le domaine de la sécurité maritime. Le Ministère continuera à favoriser la coopération et les échanges avec l'Organisation maritime internationale et d'autres partenaires, surtout pour assurer une mise en œuvre efficace du Code international pour la sûreté des navires et des installations portuaires et d'autres mesures de portée mondiale.
- Le Canada renforcera davantage la sécurité aéronautique afin d'assurer la sûreté des transports aériens tout en facilitant un écoulement efficace des personnes, des marchandises et des transports licites. Affaires étrangères Canada continuera à favoriser la coopération et les échanges avec l'Organisation de l'aviation civile internationale et d'autres partenaires et à soutenir la mise en place de mesures mondiales efficaces, comme les vérifications internationales de la sécurité aérienne, le renforcement de la sécurité des aéroports et des aéronefs et un échange approprié de renseignements sur les passagers des compagnies aériennes.
- Le Canada coopérera avec les États-Unis et d'autres partenaires dans la mise en œuvre et l'extension de l'Initiative de sécurité contre la prolifération, dont l'objet est de prévenir la prolifération des ADM et des technologies connexes en prenant des mesures pour arrêter leur circulation en mer, dans les airs et sur terre. L'initiative fait fond sur des mécanismes existants pour créer de nouveaux outils efficaces, dans le respect des lois nationales et des dispositions applicables du droit international.
- Le Canada renforcera l'élaboration de moyens de protection des infrastructures essentielles, conformément au Plan d'action sur la frontière intelligente. Affaires étrangères Canada participe aux travaux du Comité directeur Canada–États-Unis sur la protection des infrastructures essentielles, qui discute des moyens conjoints de protection. Le Ministère a également joué un rôle important dans l'élaboration de stratégies de cybersécurité à l'APEC et à l'OEAE.
- Le Ministère continuera à participer au Partenariat mondial du G8 contre la prolifération des armes de destruction massive et des matières connexes. Son but est d'empêcher les groupes terroristes de mettre la main sur de telles armes grâce à des projets, menés dans un premier temps en Russie, destinés à détruire des armes chimiques, à démanteler des sous-marins nucléaires, à éliminer des matières fissiles et à employer les anciens spécialistes des armements (consulter <<http://www.globalpartnership.gc.ca>>).
- Le Canada travaillera de concert avec ses alliés de l'OTAN pour mieux préparer l'Alliance à affronter de nouvelles menaces. La Force d'intervention de l'OTAN, qui devrait être opérationnelle d'ici la fin 2004, fournira des capacités intégrées en mer, sur terre et dans les airs sous un commandement unique pour empêcher les conflits et les menaces de dégénérer.
- Le Canada poursuivra sa participation à la Force internationale d'assistance à la sécurité (ISAF), qui a reçu le mandat, en vertu de la Charte des Nations Unies, de maintenir la sécurité en Afghanistan et d'aider l'Autorité intérimaire afghane et les Nations Unies à Kaboul.
- Le Canada élaborera et mettra en œuvre des politiques et des initiatives portant sur de nombreux aspects du désarmement et travaillera en faveur d'une interdiction de l'implantation d'armes dans l'espace (consulter <<http://www.international.gc.ca/arms/menu-fr.asp>>).
- Le Canada continuera à jouer un rôle de premier plan dans l'élimination des mines antipersonnel en préconisant l'universalisation et la mise en œuvre de la Convention d'Ottawa. Les signataires de la Convention se sont engagés à mettre fin à l'utilisation, à la production, au stockage et au transfert des mines et à aider les victimes. Le Canada s'efforcera de faire progresser cette question à la première Conférence d'examen

de la Convention, le Sommet de Nairobi de 2004 pour un monde sans mines, qui aura lieu en novembre 2004.

Promotion des droits de la personne, de la bonne gouvernance et de la primauté du droit

Dans le Dialogue sur la politique étrangère, qui s'est déroulé en 2003, les Canadiens ont dit qu'ils appuyaient fermement le programme canadien pour la sécurité humaine et les droits de la personne du Canada <<http://www.dialogue-politique-etrangere.ca/fr/rapport/index.html>>. Ce vaste programme, qui concerne la sécurité à long terme pour tous, englobe des efforts visant à réformer les institutions multilatérales, à consolider la paix et à raffermir les normes internationales en matière de droits de la personne et de sécurité, de démocratie, de bonne gouvernance (y compris la réforme du secteur de la sécurité) et de responsabilité sociale des entreprises. Cette initiative fait également rayonner les valeurs et l'identité du Canada à l'étranger et soutient la réputation internationale de notre pays et de ses habitants.

- À titre de président du Réseau de la sécurité humaine en 2004, le Canada dirigera les efforts internationaux qui seront déployés dans des domaines tels que la prolifération mondiale des armes légères et les enfants touchés par la guerre. Le Réseau se compose de pays d'optique commune de toutes les régions du monde, dont les ministres des Affaires étrangères tiennent un dialogue sur les questions liées à la sécurité humaine, et attire l'attention de la communauté internationale sur les nouveaux problèmes qui se posent à cet égard.
- Cette année, le Canada présidera également le processus de Kimberley qui vise à mettre fin à l'utilisation des diamants bruts par des groupes rebelles pour financer leur action contre des gouvernements reconnus et commettre des atrocités contre les populations civiles. Le processus de Kimberley a été mis en place par l'Afrique du Sud en 2000 dans le but d'établir un programme international de certification des diamants bruts afin d'empêcher la vente des « diamants de la guerre » sur les marchés licites (consulter <<http://www.international.gc.ca/departement/focus/kimberleyprocess-fr.asp>>).

- Le Ministère gèrera plus de 180 projets de sécurité humaine au Canada et dans d'autres pays, conformément aux engagements pris au sujet de la campagne de lutte contre le terrorisme, dans le Plan d'action du G8 pour l'Afrique et au Sommet des Amériques et dans le but de favoriser la paix au Moyen-Orient et la stabilité en Afghanistan. De nouvelles mesures seront également prises pour s'attaquer à des problèmes tels que la protection des civils, les opérations de soutien de la paix, la prévention des conflits, la promotion de la bonne gouvernance, la responsabilisation (y compris la réforme du secteur de la sécurité) et la sécurité publique.

Initiatives clés prévues pour 2004-2007 :

- Dans le cadre de l'ONU et d'autres organisations multilatérales, le Canada préconisera un renforcement des normes et le dégagement d'un consensus autour des principes de sa politique étrangère liés à diverses questions : droits de la personne, égalité entre les sexes, responsabilité sociale des entreprises, démocratie et bonne gouvernance, lutte contre la corruption, non-prolifération des armes de destruction massive, droit humanitaire international, VIH/sida, affaires autochtones et circumpolaires, dont la préservation de la souveraineté du Canada dans le Nord.
- Le Canada participera aux efforts multilatéraux de lutte contre la corruption déployés au sein de diverses organisations, dont l'ONU, l'OECD et l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).
- Le Canada continuera de collaborer avec d'autres membres du G8 pour assurer une riposte internationale efficace contre le crime international, le terrorisme, les menaces à la sécurité nucléaire et les armes de destruction massive.
- Le Ministère gèrera le programme Jeunes professionnels à l'international (<<http://www.international.gc.ca/yipi-jpi>>), qui offre aux étudiants des cycles supérieurs ayant moins de 30 ans une expérience de travail à l'étranger qui est liée à leur carrière et sert les objectifs de la politique étrangère du Canada.
- Il gèrera également le nouveau programme Solidarité Canada, qui mettra à profit l'énergie et

L'expérience d'experts, de bénévoles et de jeunes professionnels canadiens pour offrir une aide internationale dans les domaines de la gouvernance et du renforcement des institutions. Cette initiative permettra d'appuyer les efforts que le Canada déploie déjà et d'en améliorer la coordination, et d'envisager de nouveaux partenariats avec d'autres ordres de gouvernement et avec le secteur privé.

- Le Ministère travaillera en étroite collaboration avec ses partenaires, notamment l'ACDI, pour assurer le respect des engagements que le Canada a pris dans le cadre du Plan d'action du G8 pour l'Afrique, initiative qui aide les pays africains à améliorer leurs possibilités de croissance durable, de développement, de paix et de sécurité. Le Canada s'est engagé à donner à l'Afrique une aide publique au développement de 6 milliards de dollars sur cinq ans à compter de 2002 <http://www.international.gc.ca/africa/africa_action_plan-fr.asp>.
- Le Canada cherchera à susciter un consensus international sur les grands principes énoncés dans le rapport *La responsabilité de protéger* de la Commission internationale de l'intervention et de la souveraineté des États <<http://www.international.gc.ca/iciss-ciise/menu-fr.asp>>. Ce rapport soulève la question de la responsabilité qu'a un pays de protéger sa population et de la responsabilité qui incombe à la communauté internationale d'intervenir si le pays en cause ne peut ou ne veut pas le faire ou s'il se rend lui-même coupable de violations massives des droits de la personne.
- Le Canada continuera de fournir une aide financière et d'autres formes d'assistance au Tribunal spécial de l'ONU pour la Sierra Leone, mis sur pied pour faire subir leur procès à ceux qui portent la plus lourde part de responsabilité pour les violations des droits de la personne commises pendant la guerre civile dans ce pays. Le tribunal se compose de citoyens de la Sierra Leone et d'autres pays, dont le Canada <http://www.international.gc.ca/africa/sierra_leone_background-fr.asp>.

Renforcement des institutions multilatérales

Le Ministère entreprendra également les initiatives suivantes pour renforcer les institutions multilatérales

fondées sur des règles et d'autres aspects du régime international de sécurité :

- Le Ministère encouragera la réforme de l'ONU, notamment en ce qui concerne son rôle dans la paix et la sécurité mondiales, le développement, l'action humanitaire et les droits de la personne. Il travaillera également en faveur d'un rôle renforcé pour l'ONU dans les opérations de soutien de la paix, ce qui englobe l'intervention rapide et les relations civilo-militaires.
- Le Ministère poursuivra les efforts qu'il déploie avec d'autres ministères et organismes pour faire prévaloir une approche pangouvernementale de la représentation canadienne au sein des organismes de l'ONU.
- Le Canada a été un fervent partisan du Statut de Rome de la Cour pénale internationale (CPI) <http://www.international.gc.ca/foreign_policy/icc/welcome-fr.asp>. À ce jour, plus de 90 pays ont ratifié ce statut. Le Ministère continuera d'offrir son aide jusqu'à ce qu'on parvienne à une ratification et à une mise en œuvre universelles. La CPI a été mise sur pied pour combattre l'impunité et juger les auteurs des crimes les plus graves. Le Canadien Philippe Kirsch est président de la CPI.
- Le Canada présidera le conseil d'administration de l'Agence internationale de l'énergie atomique pendant un an, à partir de septembre 2004. Il pourra ainsi exercer une plus grande influence sur l'adoption de nouvelles approches de la non-prolifération nucléaire et sur les questions que suscitent les « points chauds » tels que l'Iran et la République populaire démocratique de Corée.

► 5.1.5 | Surveillance du rendement

Le travail du Ministère en sécurité et coopération internationales est souvent pluridimensionnel et les résultats sont souvent d'ordre qualitatif, de sorte que la surveillance du rendement est plus difficile, moins précise. Le Ministère a donc recours à un large éventail d'indicateurs pour exercer cette surveillance :

- Il examinera les politiques fédérales portant sur la sécurité et la coopération internationales pour

évaluer la cohérence générale et faire prévaloir une approche pangouvernementale;

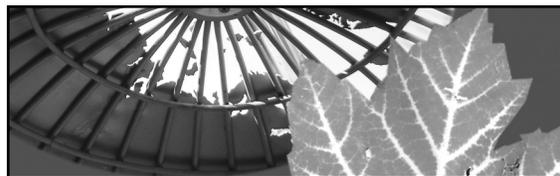
- Il continuera à suivre la qualité et les répercussions des contributions intellectuelles, politiques et autres du Canada aux organisations internationales;
- Il surveillera la couverture médiatique internationale des activités du gouvernement du Canada concernant la sécurité internationale;
- Il recueillera les réactions d'autres ministères et organismes, clients et groupes intéressés aux efforts déployés par le gouvernement fédéral pour gérer les questions de sécurité, notamment en consultant des sondages d'opinion et des sites Internet;
- Il fera diverses évaluations et vérifications de programmes et recueillera de l'information fondée sur les Cadres de gestion et de responsabilisation axés sur les résultats (CGRR) et les Cadres de vérification axés sur les risques (CVAR);
- Il tirera les enseignements des initiatives stratégiques;
- Il se tiendra au courant des vérifications et évaluations entreprises par des organisations multilatérales dont le Canada est membre.

Les dépenses des contributions sont régies par des cadres de gestion et d'évaluation axés sur les résultats. Le Ministère a mis en place des CGRR et des CVAR pour les programmes de contribution suivants : Partenariat mondial, Fonds canadien d'action contre les mines terrestres, Jeunes professionnels à l'international et Sécurité humaine. Au cours de l'année à venir, le Ministère :

- mettra en place des CGRR et des CVAR pour d'autres programmes, y compris les contributions à l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime;
- fera des vérifications et des évaluations de ce qui suit : Programme de la sécurité humaine, Centre international des droits de la personne et du développement démocratique, Initiative sur la paix et la sécurité (qui fait partie de la contribution du Canada au Plan d'action du G8 pour

l'Afrique), missions du Canada auprès d'organisations multilatérales, Fonds canadien d'action contre les mines terrestres, programme de sécurité publique et de lutte contre le terrorisme.

5.2 | Aide aux Canadiens à l'étranger



► 5.2.1 | Résultat stratégique

Prestation d'une aide officielle efficace aux Canadiens qui voyagent ou vivent à l'étranger.

► 5.2.2 | Total des dépenses prévues (moins les recettes)

Dépenses prévues	63,7 millions \$
------------------	------------------

► 5.2.3 | Survol du secteur d'activité

Rôles et avantages

Tous les ans, 24 heures par jour et sept jours par semaine, le Ministère offre aux Canadiens dans le monde entier un large éventail de services consulaires dans toutes les langues importantes. Chaque année, les Canadiens font à l'étranger plus de 40 millions de voyages d'affaires, d'étude ou d'agrément.

Le Ministère offre son aide aux Canadiens qui voyagent ou habitent à l'étranger dans les cas de blessure ou de décès, d'enlèvement d'enfant, de litige concernant la garde d'enfant, de kidnapping ou d'évacuation d'urgence en situation de catastrophe ou de crise, d'arrestation ou de détention. Les services sont maintenus jusqu'au règlement du problème ou de l'affaire. Cette aide est offerte depuis plus de 270 « points de service » partout dans le monde, notamment dans les ambassades, les hauts-commissariats; les consulats et les consulats honoraires. Le Ministère est également en mesure d'aider les Canadiens partout où il y a un téléphone ou la possibilité d'utiliser le courrier électronique.

Les Canadiens profitent à l'étranger d'une vaste gamme de services rapides, efficaces et professionnels offerts par une organisation reconnue et digne de confiance. Grâce à ces services, les Canadiens peuvent faire face aux différences existant entre les systèmes juridiques, sociaux et commerciaux du Canada et ceux des pays étrangers. Le Ministère utilise une technologie de l'information de pointe pour se renseigner sur les faits nouveaux dans le monde, prévenir les Canadiens des difficultés possibles (notamment en mettant fréquemment à jour les Conseils aux voyageurs et les Avertissements), les mettre en contact direct avec des agents consulaires pour leur procurer aide et conseils, permettre au personnel consulaire de donner une réponse rapide et professionnelle et mesurer les résultats des services fournis.

Le Ministère joue le rôle principal dans la prestation de services consulaires aux Canadiens dans le monde entier, mais il joue aussi un rôle essentiel en s'assurant que les Canadiens sont bien préparés avant de partir à l'étranger. Le site Web des services consulaires propose, comme mesure préventive, une information abondante sur la situation qui règne dans d'autres pays. Il constitue un guichet unique pour les Canadiens qui envisagent de se rendre à l'étranger. Les renseignements proposés comprennent ce qui suit :

- Les Conseils aux voyageurs <http://www.voyage.gc.ca/consular_home-fr.asp>, qui présentent des renseignements sur la situation de sûreté et de sécurité, les questions sanitaires et les conditions d'admission dans plus de 225 destinations;
- Une page Actualités <<http://www.voyage.gc.ca/main/sos/ci/all-fr.asp>>, qui renferme divers renseignements sur des événements actuels et des situations en évolution dans le monde qui présentent un intérêt particulier pour les Canadiens qui voyagent à l'étranger (p. ex., catastrophes naturelles, élections à venir);
- Les Esquisses de pays <<http://www.voyage.gc.ca/dest/ctry/profiles-fr.asp>>, qui donnent une carte détaillée du pays et des liens vers d'autres ressources ministérielles;
- Les avis quotidiens par courriel des Dernières nouvelles <<http://www.voyage.gc.ca/dest/ctry/new-fr.asp>>, auxquels on peut s'abonner électroniquement <<http://www.voyage.gc.ca/dest/ctry/sub-fr.asp>> et qui donnent les dernières mises à jour des Actualités et des Conseils aux voyageurs.

Principaux partenaires

Afin d'assurer la prestation des services consulaires appropriés, le Ministère collabore avec plusieurs autres ministères fédéraux, dont le ministère de la Justice, Citoyenneté et Immigration, Ressources humaines et Développement des compétences Canada, le Solliciteur général et Santé Canada. Le Ministère collabore étroitement aussi avec les provinces et les territoires, de même qu'avec des organisations internationales et non gouvernementales, comme la Société de la Croix-Rouge canadienne et internationale, la Société du Croissant-Rouge, le Secrétariat du droit privé de La Haye ainsi que le Service social international, organisation internationale spécialisée qui offre ses compétences pour le rapatriement de personnes âgées, dans les cas d'enlèvement d'enfants et dans d'autres situations touchant des enfants.

Le Ministère collabore avec certaines missions diplomatiques australiennes qui agissent au nom du Canada. Le gouvernement du Canada et l'Australie ont conclu un accord en vertu duquel chacun des deux pays offre certains services consulaires aux citoyens de l'autre à certains endroits où l'un d'eux seulement a une représentation consulaire.

Défis, risques et changements importants

Les Canadiens sont de plus en plus nombreux à voyager, et bon nombre d'entre eux se rendent à des endroits plus variés. En outre, depuis les attentats du 11 septembre, des menaces nouvelles et émergentes ont rendu le monde plus conscient des questions de sécurité. Cette sensibilisation et cette inquiétude accrues au sujet des risques – réels ou perçus – que présentent les déplacements internationaux ont fait augmenter le nombre de Canadiens qui demandent de l'aide et des renseignements avant et pendant leurs voyages à l'étranger.

Dans ce contexte où on se préoccupe davantage de sécurité, il est parfois arrivé que certains pays respectent moins les pratiques reconnues de protection consulaire et les droits de déplacement et autres des voyageurs. C'est ainsi que les dossiers des services consulaires sont plus nombreux et complexes et qu'ils attirent plus d'attention de l'opinion publique.

Dans ce contexte nouveau, on en est venu à croire, à tort, que les dossiers difficiles (1 % de tous les

dossiers actifs) sont la règle plutôt que l'exception. Bien que chaque cas soit unique, les cas difficiles qui ont retenu l'attention des médias ont des éléments en commun : détention, double nationalité et allégations de torture.

Au moment où les préoccupations et l'anxiété au sujet des risques que comportent les voyages à l'étranger faisaient augmenter la demande de services consulaires dans le monde entier, de nouvelles tendances ont eu aussi des conséquences d'importance pour le programme consulaire. Notons les suivantes :

- les Canadiens se rendent plus souvent à des endroits où les normes en matière de santé, de transport, de sécurité et d'infrastructure n'égalent pas celles du Canada ou bien où il existe des différences marquées dans les normes culturelles;
- les entreprises canadiennes sont de plus en plus disposées à exploiter les occasions d'affaires qui s'offrent à elles dans des régions où se posent de graves problèmes de sécurité;
- les Canadiens âgés et ceux qui ont des problèmes de santé ou un handicap sont plus nombreux à se rendre à l'étranger;
- les personnes qui ont immigré au Canada sont plus disposées à rendre visite à des parents restés dans leur pays d'origine, quels que soient les risques politiques ou autres auxquels elles s'exposent;
- le degré d'instabilité économique et politique dans certaines régions du monde.

Au cours de l'année civile 2003, les agents consulaires se sont chargés de plus de 17 000 cas de protection et d'aide, ont traité 20 500 demandes de citoyenneté et 21 500 inscriptions de Canadiens à l'étranger, et ont délivré plus de 115 000 passeports. Depuis cinq ans, le nombre de cas de protection et d'assistance (p. ex., arrestations et mises en détention, décès, aide médicale, enlèvements d'enfant), qui peuvent exiger des semaines, voire des mois d'efforts, a augmenté de 47 %.

L'augmentation du nombre de Canadiens qui se rendent à l'étranger, le fait que leurs destinations sont plus variées et l'évolution de la situation internationale ont eu un effet cumulatif sur le rôle d'assistance que le

Ministère joue auprès des Canadiens à l'étranger : renseignements sur la situation de pays étrangers en matière de sécurité, conseils sur la façon de voyager en sécurité, autres outils et renseignements pour la préparation de voyages, information sur les services consulaires.

► 5.2.4 | Plans et priorités

En 2004-2005, le Ministère offrira des services consulaires essentiels par l'entremise de son réseau de missions partout dans le monde, tout en continuant de tenir compte des nouvelles tendances qui rendent les dossiers consulaires plus complexes. De plus, il améliorera les communications avec le public pour encourager les Canadiens à mieux préparer leurs voyages.

Offrir les services consulaires essentiels partout dans le monde

Le Ministère continuera d'offrir des services consulaires de très grande qualité, entre autres par les activités suivantes :

- gérer les dossiers consulaires individuels et l'aspect consulaire des incidents majeurs ou crises dans le monde. Cette année, un protocole clair sur la gestion des dossiers difficiles – ceux où il y a mise en détention, allégations de torture et mépris pour les pratiques consulaires et diplomatiques habituelles – sera élaboré. Le Ministère mettra également en place une entente avec le gouvernement américain sur l'expulsion de Canadiens;
- offrir aux Canadiens à l'étranger, après les heures d'ouverture normales de bureau, des services d'urgence concernant les affaires consulaires, les passeports et la citoyenneté;
- coopérer avec d'autres ministères et organismes fédéraux, avec les provinces et d'autres partenaires en vue d'offrir à l'étranger les services et les conseils nécessaires relatifs aux affaires consulaires. Le Ministère élaborera un dispositif pour s'assurer qu'il y a échange d'information et que, dans les dossiers où il peut se poser des questions de sécurité, tous les ministères et organismes du gouvernement comprennent leurs responsabilités relatives.

Un certain nombre d'initiatives seront entreprises pour mieux tenir compte de certaines tendances qui

rendent les problèmes consulaires plus complexes. Par exemple :

- Étant donné les dossiers consulaires très remarquables dont le Ministère s'est occupé en 2003-2004, une formation complémentaire sera offerte aux agents consulaires pour les aider à discerner les cas où il y a eu torture ou d'autres mauvais traitements.
- Le Ministère continuera d'appliquer le programme d'inscription des Canadiens à l'étranger, dont les listes comprennent actuellement plus de 175 000 Canadiens qui séjournent hors du Canada. Les aspects techniques du système du programme seront améliorés pour qu'il soit plus convivial et plus efficace.
- Nous continuerons d'examiner le programme des consuls honoraires afin d'en améliorer la gestion et l'efficacité dans l'application des programmes d'Affaires étrangères Canada et de Commerce international Canada à l'étranger.
- La Direction générale des affaires consulaires travaille en étroite collaboration avec le Bureau des passeports, ce dernier jouant le rôle principal dans l'étude des meilleurs moyens de délivrer les documents de voyage dans les missions du Canada à l'étranger, étant donné les changements dans les exigences à respecter pour se rendre dans certains pays.
- On continuera de convertir en une application fondée sur Internet le Système de gestion des opérations consulaires (COSMOS) du Ministère. Ce système sert à appliquer le programme consulaire. Le Programme de gestion des passeports – Nouvelle génération est l'un des derniers modules dont la mise en place est prévue.
- En 2003-2004, le Ministère a commencé à implanter iCHILD, système centralisé qui doit améliorer la gestion des dossiers consulaires concernant spécialement les enfants. Le logiciel de ce système a été développé, mais, en raison de difficultés relatives à l'obtention d'accords détaillés avec les provinces et les territoires sur la protection des renseignements personnels et sur l'administration, et parce que l'accent a été mis sur des priorités plus importantes, le projet a été remis à plus tard.

Améliorer les communications avec le public et accroître les activités de sensibilisation relatives à la sécurité en voyage

Le Ministère prévoit prendre diverses initiatives pour inciter les Canadiens à mieux préparer leurs voyages. Le but visé est d'amener les voyageurs à prendre mieux conscience de leurs responsabilités à l'égard de leur propre sécurité :

- Les publications sur les voyages et la sécurité seront maintenues et mises à jour. Ces publications, disponibles en ligne et dans les bureaux ouverts au public, comme les bureaux des passeports, visent à sensibiliser les Canadiens aux différences existant entre les systèmes juridiques, sociaux et commerciaux du Canada et ceux des pays étrangers.
- Une courte brochure expliquera ce que le gouvernement du Canada peut faire et ce qu'il ne peut pas faire pour les Canadiens qui voyagent à l'étranger. Elle sera disponible en ligne, mais il y aura aussi une version sur papier disponible dans les agences de voyage et offerte dans le cadre des activités de communication des services consulaires; elle accompagnera en outre tous les nouveaux passeports qui seront délivrés.
- Les renseignements destinés aux voyageurs seront améliorés grâce à la technologie Internet. Les voyageurs, les médias touristiques et les personnes travaillant dans l'industrie du voyage peuvent s'abonner gratuitement aux Dernières Nouvelles diffusées par le Ministère <<http://www.voyage.gc.ca/dest/ctry/sub-fr.asp>>.
- Le Ministère participera davantage aux foires commerciales et aux salons du voyage importants et fera des exposés aux voyageurs et à l'industrie touristique partout au Canada afin d'établir des partenariats et de faire en sorte que les Canadiens reçoivent des conseils plus avisés des agences de voyages, des lignes aériennes et des autres représentants de l'industrie. Nous chercherons d'autres ressources – y compris un parrainage des secteurs privé et public – pour des projets importants comme les publications sur les voyages et la sécurité.
- Le Ministère créera une Préparation au voyage pour les enseignants et les étudiants des pro-

grammes de tourisme dans des collèges d'un bout à l'autre du Canada. Cet effort d'éducation vise à assurer la sensibilisation aux renseignements et conseils publiés par la Direction générale des affaires consulaires et à encourager les agents de voyage et d'autres personnes de l'industrie à informer leurs clients des pratiques sûres pour les voyageurs et des conseils aux voyageurs.

► 5.2.5 | Surveillance du rendement

Comme les problèmes consulaires se font plus nombreux et complexes et que le public s'intéresse de plus près à la façon dont ils sont réglés, le Ministère entend entreprendre en 2004-2005 un examen interne des Affaires consulaires pour évaluer les politiques, pratiques et méthodes actuelles. Cet examen englobera ce qui suit :

- étude du programme de sensibilisation aux questions consulaires en vue d'améliorer l'accès à l'information, de sorte que les voyageurs puissent bien préparer leurs déplacements et acceptent davantage la responsabilité d'assurer leur propre sécurité et que la population puisse mieux comprendre la nature et la portée des services consulaires, y compris ce qui s'est fait dans des dossiers particuliers;
- étude de la gestion des dossiers consulaires en tenant compte des lois et traités internationaux applicables, de la façon d'aborder les situations où on soupçonne un recours à la torture et des approches actuelles des dossiers mettant en cause des personnes ayant une double nationalité (ainsi que des politiques d'autres pays qui ont une incidence sur les pratiques du Canada);
- étude des critères, des lignes directrices et des pouvoirs de dépenser des fonds publics pour régler des dossiers consulaires, en tenant compte des situations humanitaires et particulières ainsi que du principe d'équité et de la capacité globale;
- évaluation de l'efficacité de la formation et du perfectionnement proposés actuellement, afin de recommander les améliorations qui peuvent s'imposer.

Dans le cadre de l'Initiative d'amélioration des services du Conseil du Trésor, les résultats du sondage de

2003-2004 sur la satisfaction des clients seront analysés et comparés aux résultats du sondage mené en 2001-2002. Ces sondages, qui mesurent le degré de satisfaction à l'égard des services consulaires offerts par les missions, permettent de voir si le Ministère respecte ses propres normes de service et s'il continue de répondre aux attentes des clients. Les résultats seront utilisés pour cerner les points à améliorer et les besoins en formation.

Le Ministère continuera de prendre connaissance des réactions des clients au moyen de sondages périodiques effectués après la prestation des services. Il prend aussi connaissance des réactions du public par le biais de son site Web sur les affaires consulaires, par l'entremise des missions à l'étranger et par les lettres qui lui sont adressées. Ces réactions sont communiquées aux partenaires, par exemple le Bureau des passeports, qui peuvent juger bon d'en tenir compte dans leurs systèmes de surveillance du rendement.

Les normes de service et les outils du Ministère, comme le système de gestion des cas, sont souvent passés en revue pour vérifier dans quelle mesure ils répondent aux besoins des clients et pour déterminer quelles sont les tendances dans les missions et les régions.

Enfin, les systèmes électroniques stockent des renseignements qui aident à mesurer le rendement, comme des statistiques sur la demande de services, la satisfaction des clients, le nombre d'appels, de lettres, de courriels et de cas, de même que le temps requis pour régler les problèmes ou fournir les produits demandés, comme un nouveau passeport.

5.3 | Diplomatie ouverte



5.3.1 | Résultat stratégique

Promotion de l'intérêt et de la confiance accordés au Canada à l'étranger ainsi que d'un environnement international qui soit favorable aux intérêts politiques et économiques du Canada et reflète ses valeurs.

► 5.3.2 | Total des dépenses prévues (moins les recettes)

Dépenses prévues	112,8 millions \$
------------------	-------------------

► 5.3.3 | Survol du secteur d'activité

Rôles et avantages

Dans ce secteur d'activité, le Ministère s'efforce de faire rayonner tous les aspects de l'identité canadienne sur la scène internationale de façon cohérente et soutenue et de maintenir la position du Canada dans un contexte international en profonde mutation. L'une des trois priorités que le premier ministre a données au gouvernement est de faire en sorte que le Canada retrouve sa fierté et son influence sur la scène internationale. Dans cette optique, il a demandé au ministre des Affaires étrangères de diriger, avec la collaboration d'autres ministères, un vaste examen de la politique internationale du Canada pour élaborer un cadre de politique intégré et moderniser les moyens de la diplomatie, de la défense, du développement et du commerce.

Le secteur d'activité jouera un rôle de chef de file pour soutenir et coordonner l'examen de la politique internationale. Cet examen donnera au gouvernement fédéral un plan stratégique sur la scène internationale, servant aussi de fondement à une meilleure définition des responsabilités et à la prise de décisions. Il aidera la population à comprendre comment la politique internationale contribue aux objectifs et aspirations de notre pays et, en faisant participer différents niveaux de la société à l'élaboration de la politique, il projettera à l'étranger une image cohérente du Canada qui est conforme aux valeurs canadiennes.

Le secteur d'activité jouera en outre un rôle essentiel dans la promotion à l'étranger de l'enseignement et de la culture, l'affirmation de l'identité canadienne au Canada comme à l'étranger, la promotion de partenariats entre les autorités fédérales et les provinces, le renforcement de l'influence du Canada à l'étranger et de son avantage concurrentiel.

Les activités de la Diplomatie ouverte rapportent de nombreux avantages aux Canadiens :

- La participation des Canadiens fait ressortir le rôle que la diplomatie ouverte peut jouer pour bâtir la cohésion sociale au niveau national tout en intensifiant les relations avec les provinces et les territoires.
- En assurant la planification de la politique pour le Ministère, le secteur d'activité permet d'intégrer davantage les politiques intérieure et étrangère tout en tenant pleinement compte des priorités pangouvernementales. De la sorte, on obtient une image unifiée et claire du Canada, dont la visibilité est rehaussée.
- Des communications ciblées au Canada et à l'étranger renforcent la réputation internationale du Canada comme pays inventif, innovateur et caractérisé par sa technologie de pointe et sa diversité culturelle, ce qui lui confère plus d'influence dans le monde et lui vaut plus de respect comme partenaire crédible et fiable.
- En favorisant la compréhension du Canada et des objectifs de sa politique étrangère parmi les décideurs et les leaders d'opinion dans des pays clés, le secteur d'activité accroît les possibilités du Canada d'étendre son influence dans le monde et d'ouvrir des marchés étrangers pour de nouveaux biens et services canadiens.
- Les programmes universitaires et culturels donnent au Canada une présence distinctive à l'étranger, une présence caractérisée par l'excellence.
- Les Canadiens apprennent à mieux comprendre le contexte international et intérieur, et les étrangers sont mis en contact avec les valeurs et le mode de vie du Canada.

Principaux partenaires

Le Ministère travaille en étroite collaboration avec de nombreux autres ministères et organismes fédéraux et organismes, dont les suivants : Bureau du Conseil privé (BCP), Ressources humaines et Développement des compétences, Citoyenneté et Immigration Canada, Industrie Canada, Patrimoine canadien, ministère de la Défense nationale et Agence canadienne de développement international. Il entretient aussi une étroite collaboration avec les provinces et territoires, les milieux culturels et universitaires au Canada et à l'é-

tranger, avec des gouvernements étrangers et les grandes organisations internationales dont il fait partie, les médias canadiens et étrangers, les commissariats à l'information et à la protection de la vie privée, les citoyens canadiens, le Cabinet du premier ministre, les cabinets des ministres et des secrétaires d'État et les parlementaires.

Défis, risques et changements importants

Parmi les principaux défis qui peuvent avoir une influence sur la capacité du Ministère d'atteindre ses objectifs, notons les faits suivants :

- Les questions d'affaires étrangères et de commerce international sont davantage à l'avant-scène, d'autant plus que le nouveau gouvernement considère comme une priorité le rôle du Canada dans le monde. Cette tendance devrait se maintenir. Un programme international en commun avec des partenaires au Canada, une préoccupation soutenue au sujet des menaces à la sécurité et la révolution des communications dans le monde, qui incite la population à compter sur un service constant, 24 heures par jour et sept jours par semaine, voilà autant de facteurs qui rendent le contexte de plus en plus complexe.
- Les tendances internationales et ce qui se produit à l'étranger touchent les citoyens canadiens plus directement que jamais, brouillant les démarcations entre les questions nationales et internationales. Presque tous les ministères fédéraux ont des programmes internationaux, comme la quasi-totalité des provinces et, de plus en plus, des villes canadiennes. Le besoin de partenariats stratégiques entre tous les ordres de gouvernement n'a jamais été plus grand, étant donné l'interdépendance accrue entre politique étrangère et politique intérieure et la complexité croissante du contexte.
- La réorganisation du Ministère devrait entraîner des changements considérables. La scission du Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international en deux entités distinctes aura pour conséquence une division des ressources. Certes, il est impossible pour l'instant de prévoir toutes les répercussions, mais il est probable que le secteur d'activité sera en réorganisation pendant toute l'année à venir et devra peut-être réaménager davantage ses ressources.

► 5.3.4 | Plans et priorités

En 2004-2005, les priorités de la Diplomatie ouverte sont les suivantes :

- mieux orienter et rendre plus cohérente l'élaboration de la politique internationale;
- renforcer les partenariats stratégiques;
- améliorer les communications du Ministère;
- mieux faire connaître le Canada et ses valeurs à l'étranger.

Mieux orienter et rendre plus cohérente l'élaboration de la politique internationale

Compte tenu des faits marquants sur la scène internationale et des priorités générales du gouvernement, le secteur d'activité Diplomatie ouverte orientera avec plus de précision l'élaboration de la politique internationale et la rendra plus cohérente. Les principales initiatives sont les suivantes :

- Soutenir et coordonner l'examen de la politique internationale (EPI), comme le premier ministre l'a demandé. L'EPI portera sur neuf chantiers que le premier ministre a définis (relations canado-américaines, paix et sécurité, défense, développement et aide internationale, commerce et investissement, représentation à l'étranger, renouvellement des institutions multilatérales, utilisation des compétences canadiennes pour soutenir la gouvernance démocratique à l'étranger et mise en valeur du savoir-faire et de la créativité du Canada à l'étranger) dans un contexte mondial modifié. L'EPI présentera, pour étude parlementaire à l'automne 2004, des recommandations approuvées par le Cabinet sur les intérêts stratégiques du Canada et les politiques et moyens propres à les promouvoir et à les défendre. L'EPI, reposant sur une approche pangouvernementale et pancanadienne, doit tenir compte des liens avec une politique prospective sur la sécurité nationale et les contraintes budgétaires, et elle doit respecter les valeurs canadiennes.
- Faire fond sur les vastes consultations entreprises en 2003 pour donner des conseils précis sur les opinions, intérêts et perspectives des provinces et des territoires.

- Donner des conseils et des orientations stratégiques aux fonctionnaires afin que les ministres soient bien préparés pour faire valoir le point de vue international au cours des délibérations du Cabinet. Ces conseils et orientations portent notamment sur la convergence économique entre le Canada et les États-Unis et les questions frontalières ainsi que sur les questions politiques, économiques et sociales internationales qui touchent les Canadiens, par exemple dans les domaines de la santé et de l'environnement.
 - Soutenir le rôle du ministre des Affaires étrangères dans le processus politique du G8 en assurant l'élaboration de la politique et en donnant des conseils et des informations au premier ministre, au ministre et au directeur politique du Canada pour le G8 ainsi qu'une analyse et des recommandations sur des thèmes et initiatives en vue de promouvoir les intérêts du Canada et les priorités du G8.
 - Examiner et modifier le Fonds John Holmes pour renforcer la recherche en politique extérieure portant sur des questions internationales importantes pour le Ministère. Ce fonds a été créé pour renforcer la participation non gouvernementale à l'élaboration de la politique étrangère.
- importantes sur les relations canado-américaines et mettre en valeur le rôle de chef de file du Ministère dans la coordination des relations fédérales-provinciales concernant les affaires internationales. Un élément central de la stratégie de promotion du Canada visant les États-Unis consiste à amener les provinces à appuyer les objectifs généraux du gouvernement fédéral. L'adhésion des provinces à cette stratégie permettra de diffuser des messages cohérents pour appuyer les intérêts du Canada pendant les rencontres qui réunissent régulièrement des représentants provinciaux et des personnalités américaines influentes.
- Tabler sur des contacts fructueux avec des partenaires au Québec pour élaborer une stratégie « pancanadienne ». Les partenariats avec des clientèles ciblées seront renforcés, ce qui permettra de nouer des relations avec des réseaux établis et avec un auditoire canadien pour atteindre les objectifs du programme. Le Ministère développera aussi des partenariats nouveaux, par exemple avec Patrimoine canadien dans le cadre du programme Partenariat interministériel avec les communautés de langue officielle (PICLO) et avec Citoyenneté et Immigration Canada pour un projet lié à la célébration des Journées de la Francophonie, en mars 2005.

Renforcer les partenariats stratégiques

Le secteur d'activité continuera de renforcer le climat de confiance et de transparence entre les trois ordres de gouvernement au Canada. Les intérêts canadiens et étrangers sont de plus en plus intimement liés, de sorte que l'intégration de la politique est un défi essentiel à relever si on veut que le gouvernement puisse réaliser son programme en politique intérieure. Dans le cadre d'une étroite collaboration avec les provinces et les territoires, le secteur d'activité entend se donner un rôle de chef de file (en augmentant la fréquence et la portée des consultations) pour mieux faire comprendre au sein du gouvernement fédéral les préoccupations des provinces dans le domaine des relations internationales et en rendant possible la prise en considération de ces opinions dans l'élaboration de la politique internationale. Les initiatives principales sont les suivantes :

- Coordonner des séances d'information plus régulières avec les provinces et territoires pour répondre à leurs demandes de consultations plus

Améliorer les communications du Ministère

Le Ministère collaborera avec d'autres ministères fédéraux pour amener les Canadiens à mieux comprendre et à appuyer plus fermement le rôle du Canada dans la guerre actuelle contre le terrorisme. Il épaulera le premier ministre et le ministre des Affaires étrangères dans leurs efforts de promotion des intérêts du Canada à l'ONU, au G8, au sein du Commonwealth, au forum de Coopération économique Asie-Pacifique et dans d'autres instances multilatérales. Et il s'efforcera de mettre en valeur auprès de nos partenaires américains les mesures prises pour améliorer la sécurité à la frontière canado-américaine ainsi que les mesures de lutte contre le terrorisme. D'autres initiatives importantes sont prévues pour 2004-2005 :

- Améliorer à la fois la conception et le contenu des éléments internationaux du site principal du gouvernement du Canada <<http://canadainternational.gc.ca>> afin d'encourager la

fréquentation du site par les internautes canadiens et étrangers. Le secteur d'activité réalisera et soutiendra aussi des projets sur le Web comme 3D Afghanistan (les trois D sont la diplomatie, le développement et la défense) avec d'autres ministères fédéraux, élaborera une nouvelle politique ministérielle sur la diffusion Web et donnera des conseils en communications électroniques à la clientèle du Ministère.

- En étroite consultation avec le BCP, prendre la direction d'un travail qui consiste à documenter les divers mécanismes de participation et de consultation à la disposition des provinces et des territoires dans le domaine international. L'objectif sera de renforcer les capacités de communication à cet égard et, au besoin, d'apporter des améliorations.
- Offrir des produits et services plus pointus en matière de communication aux ministres et au secrétaire parlementaire pour les appuyer dans leurs fonctions parlementaires.
- Concevoir un réseau nord-américain d'études pour susciter une meilleure compréhension entre les Canadiens et les Américains.

Mieux faire connaître le Canada et ses valeurs à l'étranger

Le Ministère cherchera également à gagner de nouveaux marchés à l'étranger pour les produits et services du secteur culturel et des institutions d'enseignement par des activités de promotion de l'image de marque et de marketing international. Parmi les initiatives particulières, on remarque ce qui suit :

- Continuer de parrainer une série d'activités culturelles en France dans le contexte de la commémoration du 400^e anniversaire de la première colonie française en Nouvelle-France. Cette initiative permettra d'approfondir les relations bilatérales entre le Canada et la France.
- Mieux affirmer la présence du Canada aux États-Unis au moyen des missions existantes ou récemment ouvertes, de l'éducation (Programme canado-américain Fulbright) et de la promotion des arts et de la culture.

- Coordonner les relations du Canada en éducation internationale, aux niveaux tant bilatéral que multilatéral, notamment avec des organisations comme l'APEC, le Commonwealth, l'OEA, l'OCDE et l'UNESCO, ainsi que dans des réunions comme le Sommet des Amériques et le G8.
- Avec la coopération d'Industrie Canada et du ministère du Patrimoine canadien, le Ministère assurera chaque année la coordination pour le pavillon canadien des deux plus grands salons de l'éducation internationale, soit le World Education Market, au Portugal, et le BETT Show, au Royaume-Uni. Ces pavillons donnent aux entreprises privées, institutions et conseils scolaires du Canada l'occasion de faire valoir leurs compétences, leurs produits et leurs services auprès d'un auditoire international.
- Donner de l'expansion aux marchés et aux parts de marché pour les produits et services canadiens dans les domaines de la culture et de l'éducation, notamment dans les pays prioritaires du G8 + 4 (Mexique, Brésil, Inde, Chine), sans négliger pour autant les autres régions où les priorités de la politique internationale peuvent être soutenues le plus efficacement par nos programmes, grâce à l'appui des initiatives d'image de marque et de marketing international.
- Collaborer avec le Réseau des centres d'éducation canadiens pour aider les établissements d'enseignement canadiens à commercialiser leurs services et produits pour attirer des étudiants étrangers de talent.
- En partenariat avec Patrimoine canadien, élaborer un nouveau mandat pour les négociations, à l'UNESCO, relatives à un nouvel instrument international sur la diversité culturelle.

En outre, le Ministère continuera à appliquer divers programmes universitaires et culturels qui donnent du Canada l'image d'un pays innovateur, bien gouverné, tolérant, avancé, et qui est un allié et un partenaire digne de confiance. Par des moyens comme des bourses, des échanges jeunesse, des échanges artistiques et universitaires et des programmes d'études canadiennes, on tisse un large réseau influent de personnes bien informées qui ont avec le Canada des liens étroits. Parmi les programmes universitaires et culturels prévus pour cette année figurent :

- le Programme d'échanges internationaux visant la jeunesse, qui permettra à environ 38 000 jeunes Canadiens d'acquérir une formation ou des compétences nouvelles pour devenir plus concurrentiels dans une économie mondialisée et s'ouvrir davantage aux cultures étrangères.
- le Programme de promotion des arts, qui aidera plus de 500 artistes et groupes canadiens à faire des tournées à l'étranger; le Ministère parrainera aussi le Programme d'échange de personnalités culturelles.
- En outre, le Ministère aidera plus de 7 000 boursiers venant de 30 pays à mieux connaître le Canada. Il décernera aussi des bourses et des subventions à plus de 300 ressortissants étrangers qui étudient dans notre pays ou font des études sur le Canada.

► 5.3.5 | Surveillance du rendement

Un large éventail d'indicateurs serviront à surveiller le rendement. Par exemple, le Ministère entreprendra une étude des activités qu'il appuie dans les domaines de la culture et de l'enseignement, notamment les stratégies de promotion de l'éducation et des arts, les études canadiennes, les bourses, les programmes de mobilité et les programmes destinés à la jeunesse.

Pour évaluer l'efficacité des divers produits de communication, le Ministère encouragera les lecteurs à donner leurs réactions aux publications et il fera des sondages sur l'attitude adoptée face à ses priorités.

En outre, le Ministère :

- sollicitera des réactions auprès des cabinets des ministres et d'autres clients au sujet de la qualité et de la ponctualité des services fournis;
- obtiendra des évaluations de rendement auprès de sources externes comme le commissaire à l'information et le commissaire à la protection de la vie privée;
- étudiera les résultats d'une étude indépendante sur le Programme d'accès à l'information;
- établira le niveau d'acceptation, dans les ministères partenaires, au sujet de son leadership et de sa coordination du processus de l'EPI;

- établira dans quelle mesure les conseils et les recommandations en matière de politique se retrouvent dans les produits en aval (p. ex., présentations au Cabinet, discours);
- évaluera dans quelle mesure les dimensions de la politique internationale se retrouvent dans le programme du gouvernement (exposé dans le discours du Trône, le budget fédéral et les mises à jour économiques et budgétaires).

5.4 | Services ministériels



► 5.4.1 | Résultat stratégique

Prestation de services de soutien rentables à Affaires étrangères Canada et à Commerce international Canada pour leur permettre d'atteindre leurs objectifs.

► 5.4.2 | Total des dépenses prévues (moins les recettes)

Dépenses prévues	292,6 millions \$
------------------	-------------------

Ce montant correspond à la partie du total qui est réservée à Affaires étrangères Canada.

► 5.4.3 | Survol du secteur d'activité

Rôles et avantages

Tous les aspects des activités d'Affaires étrangères Canada dépendent de l'infrastructure fournie par les Services ministériels : ressources humaines, sécurité, finances ministérielles, planification stratégique, vérification interne et évaluation, gestion et technologie de l'information (TI), service de gestion des biens immobiliers et du matériel.

Le Bureau du protocole relève aussi de ce secteur d'activité. Il est le premier point de contact du gouvernement avec les diplomates étrangers en poste au

Canada. Il s'occupe, en outre, de l'accueil et des déplacements à l'étranger pour le compte du premier ministre, des membres du Cabinet et du gouverneur général.

Principaux partenaires

Pour s'acquitter de leur travail, les Services ministériels collaborent avec de nombreux partenaires :

- ministères et organismes fédéraux qui ont des activités internationales;
- organismes centraux du gouvernement fédéral, dont le Bureau du Conseil privé, le Secrétariat du Conseil du Trésor, l'Agence de gestion des ressources humaines de la fonction publique du Canada, la Commission de la fonction publique et l'École de la fonction publique du Canada;
- provinces et territoires;
- Cabinet du premier ministre et Rideau Hall;
- diplomates en poste au Canada;
- syndicats et associations d'employés;
- secteur privé.

Défis, risques et changements importants

Les principaux défis, risques et changements qui influent sur le travail des Services ministériels sont les suivants :

- La scission de l'ancien ministère des Affaires étrangères et du Commerce international en deux entités distinctes impose de nouvelles exigences aux Services ministériels - non seulement pour assurer la transition avec le maximum d'efficacité et de souplesse, mais aussi pour planifier les services à offrir de façon permanente aux deux organisations.
- La publication du rapport de la vérificatrice générale sur le Programme des commandites du gouvernement, en février 2004, a mobilisé intensément l'attention des médias et du public sur la nécessité d'une plus grande transparence et d'une meilleure reddition des comptes dans l'utilisation

des fonds publics. Cette question restera solidement à l'avant-scène, étant donné la grande attention que retiendront les diverses enquêtes sur la question, dont celle du juge John H. Gomery, qui doit entreprendre ses audiences publiques en septembre.

- Le budget fédéral de mars 2004 a fortement insisté sur la question de la responsabilité financière et de l'intégrité. Le ministre des Finances y a annoncé diverses mesures visant à améliorer la gestion et la surveillance des dépenses :
 - nomination, dans tous les ministères, de contrôleurs ayant une accréditation professionnelle;
 - réorganisation et renforcement des fonctions de vérification et de surveillance internes, sur la base de solides analyses des risques dans toutes les activités ministérielles;
 - implantation de systèmes modernes d'information en temps réel pour suivre les dépenses. Affaires étrangères Canada se conformera pleinement et immédiatement à ces mesures budgétaires.
- Toujours en mars 2004, le Conseil du Trésor a annoncé de nombreux examens portant sur la gestion financière. D'abord, il évaluera les dépenses et programmes actuels des 30 ministères et organismes les plus importants pour voir s'ils sont toujours pertinents et s'il y a des possibilités de réaffectation des dépenses et de rationalisation des programmes. Deuxièmement, il entreprendra neuf examens des opérations gouvernementales dans des domaines comme la gestion des biens immobiliers, les services ministériels et administratifs et l'utilisation et la gestion de la technologie de l'information. Affaires étrangères Canada intégrera ces activités à ses propres travaux au cours de 2004-2005.
- Il en coûte plus cher de faire des affaires à l'étranger parce qu'il faut renforcer les mesures de sécurité, étant donné l'instabilité économique et politique croissante de certaines régions du monde. En outre, le nombre de joueurs fédéraux et provinciaux qui ont des activités à l'étranger continue d'augmenter.

- Le nombre de dossiers interministériels – ou horizontaux – se rattachant à d'importantes priorités gouvernementales augmente de façon marquée, ainsi que la demande de services ministériels de la part d'un large éventail de clients et d'intéressés.
 - Dans certaines missions, la capacité de l'infrastructure est lourdement sollicitée par l'augmentation croissante du personnel du gouvernement du Canada qui travaille à l'étranger (600 nouveaux postes ont été créés ces trois dernières années, surtout par d'autres ministères). Pour s'attaquer aux problèmes de la pénurie de locaux et de la sécurité, Affaires étrangères Canada applique un programme de construction, de rénovation et d'expansion des chancelleries dans les pays du G8 et les capitales d'autres pays. Les services ministériels s'attaquent aussi au problème de locaux à l'Administration centrale.
 - La technologie de l'information est cruciale pour tous les aspects du travail d'Affaires étrangères Canada et de ses partenaires fédéraux installés dans les missions à l'étranger. Il existe une demande constante de remplacement ou de mise à niveau de systèmes de TI pour maintenir la meilleure compatibilité, la meilleure sécurité et le meilleur service possible pour les clients. Toute lacune dans l'efficacité ou interruption nuirait à la capacité de tous les partenaires présents dans les missions de s'acquitter de leur mandat.
 - La mise en œuvre prévue de la *Loi sur la modernisation de la fonction publique* permettra aux Services ministériels d'employer des méthodes plus souples de gestion des ressources humaines et de favoriser une plus grande collaboration syndicale-patronale.
- minimum tant à Affaires étrangères Canada qu'à Commerce international Canada; moderniser le Service extérieur et les pratiques ministérielles en matière de ressources humaines;
- donner des assises financières stables à Affaires étrangères Canada et à Commerce international Canada en faisant ce qui suit :
 - mettre en place les nouvelles mesures de gestion financière exposées dans le budget fédéral de mars 2004;
 - affecter les ressources de la façon la plus stratégique possible, dans le respect des impératifs pangouvernementaux et des priorités ministérielles;
 - conserver la souplesse voulue pour faire face aux crises internationales et à d'autres situations imprévisibles avec efficacité;
 - poursuivre la mise en œuvre d'un plan d'action pour assurer une gestion moderne;
 - accroître la collaboration avec les principaux partenaires pour gérer les actifs fédéraux à l'étranger.

Gérer la transition

Les Services ministériels s'efforcent d'assurer de la façon la plus souple et efficace possible la transition qui nécessite la scission d'un seul ministère en deux entités. L'objectif visé est de soutenir les employés et de réduire au minimum les perturbations dans les services que le Ministère assure à ses clients, groupes intéressés et partenaires.

Pour gérer la transition, les Services ministériels :

► 5.4.4 | Plans et priorités

Priorités pour 2004-2007

Les Services ministériels ont défini les priorités suivantes pour 2004-2007 :

- gérer avec le plus de souplesse et efficacité possible la transition qui fera deux ministères d'un seul, en réduisant les perturbations au
- participeront activement à l'organisation des deux ministères;
- réaffecteront les ressources pour répondre aux priorités du nouveau gouvernement, en veillant à respecter les objectifs de réduction des budgets fixés l'an dernier par le Conseil du Trésor;
- mettront en place les nouvelles mesures de gestion budgétaire exposées dans le budget fédéral;

- créeront des structures organisationnelles et processus administratifs efficaces pour assurer la prestation constante des services de soutien aux deux ministères.

Tout au long de la période de transition et par la suite, les Services ministériels d'Affaires étrangères Canada continueront de dispenser les services ministériels à Commerce international Canada.

Donner des assises financières stables au Ministère

Affaires étrangères Canada continuera d'implanter dans toutes ses activités une gestion axée sur les résultats. Un élément important de ce processus est la réaffectation des ressources conformément aux priorités pangouvernementales et ministérielles et aux résultats clés.

Mise en oeuvre d'un plan d'action pour assurer une gestion moderne

Les Services ministériels jouent un rôle de premier plan dans la mise en oeuvre d'un plan d'action ministériel visant à moderniser la fonction de contrôleur et qui allie les principes et les pratiques de gestion fondés sur les résultats tel qu'exigé par le Conseil du Trésor. Les objectifs clés des Services ministériels incluent :

- définition de normes et de pratiques visant à intégrer l'information financière et non financière sur le rendement, à évaluer avec plus d'exactitude et gérer le risque, et à faire en sorte que les contrôles financiers voulus soient mis en place;
- utilisation des technologies les plus modernes pour améliorer les systèmes d'information employés dans la gestion des ressources humaines et financières pour affecter toutes les ressources de façon plus conforme à la stratégie.

Voir la section 6, Grands thèmes et initiatives de gestion du gouvernement, pour obtenir des renseignements sur le plan d'action pour une gestion moderne qui sera mis en oeuvre en 2004-2005.

Accroître la collaboration avec les principaux partenaires pour gérer les actifs fédéraux à l'étranger

Affaires étrangères Canada continuera de renforcer ses relations de travail avec des partenaires fédéraux pour gérer les actifs fédéraux à l'étranger le plus efficacement possible, reconnaissant que les missions

sont une ressource essentielle pour l'ensemble du gouvernement.

Priorités courantes

Projets d'immobilisations prévus pour 2004-2005

Le coût des rénovations qui s'imposent pour accueillir des partenaires fédéraux et provinciaux dans les locaux de nos missions à l'étranger sont récupérés par Affaires étrangères Canada auprès des partenaires en cause. Au cours de l'année à venir, celui qui contribuera le plus à ces projets d'immobilisations à l'étranger sera Citoyenneté et Immigration Canada (CIC), qui a augmenté et redéployé son personnel à l'étranger pour appliquer les contrôles plus rigoureux en matière de visas et mettre en oeuvre d'autres changements dans le programme d'immigration. CIC versera plus de 10 millions de dollars au cours des deux prochains exercices pour des rénovations de chancellerie et d'autres projets à Abou Dhabi, Accra, Bucarest, Dacca, Kuala Lumpur, Kiev, Riyad et Singapour. Le Ministère travaille également avec CIC pour établir un nouveau consulat général à Chandigarh. Cette mission servira avant tout à CIC pour les activités du programme d'immigration. Les autres projets auxquels CIC participera comprennent l'agrandissement de la chancellerie d'Islamabad, qui a été retardé pour des raisons de sécurité et d'autres considérations.

Les projets d'immobilisations suivants permettront de régler les problèmes de pénurie de locaux et les problèmes de santé et de sécurité dans des missions à l'étranger :

- La construction de nouvelles chancelleries est en cours à Ankara (les travaux doivent s'achever en décembre 2004) et à Berlin (achèvement prévu début 2005), de même que la construction d'une chancellerie et de sept logements pour le personnel à Séoul (achèvement prévu début 2006). Les travaux prévus comprennent en outre la construction d'une chancellerie et d'une résidence officielle à Dacca et d'une aile nouvelle à la chancellerie de La Haye. Des projets de chancellerie sont à l'étape de la planification et de la conception à Abuja, Amman, La Havane, Lima, Rabat, Rome et Téhéran. La rénovation de la chancellerie de Paris est également prévue. De nouveaux locaux loués ont été achevés à

Denver cette année. On envisage de déménager, dans les deux prochaines années, des chancelleries louées dans des locaux qui conviennent mieux à Abou Dhabi, Bucarest, Budapest, Maputo, Milan et Singapour. De plus, il est prévu d'agrandir la nouvelle chancellerie de Kaboul (début 2005) et de construire une annexe à Beyrouth.

- Un important projet d'expansion pour le service d'immigration du Québec sera terminé cette année à Hong Kong.

Il importe de signaler que le Plan d'amélioration de la gestion des biens d'Affaires étrangères Canada est sur le point d'entrer dans la quatrième année de sa mise en œuvre. En 2003, le Ministère a reçu la certification internationale ISO pour la qualité de sa gestion des grands projets.

Gestion et technologie de l'information

Le Ministère dépend de la gestion de l'information et de la technologie (GIT) pour la gestion, l'exploitation et la prestation des services à la clientèle. L'investissement d'Affaires étrangères Canada dans le domaine de la GIT permet au gouvernement du Canada de réagir d'une façon instantanée ou quasi instantanée aux événements mondiaux et appuie des initiatives s'étendant à l'ensemble de l'administration fédérale, comme Gouvernement en direct. Les Services ministériels veilleront au maintien des services communs et partagés de GIT aux niveaux de service convenus, notamment grâce à l'achèvement du remplacement cyclique du réseau des services communs et à la mise en œuvre du Système de gestion des dossiers, des documents et de l'information, logiciel commun de gestion des documents du gouvernement du Canada. La capacité d'adaptation des services à une demande changeante de façon souple et économique sera renforcée. Les secteurs d'activité bénéficieront d'une plus grande aide et de plus de coordination dans l'utilisation de la GIT pour atteindre les principaux objectifs du Ministère.

Modernisation de la gestion des ressources humaines

Les priorités, dans ce domaine, sont axées sur les éléments suivants :

Leadership

Affaires étrangères Canada assure à tous les niveaux un leadership qui favorise les résultats, encourage l'innovation, appuie un sain équilibre entre travail et vie personnelle, récompense l'excellence et est propice à l'engagement des employés. Au cours de l'année à venir, les plans d'accord de gestion du rendement pour les cadres supérieurs seront plus étroitement liés au plan d'activité correspondant du Ministère de façon à contribuer aux résultats globaux. De plus, les Services ministériels élaboreront et coordonneront un nouveau programme de gestion du rendement pour l'ensemble des employés d'un niveau inférieur à celui de la direction, en fonction des compétences et des résultats.

Organisation de l'effectif

Les Services ministériels faciliteront la tâche aux employés pour chercher de nouvelles possibilités en prenant les mesures suivantes :

- rendre les descriptions de travail et les pratiques de recrutement plus transparentes;
- continuer à élargir la structure de classification pour le groupe professionnel du Service extérieur, en attendant l'issue des négociations collectives, pour reconnaître dans une plus grande mesure les différents degrés de responsabilité, de compétence et de rendement;
- accroître le recours aux processus de sélection génériques des différents groupes professionnels pour accélérer le recrutement et l'embauche.

Les bons employés au bon endroit

Pour faire en sorte qu'Affaires étrangères Canada ait un effectif hautement compétent et engagé, les Services ministériels :

- établiront des profils de compétences pour la plupart des groupes professionnels ainsi que des profils des compétences et des connaissances pour les chefs de mission;
- multiplieront les occasions d'apprentissage pour le personnel en élaborant un programme d'études en affaires internationales;

- prendront des mesures visant à améliorer les conditions de travail et de vie des employés en poste à l'étranger là où l'infrastructure locale n'est pas à la hauteur des normes canadiennes;
- renforceront le soutien pour la gestion et la technologie de l'information dans les missions en poursuivant l'initiative Renouveau du modèle de soutien pour la technologie de l'information à l'étranger.

Milieu de travail positif

Pour aider les employés d'Affaires étrangères Canada à donner leur meilleur rendement, les Services ministériels :

- poursuivront les objectifs pangouvernementaux liés à la modernisation des ressources humaines, à la diversité de l'effectif, aux langues officielles et à l'apprentissage;
- appliqueront la Politique du Conseil du Trésor sur la prévention du harcèlement et assureront l'intégration de tous les recours à la disposition des employés pour obtenir réparation;
- adapteront les prix et programmes de reconnaissance aux priorités ministérielles;
- offriront des moyens plus rapides et moins rigides de régler les différends, dans le respect de la *Loi sur la modernisation de la fonction publique*;
- appliqueront le modèle de relations patronales-syndicales exigé par cette même loi.

► 5.4.5 | Surveillance du rendement

Affaires étrangères Canada fera des sondages, des vérifications et des évaluations en maintenant l'accent sur la gestion axée sur les résultats. L'information acquise au moyen de ces activités servira à perfectionner les pratiques de gestion et à comparer les résultats réels aux résultats escomptés, ce qui sera utile par la suite pour la planification et l'établissement des priorités.

Les sondages auprès des clients menés par le Ministère révèlent des progrès dans la poursuite des objectifs sur le plan de la satisfaction des clients. Au cours de l'année à venir, les Services ministériels utiliseront les méthodes de mesure du rendement

proposées dans le Cadre de responsabilisation de gestion <<http://www.tbs-sct.gc.ca/maf-crg>> établi par le Conseil du Trésor pour évaluer :

- les progrès accomplis dans la planification, les rapports sur le rendement, la gestion du risque et les systèmes d'information et les contrôles du Ministère;
- le contrôle de la qualité dans les marchés ainsi que dans la gestion des finances, du savoir, des biens immeubles et des actifs;
- l'intendance de la technologie de l'information.

Les Services ministériels utiliseront le cadre du Conseil du Trésor pour évaluer le rendement dans la gestion des ressources humaines, ce qui englobe :

- l'analyse de l'effectif des deux ministères pour voir :
 - s'il est représentatif de la population canadienne;
 - s'il respecte les exigences en matière de langues officielles;
 - s'il prend des mesures pour renforcer ses capacités et assurer un leadership suivi;
- l'analyse du milieu du travail pour s'assurer :
 - qu'il est positif pour les employés;
 - qu'il offre des possibilités d'apprentissage et de croissance au personnel;
 - qu'il reconnaît et récompense l'excellence;
- un examen dont le but est de s'assurer que les deux ministères ont en place un plan complet de perfectionnement des ressources humaines comprenant des initiatives qui portent sur le leadership, le recrutement, le maintien en emploi, la relève, l'apprentissage, l'équilibre entre le travail et la vie personnelle, les langues officielles et l'équité en matière d'emploi;
- la mesure des progrès dans l'application des priorités en matière de ressources humaines ainsi que dans l'évaluation et le renforcement de l'engagement des employés;

- la mesure de la qualité du leadership interne et des relations de travail;
- l'analyse de l'efficacité des programmes de formation.

5.5 | Services aux ministères partenaires



► 5.5.1 | Résultat stratégique

Prestation de services de soutien rentables aux ministères partenaires pour leur permettre d'atteindre leurs objectifs internationaux.

► 5.5.2 | Total des dépenses prévues (moins les recettes)

Dépenses prévues	550,5 millions \$
------------------	-------------------

► 5.5.3 | Survol du secteur d'activité

Rôles et avantages

Le Ministère a comme mandat de fournir une infrastructure de services communs (gestion de l'acquisition de produits, de services et de biens immobiliers) pour les ministères et organismes fédéraux qui ont des activités à l'étranger. Il est obligatoire de faire appel à ces services communs lorsqu'on offre des programmes diplomatiques et consulaires à l'étranger, mais leur utilisation est facultative pour d'autres programmes et services. Le soutien offert va de la fourniture de locaux pour les bureaux et de logements pour le personnel jusqu'à l'administration des finances, du personnel et du matériel en passant par l'entretien, les télécommunications et divers autres services de soutien. Des services semblables sont offerts aux sociétés d'État et gouvernements provinciaux et étrangers (entités partageant les mêmes locaux) dans les missions où il existe une capacité excédentaire et où le partage des locaux ne risque pas de nuire au fonctionnement normal.

Les ministères et organismes doivent verser au Ministère un montant correspondant à l'accroissement des coûts qu'il subit pour leur offrir les services communs dont ils ont besoin pour s'acquitter du mandat que la loi leur confie. Les entités partageant les locaux des missions des ministères assument intégralement le coût des services qui leur sont fournis.

D'autres ministères profitent de cette infrastructure de services communs, car elle leur donne un accès local unique à tous les services nécessaires pour leurs activités à l'étranger, ce qui est analogue aux services fournis au Canada par des organisations comme Travaux publics et Services gouvernementaux Canada et la Commission de la fonction publique. Le gouvernement réalise également des économies d'échelle grâce à cette approche du soutien au titre des services communs et de l'infrastructure à l'étranger.

Principaux partenaires

Commerce international Canada ayant été constitué comme ministère distinct, Affaires étrangères Canada fournit un soutien au titre des services communs et de l'infrastructure à quinze ministères fédéraux, six organismes et trois provinces ayant des activités à l'étranger. Les ministères ayant d'importants programmes à l'étranger sont l'Agence canadienne de développement international, Citoyenneté et Immigration Canada, Commerce international Canada, le ministère de la Défense nationale, le ministère du Solliciteur général et la Gendarmerie royale du Canada. Les autres ministères fédéraux qui ont du personnel à l'étranger sont Agriculture et Agroalimentaire Canada, Patrimoine canadien, Environnement Canada, Finances, Justice, Santé Canada, Ressources humaines et Développement des compétences, Ressources naturelles Canada et Travaux publics et Services gouvernementaux Canada. Les organismes fédéraux ayant une représentation à l'étranger sont la Banque du Canada, l'Agence des services frontaliers, l'Agence spatiale canadienne, la Commission canadienne du tourisme, Exportation et développement Canada, l'Office national du film et Téléfilm Canada. Les provinces représentées à l'étranger sont l'Alberta, l'Ontario et le Québec. Le Canada a également des accords de partage de locaux avec l'Australie et le Royaume-Uni (avec des accords sur les services consulaires à un certain nombre d'endroits).

Défis, risques et changements importants

Croissance de la demande

La complexité croissante du contexte international – les attentats du 11 septembre et la campagne contre le terrorisme qui a suivi, la propagation de maladies infectieuses mortelles comme le VIH/sida et la nécessité d'adopter des règles plus claires et efficaces pour régir la rapide croissance du commerce et de l'investissement internationaux – se traduit par un programme international plus exigeant pour le Canada. Au sein même de l'appareil gouvernemental, le cercle de ceux qui participent aux affaires internationales s'est considérablement élargi, et un plus grand nombre d'entités gouvernementales s'occupent de la politique et des programmes internationaux. Depuis 2001, près de 200 postes ont été ajoutés dans les missions à l'étranger. D'ici la fin de l'exercice en cours, on comptera environ 6 500 employés fédéraux à l'étranger. Environ 75 % du personnel chargé de programmes (autre que le personnel administratif) à l'étranger s'occupent de la prestation des programmes de ministères partenaires, d'organismes ou d'autres entités qui partagent les mêmes locaux. Les 25 % qui restent se chargent de la prestation des programmes et services d'Affaires étrangères Canada.

Cette croissance a un effet cumulatif sur la disponibilité des locaux, les besoins en technologie de l'information et en soutien pour la TI, et les besoins en personnel de soutien administratif supplémentaire. La représentation à l'étranger coûte cher, les frais généraux sont importants et la souplesse est limitée. Les problèmes comprennent le risque de manquer de locaux convenables (le tiers des missions en sont là), la nécessité de mettre à niveau l'infrastructure de gestion de l'information et l'aggravation des menaces à la sécurité. Affaires étrangères Canada envisagera avec les ministères partenaires des solutions moins coûteuses, dont des mécanismes de prestation différents (consuls honoraires, micromissions à vocation unique, etc.), un cadre gouvernemental pour guider l'ouverture et la fermeture de missions à l'étranger et une plus grande souplesse pour modifier la répartition des fonds entre les programmes et les secteurs.

Changement de politique

Les ministères présents à l'étranger agissent dans le cadre de la politique étrangère établie en 1995, qui vise à :

- protéger notre sécurité dans un contexte mondial stable;
- accroître la prospérité et l'emploi par une intensification du commerce et de l'investissement;
- faire rayonner les valeurs et la culture du Canada au niveau international.

Une nouvelle conception de la politique étrangère, traduisant les priorités, les capacités et les intérêts du Canada dans un contexte mondial en mutation, est actuellement en voie d'élaboration. Cette nouvelle orientation guidera une approche pangouvernementale plus dynamique de notre représentation à l'étranger, face aux changements qui transforment le contexte international et les priorités gouvernementales, et il en résultera des pressions plus intenses sur l'infrastructure de prestation des services communs.

► 5.5.4 | Plans et priorités

Pour réagir à ces défis, le Ministère a défini les priorités suivantes :

Politiques et processus en vue de faciliter un déploiement plus stratégique du personnel de représentation à l'étranger

Cette priorité comprend :

- le renforcement des structures actuelles de gouvernance avec les ministères partenaires;
- la mise en place prévue d'un nouveau comité au niveau des sous-ministres chargé d'appliquer la nouvelle vision internationale et d'assurer l'intégration des décisions en matière de politiques et de programmes au sujet de la représentation à l'étranger et de la prestation des services communs pour assurer cette représentation;
- la réalisation d'une étude annuelle de la représentation à l'étranger et un processus amélioré de planification pour faire en sorte que soient prises en considération simultanément les exigences des programmes et les conséquences pour la prestation des services communs. Cela comprend un examen annuel des changements – réels et prévus – dans la représentation à l'étranger pour faciliter une

infrastructure plus souple, dynamique et rentable pour les services communs.

Cadres de travail pour faciliter la prestation de services communs dans les missions

Cette priorité comprend :

- L'application du Protocole d'entente interministériel sur les activités et le soutien des missions à l'étranger (protocole générique) et des normes connexes de prestation des services pour guider et soutenir la prestation de services communs uniformes, prévisibles et transparents dans les missions et à l'Administration centrale;
- L'élaboration d'annexes au protocole générique propres aux ministères pour tenir compte des conditions particulières des divers partenaires dans les missions à l'étranger;
- L'élaboration d'un cadre révisé de recouvrement des coûts pour guider la direction des missions et tenir compte des questions de viabilité.

Simplification des politiques et des programmes administratifs

Cette priorité comprend l'examen des processus internes et des processus du partenaire à l'appui des cadres de prestation des services communs dans les missions.

► 5.5.5 | Surveillance du rendement

Le Ministère mettra en place un examen annuel de la représentation à l'étranger et intensifiera ses consultations avec les partenaires pour cerner les problèmes au fur et à mesure qu'ils se présentent et s'y attaquer. Le rapport sur la représentation à l'étranger préparé en 2003-2004 constitue un document de référence qui peut servir à mieux faire correspondre les priorités ministérielles et gouvernementales. L'adoption du protocole d'entente générique sur les normes de services servira de fondement aux sondages sur la façon dont le Ministère remplit cette fonction. On mènera des sondages auprès des ministères partenaires sur l'efficacité de ces services.

Enfin, tous les aspects des services que le Ministère assure à ses partenaires dans les missions à l'étranger sont examinés au besoin par ses spécialistes de la vérification et de l'évaluation et par ceux d'autres ministères fédéraux.

5.6 | Services de passeport



► 5.6.1 | Résultat stratégique

Fourniture aux Canadiens et aux résidents admissibles de documents de voyage, notamment des passeports, qui soient reconnus à l'échelle internationale.

► 5.6.2 | Total des dépenses prévues (moins les recettes)

Dépenses prévues	173,7 millions \$
Moins les recettes disponibles	166,2 millions \$
Égale le total des dépenses prévues (moins les recettes)	7,5 millions \$

Le Bureau des passeports finance entièrement ses activités grâce aux droits perçus pour l'émission des passeports et autres documents de voyage. Au cours de l'exercice 2004-2005, il prévoit des recettes atteignant 166,2 millions de dollars, il recevra un financement supplémentaire de 7,5 millions de dollars pour mettre en œuvre une stratégie visant à rendre les passeports canadiens plus sûrs, et ses dépenses se chiffreront à 173,7 millions de dollars.

Le Bureau des passeports fonctionne à l'aide d'un fonds renouvelable qui lui permet de gérer les excédents et les déficits. Les revenus excédentaires sont reportés pour combler d'éventuels déficits. La variation nette accumulée, dans le cadre de l'autorisation budgétaire, est limitée à un maximum de 4 millions de dollars.

► 5.6.3 | Survol du secteur d'activité

Rôles et avantages

Le Bureau des passeports est un organisme de service spécial du Ministère et fonctionne à peu près comme une entreprise du secteur privé. Il est chargé de la délivrance, de la révocation, du refus, de la récupération et de l'utilisation des passeports canadiens. Il fournit des conseils aux missions du Ministère sur la délivrance des passeports à l'étranger et supervise toutes les questions relatives aux documents de voyages canadiens. On compte 29 bureaux des passeports dans tout le pays <http://www.ppt.gc.ca/passport_office/our_offices_f.asp>. Dans tous les aspects de ses activités, le Bureau des passeports doit satisfaire à des normes de rendement exigeantes.

Partenaires principaux

Le Bureau des passeports travaille en étroite collaboration avec :

- les gouvernements territoriaux et provinciaux, et particulièrement les registraires de l'état civil;
- les organismes d'application de la loi, les organismes de sécurité et autres organisations qui accordent de l'importance aux documents d'identité sécurisés au Canada et à l'étranger;
- l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI);
- d'autres ministères et organismes fédéraux;
- les partenaires du Canada faisant partie des « cinq pays » : Royaume-Uni, États-Unis, Nouvelle-Zélande et Australie.

En collaborant avec les autorités chargées de l'émission des passeports à l'étranger, le Bureau des passeports peut mettre en commun les pratiques exemplaires, ce qui, en retour, lui permet de perfectionner ses activités de planification et ses stratégies de gestion.

Défis, risques et changements importants

Face à un contexte mondial en mutation, le Bureau des passeports accorde depuis deux ans la priorité aux

projets visant à renforcer la sécurité. Il est vrai que ces efforts demeurent importants pour l'organisation, mais une autre conséquence de l'évolution du contexte mondial est une demande accrue de services de passeports. Le défi que le Bureau a toujours dû relever est de trouver un équilibre entre la sécurité, les besoins en services et les coûts. Les projets liés à la sécurité exigent beaucoup de ressources. Les ressources du Bureau sont limitées. Il doit donc voir où il vaut mieux les utiliser. Il découle de cette réflexion que la priorité, dans un avenir prévisible, sera accordée aux activités liées aux services.

Le Bureau des passeports fait actuellement face à des pressions financières qui viennent de différents côtés. Comme il a été difficile d'obtenir la dernière hausse des frais de service, son application a tardé. Au moment où l'augmentation est entrée en vigueur, les ressources financières étaient à un niveau dangereusement bas, si bien que l'organisation a dû emprunter. La pénurie de capital provoquée par ce retard a entraîné la remise à plus tard des nouveaux programmes. Bien que de nombreux nouveaux projets en matière de sécurité aient été financés par le programme de sécurité publique et d'antiterrorisme, d'autres initiatives de sécurité intégrées aux processus de vérification de l'admissibilité et de délivrance des passeports ne l'ont pas été, et elles ont été coûteuses. En outre, le programme des immobilisations est sollicité, car il faut trouver le juste milieu entre l'investissement dans des projets innovateurs et l'entretien de l'infrastructure. Le Bureau des passeports doit maintenir son infrastructure et respecter ses baux, ce qui ne lui laisse que de maigres ressources à investir.

Compte tenu de tous ces facteurs, l'organisation accordera la priorité aux initiatives qui assurent le meilleur rendement sur l'investissement et le maintien de son activité principale, la prestation de services de passeport. L'accent sera mis sur les activités qui donnent des résultats immédiats, à court terme, pour le maintien ou l'accroissement des services ou la réduction des frais de fonctionnement. Il ne faut pas en conclure que les initiatives en matière de sécurité seront négligées, mais simplement que ces initiatives devront être financées à partir d'autres sources, de manière qu'elles ne nuisent pas à la prestation des services.

► 5.6.4 | Plans et priorités

En 2004-2005, les priorités du Bureau des passeports seront les suivantes :

- améliorer l'accessibilité aux services et leur prestation en assurant une plus grande souplesse, en mettant l'accent sur le client et en gérant mieux la demande de passeports;
- préserver la reconnaissance du passeport canadien au niveau international en veillant à ce qu'il soit conforme aux normes internationales;
- renforcer le leadership de l'organisation pour tous les aspects de son activité en obtenant de bons résultats dans l'application de la vision d'ensemble du Bureau des passeports.

Améliorer l'accessibilité aux services et leur prestation

Comme il est dit dans le *Rapport sur les plans et les priorités* de 2003-2004, le Bureau des passeports continuera d'examiner comment augmenter le nombre de moyens par lesquels les Canadiens peuvent demander des services de passeport et d'améliorer l'efficacité dans la prestation de ces services.

L'une des activités principales, dans le cadre de cette priorité, est un projet de réorganisation pour les services au comptoir et par la poste et les services aux parlementaires. Les avantages, pour les Canadiens, seront un cycle amélioré et des délais de production et d'attente réduits. Le Bureau des passeports bénéficiera pour sa part de réductions prévues dans le coût unitaire.

Le projet d'agents réceptionnaires prend de l'expansion, étant donné qu'il continue de remporter du succès. Le projet consiste à établir un réseau d'agents délégués pour améliorer l'accès aux services pour les Canadiens qui habitent dans des localités éloignées et à réduire ainsi la demande dans les bureaux urbains des passeports.

Le projet de renouvellement permettra aux demandeurs admissibles, détenteurs d'un passeport canadien valide, la possibilité de renouveler leur passeport selon un processus simplifié. Les avantages que l'on compte en retirer sont des délais abrégés pour les demandeurs et une réduction de 20 % du coût unitaire pour le Bureau des passeports.

Le Bureau des passeports participe également au programme Gouvernement en direct avec Passeports en ligne. L'objectif de ce projet est de développer un sys-

tème interactif et fondé sur le Web, qui permettra aux demandeurs de demander leur passeport et d'en acquitter les frais en direct. Le projet vise à réduire les délais de production et d'attente dans les services au comptoir et par la poste, à fournir aux Canadiens un accès plus commode aux services et à alléger la charge des bureaux régionaux des passeports. Cette initiative comprenait à l'origine un plan de « validation de principe » pour établir des liens électroniques avec les provinces pour que le Bureau des passeports puisse vérifier les données de l'état civil des demandeurs, éliminant l'envoi des certificats de naissance avec les demandes. (Mise à jour au deuxième paragraphe de la rubrique suivante.)

Le Bureau des passeports cherchera, de concert avec le Ministère, le meilleur moyen d'aborder la délivrance de documents de voyage par les missions du Canada à l'étranger, étant donné les changements survenus dans les exigences en matière de documents à satisfaire pour se rendre dans certains pays. L'une des possibilités envisagées est la production centralisée de tous les documents au Canada, car il serait ainsi plus facile d'utiliser les nouvelles technologies de production au Canada. La centralisation garantirait que tous les Canadiens, où qu'ils habitent, puissent obtenir des passeports lisibles par des machines et conformes aux nouvelles exigences. La production centralisée assurerait aussi à tous les demandeurs un service égal, sûr et efficace par rapport au coût.

Préserver la reconnaissance du passeport canadien au niveau international

Le contexte mondial oblige le Bureau des passeports à chercher les moyens d'intégrer des mesures de sécurité innovatrices aux plans de l'admissibilité au passeport et de sa production. Toutefois, les initiatives en matière de sécurité coûtent cher, car elles dépendent de la technologie et exigent d'importantes ressources. Plusieurs projets ont été entrepris l'an dernier, comme on l'a signalé en 2003-2004, mais ils n'ont pas franchi l'étape de la validation des principes. Nombre de ces initiatives coûtent trop cher pour que le Bureau des passeports les poursuive au moyen de ses seules ressources. Il faudra trouver de nouveaux modes de financement pour réaliser ces projets.

Comme on l'a signalé, le projet de liaisons électroniques a été conçu au départ sur le plan de la validation de principe pour renforcer l'initiative Passeports en ligne.

Il s'agissait de vérifier par voie électronique les données de l'état civil avec les autorités compétentes et d'éviter ainsi aux demandeurs de fournir leur certificat de naissance lorsqu'ils font une demande en direct. Vu les préoccupations qui ont surgi après les attentats du 11 septembre et d'autres inquiétudes en matière de sécurité, il a été décidé d'utiliser les liaisons électroniques pour tous les demandeurs. Le projet a donc pris une portée bien plus considérable, devenant un projet d'authentification électronique des certificats de naissance produits avec toutes les demandes de passeport, et non uniquement celles qui étaient faites au moyen de Passeports en ligne. Au départ, la validation des principes, a permis de mettre la technologie à l'essai et de cerner les conséquences possibles, si le projet était élargi en fonction d'un nouveau rôle. Le Bureau des passeports a ainsi pu s'attaquer aux grandes questions de politique qui se posent avec les organismes provinciaux de l'état civil. Le projet en est maintenant à sa troisième étape, et il est devenu le Système d'acheminement national, réseau qui facilite l'échange d'information. Le Bureau des passeports a établi un partenariat avec Statistique Canada pour étudier les moyens de recueillir l'information. Étant donné l'élargissement de la portée du projet, le Bureau cherche de nouveaux moyens d'en financer les prochaines étapes. L'avantage de ce projet, pour les Canadiens, est un processus plus sûr de délivrance des passeports.

Les exigences que les documents de voyage doivent respecter évoluent. La nouvelle norme de l'POACI prévoit l'utilisation de la technologie des puces électroniques dans le passeport pour permettre l'identification biométrique. L'application de cette norme coûtera cher et il reste encore à trouver des méthodes de financement. L'avantage de ce projet, c'est que le passeport canadien sera reconnu à l'étranger.

La reconnaissance faciale est devenu la méthode biométrique internationalement acceptée pour les documents de voyage. La technologie de reconnaissance faciale empêchera les demandeurs d'utiliser une fausse identité pour obtenir un passeport, ce qui renforcera l'intégrité et la sécurité du passeport. Le gouvernement du Canada a accordé un financement au Bureau des passeports pour l'évaluation de cette technologie. L'évaluation est terminée, et une analyse de rentabilité est achevée. Il faut maintenant prendre des décisions sur la façon d'intégrer cette technologie au processus de délivrance des passeports. Il s'agit d'un vaste projet pour lequel il faudra trouver de nouvelles sources de financement.

Renforcer le leadership, la planification, les communications et la responsabilisation

Pour relever les défis auxquels il fait face depuis quelques années dans la prestation des services et les finances, le Bureau des passeports lancera des activités visant à renforcer le leadership et la prise de décisions. Grâce à un processus de planification plus solide, les ressources seront mieux utilisées. Un plan et un cadre de communication garantiront que les plans et les activités sont bien connus dans toute l'organisation, pour que tous comprennent les priorités. En établissant des rapports de responsabilisation clairs, on s'assurera que tous les responsables comprennent de quels résultats ils doivent répondre.

► 5.6.5 | Surveillance du rendement

Le Bureau des passeports surveille continuellement les opérations de prestation de services ainsi que la satisfaction de la clientèle afin de garantir le respect des normes de service qu'il a établies : <http://www.ppt.gc.ca/passport_office/philosophy_f.asp> Ces activités de contrôle sont réalisées de différentes façons, notamment par le biais de sondages auprès des clients. Les résultats sont utilisés pour réaffecter les ressources et améliorer les services au besoin. Le Bureau se sert de divers indicateurs importants pour évaluer les résultats, comme le nombre de documents de voyage délivrés, le nombre de passeports délivrés selon les normes de service, le nombre de clients très satisfaits et le temps moyen d'attente pour le service au comptoir. Un nouveau système d'information de gestion a été implanté pour donner à tous les gestionnaires l'accès à des mesures du rendement essentielles, de façon qu'ils aient à leur disposition des renseignements exacts et à jour pour faciliter la prise de décisions.

Principaux thèmes et initiatives de gestion du gouvernement



Section 6

Le Ministère continue de poursuivre les objectifs pangouvernementaux qui se rapportent à un certain nombre de questions, dont la fonction moderne de contrôleur, Gouvernement en direct, l'Initiative d'amélioration du service et le développement durable. Les paragraphes qui suivent expliquent les activités prévues dans le cadre de ces initiatives.

6.1 | Fonction moderne de contrôleur (pratiques de gestion modernes)

Le plan d'action sur la fonction moderne de contrôleur décrit ce que le Ministère fera pour améliorer et actualiser sa gestion. Il intègre les principes et les pratiques de la gestion axée sur les résultats, comme l'exige le Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT). Pour mettre son plan d'action en œuvre, le Ministère continuera d'élaborer des normes et des pratiques pour intégrer l'information sur le rendement financier et le rendement non financier, évaluer et gérer plus précisément le risque, veiller à la mise en place des systèmes de contrôle appropriés et définir un ensemble de valeurs et une éthique que tout le personnel partage. Les pratiques de gestion modernes particulières dont l'implantation est prévue ou se poursuivra en 2004-2005 comprennent :

- Le Groupe de travail sur les changements en gestion, récemment formé, coordonnera tout le travail lié aux changements en gestion et à la nouvelle structure organisationnelle du Ministère. En outre, ce Groupe de travail recueillera de l'information sur les meilleures pratiques exercées au Ministère et dans d'autres ministères des Affaires étrangères et veillera à leur mise en œuvre.
- L'initiative e³ (équilibre, efficacité, excellence) est un effort pluriannuel de changement visant à instaurer un équilibre entre des priorités claires et les ressources disponibles pour les réaliser. L'e³ est à la fois une démarche officielle (qui cherche à trouver de nouvelles façons de faire les choses et d'organiser le Ministère pour cerner les priorités et les respecter) et une démarche plus souple (une façon d'envisager ce que les employés accomplissent et pour qui).
- La planification stratégique continuera de s'améliorer. Le processus des plans d'activités intègre maintenant un apport des missions, garantissant que les résultats des programmes ciblés par les missions correspondent bien aux priorités du Ministère. Les directions générales des Biens et de la Gestion de l'information et de

la technologie collaboreront à l'élaboration d'un plan annuel à long terme des immobilisations. Ce plan devrait aider le Ministère à gérer les projets et les actifs qui appuient les programmes. Un nouveau gestionnaire, à la Direction générale des biens, cernera des moyens innovateurs de mettre en œuvre les programmes de gestion des biens et du matériel du Ministère.

- Le projet d'Infobanque fera en sorte que les dossiers du Ministère seront faciles à récupérer. (L'Infobanque est un ensemble complet de politiques, de pratiques et d'outils de gestion de l'information pour les documents sur papier et les fichiers électroniques.)
- Conformément aux principes du SCT <http://www.tbs-sct.gc.ca/maf-crg/maf-crg_f.asp>, le Ministère élaborera et rendra public un cadre de responsabilisation de gestion. Ce cadre fera connaître aux gestionnaires les attentes du sous-ministre en matière de gestion moderne. Il donnera une liste claire des attentes que les gestionnaires doivent satisfaire dans un cadre global favorisant un rendement élevé dans l'organisation.

6.2 | Gouvernement en direct et Initiative d'amélioration du service



Le but de l'initiative Gouvernement en direct (GED) <<http://www.gol-ged.gc.ca>> du gouvernement du Canada consiste à utiliser les technologies de l'information et des communications pour assurer aux Canadiens en tout temps, n'importe où et dans la langue officielle de leur choix, un meilleur accès à des services intégrés qui sont centrés sur les citoyens. GED facilitera la tâche des entreprises et des citoyens canadiens ainsi que des étrangers lorsqu'ils cherchent de l'information au moyen de points d'accès uniques à Internet (portails). Les services et l'information sont structurés par thèmes, comme l'« environnement » ou par clientèle, comme « services aux personnes âgées » plutôt qu'uniquement par ministère. En fournissant un accès sûr, rapide et simple à l'information et aux services, Gouvernement en direct complète et

améliore la prestation traditionnelle des services et devient une assise qui soutient la prestation des services par tous les circuits.

Le Ministère continuera de jouer un rôle essentiel dans Gouvernement en direct et dans l'Initiative d'amélioration du service, assurant la direction pour la composante internationale de l'initiative et travaillant en partenariat avec d'autres ministères qui ont des programmes et services internationaux. S'inspirant de son rôle de fournisseur de services communs pour le gouvernement à l'étranger, le Ministère continuera de coordonner les dossiers au niveau interministériel du point de vue de la politique étrangère et de se faire le champion des efforts visant à concevoir un portail Internet destiné à des clients étrangers <<http://canadainternational.gc.ca>>. Ce portail interministériel constituera un point d'accès unique à l'information et aux services concernant les questions suivantes : faire des affaires au Canada; visiter le Canada, y travailler ou y étudier; étudier le rôle du Canada dans le monde. Le Ministère continuera aussi de diriger le développement de ressources Web se rapportant aux voyages au Canada et à l'étranger et accessibles par le portail Internet du Canada destiné aux Canadiens.

Le plus grand projet GED entrepris par le Ministère en 2004-2005 sera Passeports en ligne, qui simplifiera les processus existants en permettant aux clients de remplir et d'imprimer leurs demandes de passeport et d'acquiescer les frais en direct. Le formulaire de demande peut être envoyé par la poste, avec les photos exigées, l'information sur le répondant et les signatures, ou on peut le porter soi-même au Bureau des passeports. Ce projet permettra une efficacité bien supérieure, car la majorité de l'information sur le demandeur se trouvera dans une base de données et le paiement aura déjà été traité lorsque la demande sera reçue.

L'Initiative d'amélioration du service vise à assurer une amélioration nette, mesurable et durable de la satisfaction des clients à l'égard des services offerts par les ministères et organismes fédéraux. Affaires étrangères Canada continuera de participer à cette initiative pangouvernementale :

- en dirigeant la Vision de la prestation de services internationaux, axée sur le client, du gouvernement du Canada. Il s'agit d'étudier et de présenter des recommandations sur la façon d'offrir de l'information et des services aux Canadiens, aux

entreprises canadiennes et aux non-Canadiens, à l'étranger. Une fois cette vision concrétisée, les Canadiens et les étrangers pourront compter sur des services de meilleure qualité et plus cohérents de la part du gouvernement du Canada, selon les modalités de leur choix : Internet, téléphone, poste ou en personne.

- en dirigeant le projet de Système d'acheminement national du Bureau des passeports et le projet Vivre, apprendre et réussir au Canada. Ces projets, qui sont le fruit de la collaboration d'un certain nombre de ministères fédéraux qui ont travaillé avec d'autres ordres de gouvernement, transformeront la prestation des services gouvernementaux.

Le Système d'acheminement national (SAN) reliera les organismes provinciaux et territoriaux de l'état civil entre eux et avec deux partenaires fédéraux. Il permettra à Statistique Canada de mettre à jour et de consulter les fichiers sur les naissances et les décès et facilitera pour le Bureau des passeports l'authentification des certificats de naissance, réduisant les risques de fraude du point de vue de l'admissibilité au passeport. Le caractère confidentiel des renseignements sera préservé grâce au recours à des courtiers en information pour acheminer les demandes de renseignements et les avis et à l'application de mesures de sécurité suffisantes. On ne créera aucun dépôt central de renseignements sur l'identité. Une diminution du nombre de fraudes portant sur l'identité améliorera la sécurité et rehaussera l'image du Canada à l'étranger.

6.3 | Développement durable

Le développement durable (DD) est un thème fondamental de la politique étrangère et commerciale du Canada et il est présent implicitement dans les objectifs et les priorités du Ministère. Par son engagement à l'égard du développement durable, le Canada fait rayonner ses valeurs à l'étranger, notamment la promotion des droits de la personne, la bonne gouvernance et le respect de la primauté du droit. Le développement durable accroît la prospérité du Canada et le nombre d'emplois en contribuant à la croissance économique à long terme et à notre réputation comme partenaire commercial responsable – un partenaire qui s'efforce de faire en sorte que le commerce et l'investissement aient un effet favorable sur les droits de la personne, la protection de l'environnement et les normes de travail.

L'engagement à l'égard du DD aide également à créer un cadre de la sécurité mondiale plus stable en renforçant les institutions responsables et transparentes, la stabilité sociale et l'inclusion économique.



Comme l'exige la *Loi sur le vérificateur général*, le Ministère a déposé *Action 2006, Stratégie de développement durable des ministères des Affaires étrangères et du Commerce international* en février 2004. *Action 2006* établit des plans pour promouvoir le DD pendant la période 2004-2006, dans le contexte de quatre objectifs : (1) assurer une meilleure intégration du développement durable dans les politiques, programmes et activités ministériels; (2) veiller à ce que l'engagement du Canada à l'égard du développement durable soit manifeste dans ses relations bilatérales, régionales et multilatérales; (3) promouvoir la sécurité internationale et le respect des droits de la personne, la bonne gouvernance et la primauté du droit comme conditions préalables du développement durable; (4) donner suite aux engagements prioritaires des deux ministères liés au Sommet mondial sur le développement durable, qui a eu lieu à Johannesburg en 2002.

Les engagements suivants prévus dans la stratégie devraient être honorés pendant l'exercice financier et ils se retrouvent donc dans le plan d'activités de cette année :

- Participer à l'examen décennal de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement pour mieux préserver, protéger et assainir l'environnement en Amérique du Nord grâce à la coopération et à l'application efficace des lois en matière d'environnement.
- Assurer la coordination internationale et le leadership au niveau des politiques pour l'universalisation, l'application et la viabilité de la Convention d'Ottawa, le cadre international visant à apporter une solution permanente à la tragédie humaine causée par les mines antipersonnel.
- Obtenir la participation de partenaires, de directions générales géographiques et de missions à la planification, aux programmes et au suivi en matière de sécurité humaine, dans le contexte du Programme de consolidation de la paix et de sécurité humaine établi pour promouvoir les objectifs de politique étrangère du Canada en matière de sécurité humaine.
- Continuer de promouvoir l'entrée en vigueur, d'ici février 2005, de la Convention sur la conservation et la gestion des stocks de poissons grands migrateurs dans le Pacifique occidental et central, notamment en consultant les provinces et territoires, en participant à la Conférence préparatoire, en encourageant l'engagement d'États pêcheurs clés et en envisageant la ratification par le Canada.
- Conclure les négociations sur l'adhésion éventuelle du Canada à une Convention renforcée de la Commission interaméricaine du thon tropical et envisager l'adhésion du Canada, afin d'améliorer la conservation et la gestion des stocks de poissons.
- Amorcer au début de 2004 un processus d'élaboration d'un régime climatique mondial basé sur l'application du Protocole de Kyoto et l'adoption des Accords de Marrakech (conclusion prévue en 2005). Cela suppose de procéder à une analyse rigoureuse des intérêts et des options du Canada en ce qui concerne de futurs engagements pour s'assurer que les intérêts du Canada seront clairement définis lorsque débiteront, en 2005, les négociations sur une deuxième période d'engagements.
- Travailler avec d'autres pays en vue d'établir un cadre réaliste et ciblé pour les pourparlers sur un régime international propre à promouvoir et à assurer le partage juste et équitable des bénéfices résultant de l'utilisation des ressources génétiques.
- Améliorer par la formation et les communications les connaissances et les compétences du Ministère en ce qui concerne l'application des principes du DD.

Pour consulter tous les engagements qui figurent dans *Action 2006*, se rendre à l'adresse <<http://www.international.gc.ca/sd-dd>>. Des rapports annuels sur les progrès accomplis seront disponibles à l'adresse <<http://www.international.gc.ca/sustain/sd-dd/progress-fr.asp>>.

Renseignements financiers



Section 7

Tableau 1 : Sommaire des dépenses d'immobilisation selon le secteur d'activité	62
Tableau 2 : Renseignements sur les dépenses des projets d'immobilisation	63
Tableau 3 : Sommaire des paiements de transfert par secteur d'activité	64
Tableau 4 : Renseignements sur les programmes de paiements de transfert	65
Tableau 5 : Principaux programmes et initiatives	70
Tableau 6 : Source des recettes disponibles et des recettes non disponibles	71
Tableau 7 : Coût net du programme pour l'année budgétaire	72
Tableau 8 : Fonds renouvelable du Bureau des passeports — État des opérations	73
Tableau 9 : Fonds renouvelable du Bureau des passeports — État de l'évolution de la situation financière	74
Tableau 10 : Fonds renouvelable du Bureau des passeports — Utilisation prévue des autorisations	75

Tableau 1 : Sommaire des dépenses d'immobilisation selon le secteur d'activité (millions \$)

	Prévisions des dépenses 2003-2004	Dépenses prévues 2004-2005	Dépenses prévues 2005-2006	Dépenses prévues 2006-2007
Promotion du commerce international	4,5	0,0	0,0	0,0
Politique commerciale, économique et environnementale	1,7	0,0	0,0	0,0
Sécurité et coopération internationales	17,3	17,4	17,4	17,4
Aide aux Canadiens à l'étranger	2,5	1,4	1,4	1,4
Diplomatie ouverte	1,1	1,1	1,1	1,1
Services ministériels	122,7	103,3	88,4	88,4
Services aux ministères partenaires	9,7	15,5	15,5	15,5
Services de passeport	0,0	0,0	0,0	0,0
Total	159,4	138,7	123,8	123,8

Les chiffres étant arrondis, les totaux ne correspondent pas toujours à la somme des éléments.

Tableau 2 : Renseignements sur les dépenses des projets (millions \$)

Services ministériels	Stade* du projet	Coût total estimatif	Coût prévu jusqu'au 31 mars 2004	Dépenses prévues 2004-2005	Dépenses prévues 2005-2006	Dépenses prévues 2006-2007	Besoins futurs
Ankara, Turquie							
Construction d'une chancellerie	AE	15,0	3,4	8,4	3,2	0,0	0,0
Berlin, Allemagne							
Construction d'une chancellerie	AE	101,2	85,5	15,7	0,0	0,0	0,0
Dacca, Bangladesh							
Construction d'un complexe diplomatique	AP	25,5	10,9	5,3	9,7	3,5	0,0
Moscou, Russie							
Achat de 10 logements pour le personnel	AE	15,0	3,2	0,6	0,0	0,0	11,2
Nairobi, Kenya							
Construction d'une chancellerie	AE	24,1	23,9	0,2	0,0	0,0	0,0
Port-au-Prince, Haïti							
Construction d'une chancellerie	AE	18,2	17,8	1,0	0,0	0,0	0,0
Rome, Italie							
Achat d'une chancellerie	AP	37,6	28,1	0,7	2,5	4,1	0,0
Séoul, Corée							
Construction d'une chancellerie et de 7 logements pour le personnel	AE	51,7	21,9	11,0	11,0	7,6	0,0
Infobanque							
Projet de gestion de l'information	AE	27,5	14,5	6,1	3,7	0,8	1,6
Total dépenses des projets		315,8	209,2	49,0	30,1	16,0	12,8

Notes :

* AP indique que le projet a fait l'objet d'une approbation préliminaire et qu'il en est encore au stade de la planification.

* AE indique que le projet a fait l'objet d'une approbation effective et qu'il en est au stade de la mise en œuvre.

Tableau 3 : Sommaire des paiements de transfert par secteur d'activité (millions \$)

	Prévisions des dépenses 2003-2004	Dépenses prévues 2004-2005	Dépenses prévues 2005-2006	Dépenses prévues 2006-2007
Subventions				
Promotion du commerce international	2,0	0,0	0,0	0,0
Politique commerciale, économique et environnementale	0,8	0,0	0,0	0,0
Sécurité et coopération internationales	21,9	13,9	13,9	13,9
Aide aux Canadiens à l'étranger	0,1	0,0	0,0	0,0
Diplomatie ouverte	26,4	24,0	24,0	24,0
Services ministériels	0,3	0,3	0,3	0,3
Services aux ministères partenaires	0,0	0,0	0,0	0,0
Services de passeport	0,0	0,0	0,0	0,0
Total des subventions	51,4	38,2	38,2	38,2
Contributions				
Promotion du commerce international	14,7	0,0	0,0	0,0
Politique commerciale, économique et environnementale	19,7	0,0	0,0	0,0
Sécurité et coopération internationales	426,0	498,2	510,0	510,0
Aide aux Canadiens à l'étranger	0,1	0,1	0,1	0,1
Diplomatie ouverte	0,0	5,4	5,4	5,4
Services ministériels	0,0	0,0	0,0	0,0
Services aux ministères partenaires	0,0	0,0	0,0	0,0
Service de passeport	0,0	0,0	0,0	0,0
Total des contributions	460,4	503,7	515,5	515,5
Total des paiements de transfert	511,8	541,8	553,6	553,6

Les chiffres étant arrondis, les totaux ne correspondent pas toujours à la somme des éléments.

Tableau 4 : Renseignements sur les programmes de paiements de transfert**Subventions****Sécurité et coopération internationales****Objectif du secteur d'activité**

Systeme international pacifique et fondé sur le droit, qui reflète les valeurs canadiennes et protège le Canada des menaces venant de l'étranger.

Subventions tenant lieu d'impôt foncier sur les biens immobiliers des organisations diplomatiques, consulaires et internationales au Canada (9,0 millions de dollars)

Résultats prévus : Le Canada accorde cette subvention pour remplir ses obligations internationales envers les missions diplomatiques et consulaires, conformément à la Convention de Vienne sur les relations consulaires, ainsi que les obligations qu'il a contractées en établissant des accords de siège avec des organisations internationales.

Repères : L'objet de cette subvention est d'acquitter l'impôt foncier que les pays étrangers auraient dû payer sur les biens immobiliers qu'ils utilisent au Canada à titre officiel (résidences d'ambassadeurs, chancelleries, ambassades). Le Ministère vérifie régulièrement le nombre de biens immobiliers admissibles et veille à ce que les paiements pour les biens immobiliers approuvés au préalable soient effectués dans les délais.

Diplomatie ouverte**Objectif du secteur d'activité**

Promotion de l'intérêt et de la confiance accordés au Canada à l'étranger ainsi que d'un environnement international qui soit favorable aux intérêts politiques et économiques du Canada et reflète ses valeurs.

Subventions d'appui aux relations universitaires (14,2 millions de dollars)

Résultats prévus : Ces subventions visent à cultiver chez les spécialistes et les dirigeants étrangers un intérêt éclairé, positif et durable envers le Canada, à permettre au Canada de bien adapter ses politiques d'éducation selon l'évolution du contexte international et à élargir le marché des services canadiens d'éducation à l'étranger.

Repères : Le Ministère a mis en place un Cadre de gestion et de responsabilisation axé sur les résultats spécialement conçu pour les subventions mentionnées ci-dessus. Ce cadre permettra d'effectuer les mesures de rendement, les contrôles, les vérifications et les évaluations nécessaires pour atteindre les résultats convenus prévus à court, à moyen et à long terme.

Suite à la page suivante

Subventions d'appui aux relations culturelles (9,8 millions de dollars)

Résultats prévus : Les subventions d'appui aux relations culturelles visent à assurer la présence d'artistes professionnels canadiens aux manifestations culturelles prestigieuses organisées à l'étranger, à intéresser les agents et les imprésarios étrangers aux festivals et aux manifestations artistiques du Canada, à faire en sorte que le Canada soit bien représenté dans les activités de promotion des arts à l'étranger, à développer le marché des produits et services culturels canadiens à l'étranger et à rehausser l'image du Canada en France lors de la célébration du 400^e anniversaire du départ de Champlain pour l'Amérique du Nord.

Repères : Le Ministère a mis en place un Cadre de gestion et de responsabilisation axé sur les résultats spécialement conçu pour les subventions mentionnées ci-dessus. Ce cadre permettra d'effectuer les mesures de rendement, les contrôles, les vérifications et les évaluations nécessaires pour atteindre les résultats convenus prévus à court, à moyen et à long terme.

Contributions

Sécurité et coopération internationales

Objectif du secteur d'activité

Système international pacifique et fondé sur le droit, qui reflète les valeurs canadiennes et protège le Canada des menaces venant de l'étranger.

Projets et activités de développement résultant des Sommets de la Francophonie (8,1 millions de dollars)

Résultats prévus : Le fonds finance le plan d'action biennal ratifié par les chefs d'État et de gouvernement à l'occasion des Sommets de la Francophonie, qui touche au développement démocratique, à la consolidation de la primauté du droit, à la paix et à la sécurité humaine, à la coopération francophone multilatérale, aux nouvelles technologies de l'information et à la diversité culturelle. La contribution du Canada fait l'objet d'une coordination interministérielle et est normalement réévaluée à chaque Sommet.

Repères : La Francophonie se situe dans un contexte multilatéral. Les mesures qu'elle adopte sont contrôlées et réorientées par un comité conjoint formé de représentants d'Affaires étrangères Canada, de l'Agence canadienne de développement international (ACDI) et de l'Agence intergouvernementale de la Francophonie (AIF), <<http://www.agence.francophonie.org>>, qui se réunissent trois fois par an. De plus, l'AIF produit chaque année un rapport qui donne une évaluation de l'état de sa programmation. Les programmes canadiens sont également évalués dans ce rapport.

Suite à la page suivante

Programme de stages internationaux pour les jeunes (5,9 millions de dollars)

Résultats prévus : Chaque année, ce programme permet de trouver des emplois à l'étranger pour environ 390 jeunes Canadiens, afin d'augmenter leur employabilité tout en accroissant le nombre de jeunes Canadiens hautement qualifiés ayant une expérience professionnelle internationale au sein de la main-d'œuvre. Les placements sont conformes aux objectifs de la politique étrangère canadienne et en favorisent la réalisation. Le programme comporte également un examen des organisations proposées en tant qu'hôtes pour tous les placements à l'étranger effectués dans le cadre du programme, afin de réduire les risques associés au travail à l'étranger auxquels sont exposés les participants. Enfin, le programme sert de guichet unique aux jeunes Canadiens qui souhaitent se renseigner sur les possibilités d'emploi à l'étranger.

Repères : Les ententes portant sur les stages font l'objet de vérifications régulières. De plus, le programme sera évalué en 2005 et en 2008. Tous les ans, des sondages permettent de recueillir le point de vue des jeunes participants, des organismes parrains canadiens et des hôtes étrangers afin de s'assurer que le programme continue à atteindre ses objectifs et connaît une amélioration soutenue. On procède à de nouvelles enquêtes auprès des participants deux et quatre ans après le programme pour évaluer les résultats à long terme et assurer l'efficacité des outils utilisés.

Quotes-parts versées aux organisations internationales (136,0 millions de dollars)

Résultats prévus : Le Canada est membre d'un grand nombre d'organisations internationales. L'objet de cette appartenance est de servir les objectifs de la politique étrangère du gouvernement du Canada et de lui donner une voix sur la scène internationale. Pour ce faire, le Ministère contribue aux organisations internationales, souvent sous forme de cotisations ou de frais d'adhésion. Ces montants sont calculés en fonction d'un certain nombre de facteurs, le plus courant étant un certain pourcentage du produit national brut. Affaires étrangères Canada n'est qu'un des ministères et organismes qui participent aux activités des organisations internationales. Voici les organisations internationales auxquelles le Canada verse une quote-part supérieure à 5 millions de dollars :

• Administration civile de l'OTAN	17 706 000 \$
• Agence intergouvernementale de la Francophonie (AIF)	11 776 000 \$
• Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA)	10 055 000 \$
• Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)	10 549 000 \$
• Organisation des États américains (OEA)	12 822 000 \$
• Organisation internationale du travail (OIT)	10 192 000 \$
• Organisation mondiale de la santé (OMS)	6 513 000 \$
• Organisation mondiale du commerce (OMC)	6 094 000 \$
• Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE)	17 631 000 \$
• Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)	15 573 000 \$
• Organisation pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)	12 096 000 \$
• Secrétariat du Commonwealth	5 125 000 \$

Suite à la page suivante

Repères : Affaires étrangères Canada adoptera une approche fondée sur l'évaluation du risque pour déterminer dans quelle mesure ces organisations internationales ont établi des mécanismes de contrôle pour déclarer leurs résultats et l'intégrité de l'information financière. Le Ministère se basera sur les rapports d'évaluation et d'inspection qui sont produits par les services internes d'évaluation des différentes organisations et sont mis à la disposition des représentants du Canada. De plus, des rapports d'inspections externes sur les états financiers annuels de l'organisation disponibles aux membres seront revus. Si aucune évaluation et inspection ne sont faites ou que l'organisation comporte un certain degré de risque, AEC peut, de concert avec d'autres donateurs, procéder à une évaluation pour déterminer dans quelle mesure les résultats prévus sont atteints et déterminer l'intégrité des informations financières.

Quote-part pour les opérations de maintien de la paix de l'ONU (174,6 millions de dollars)

Résultats prévus : Dans le cadre du Programme des intérêts du Canada à l'étranger, l'un des principaux objectifs en matière de politique et de sécurité internationale consiste à renforcer la paix, la stabilité et la primauté du droit dans le monde. Les opérations de maintien de la paix autorisées par le Conseil de sécurité de l'ONU sont l'un des principaux moyens d'atteindre cet objectif. Voici les opérations de maintien de la paix pour lesquelles le Canada verse une quote-part supérieure à 5 millions de dollars :

• Organisation des Nations Unies	75 230 000 \$
• Mission d'appui des Nations Unies au Timor-Oriental (MANUTO)	7 974 000 \$
• Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK)	12 999 000 \$
• Mission des Nations Unies en République démocratique du Congo (MONUC)	25 546 000 \$
• Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée (MINUEE)	7 762 000 \$
• Mission d'observation des Nations Unies en Sierra Leone (MONUSIL)	21 426 000 \$
• Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL)	23 654 000 \$

Repères : La quote-part versée pour les opérations de maintien de la paix des Nations Unies est suivie et évaluée au moins une fois par an par la Mission permanente du Canada auprès de l'Assemblée générale des Nations Unies. La Cinquième Commission (administrative et budgétaire), dont le Canada est membre, examine et approuve les états financiers annuels vérifiés, les rapports annuels sur le rendement financier et les budgets proposés pour chaque mission de maintien de la paix. Grâce à la participation du Canada aux travaux du Comité spécial des opérations de maintien de la paix de l'ONU (le Canada assume la vice-présidence du Comité ainsi que la présidence du groupe de travail), le rapport du Secrétaire général sur les opérations de maintien de la paix est examiné sur une base annuelle. Des recommandations visant à améliorer le rendement des opérations de maintien de la paix sont portées à l'attention de l'Assemblée générale.

Programme de consolidation de la paix et de la sécurité humaine (6,5 millions de dollars)

Résultats prévus : Ce programme a été créé pour promouvoir les objectifs de la politique étrangère du Canada en matière de sécurité humaine, qui ont été déterminés au moyen d'une vaste consultation interministérielle. Les secteurs prioritaires comprennent la protection des civils, les opérations de soutien de la paix, la prévention des conflits, la responsabilisation et la sécurité des citoyens. Au cours de ses quatre exercices d'existence, le programme a financé des programmes pratiques et orientés vers l'action à l'appui du programme canadien de sécurité humaine au Canada et à l'étranger. On peut trouver plus de renseignements sur le Programme de la sécurité humaine (PSH) à < <http://www.humansecurity.gc.ca> >.

Suite à la page suivante

Repères : Le PSH fera l'objet d'une évaluation sommative du rendement en 2004-2005, comme le prévoit la politique du Conseil du Trésor au sujet des paiements de transfert, pour mesurer les progrès réalisés, tirer des enseignements de sa mise en œuvre et contribuer aux décisions à prendre au sujet du renouvellement du programme. Treize bénéficiaires de projets du PSH feront l'objet d'une vérification en 2004-2005.

Partenariat mondial (96,1 millions de dollars)

Résultats prévus : Le Programme canadien de partenariat mondial s'inscrit dans le cadre d'une initiative plus vaste, le Partenariat mondial du G8 contre la prolifération des armes de destruction massive et des matières connexes des pays de l'ancienne URSS, qui a été lancée par les chefs d'État au Sommet de Kananaskis. En vertu de cette initiative, les membres du G8 se sont engagés à réunir jusqu'à 20 milliards de dollars américains pour appuyer des projets de coopération précis, menés dans un premier temps en Russie, dans les domaines de la non-prolifération, du désarmement, de la lutte contre le terrorisme et de la sûreté nucléaire. Les projets prioritaires visent notamment la destruction d'armes chimiques, le démantèlement de sous-marins nucléaires, l'élimination de matières fissiles et l'emploi d'anciens chercheurs du secteur de l'armement. Le budget prévu par le Canada permettra de financer des activités dans chacun de ces domaines prioritaires, le but étant de réduire les risques de prolifération associés aux armes de destruction massive et aux matières connexes. Il est à noter qu'à ce moment-ci seulement 47,1 millions de dollars des 96,1 millions de dollars de dépenses prévues pour les contributions dans le cadre de ce programme ont été inclus dans le budget principal des dépenses du Ministère. Les détails portant sur l'utilisation des autres 49 millions de dollars au chapitre des dépenses prévues sont en voie d'être précisés.

Repères : Le Programme canadien de partenariat mondial sera évalué en fonction des progrès réalisés dans chacun des quatre domaines prioritaires. Dans les trois premiers domaines énumérés plus haut, ces progrès seront mesurés d'après le soutien accordé par le Canada à de grands projets d'équipement multilatéraux visant la destruction d'armes chimiques et nucléaires et de sous-marins (p. ex., pourcentage d'une installation de destruction achevée, équipement de destruction ou de transport acheté et installé et, enfin, pourcentage d'articles ADM détruits). Dans le quatrième domaine, le critère sera le nombre de chercheurs engagés à des fins pacifiques. Dans le cadre de la mise en œuvre des projets de coopération correspondant à chacun de ces repères, un cadre rigoureux de vérification et d'évaluation sera établi, et le respect des exigences juridiques et politiques canadiennes sera fixé comme condition à la poursuite des projets. Ces exigences comportent notamment l'accès, les mesures de contrôle et de transparence, les privilèges et immunités, la responsabilité, l'imposition et la protection de la propriété intellectuelle.

Prolongation du financement du Fonds canadien contre les mines antipersonnel (5,9 millions de dollars)

Résultats prévus : L'objectif du Fonds canadien contre les mines antipersonnel est de promouvoir l'universalisation et la mise en œuvre de la Convention d'Ottawa. Le Fonds a lancé et financé des projets pour renforcer des groupes de sensibilisation à l'action contre les mines, contribuer à l'universalisation et à la ratification du Traité sur l'interdiction des mines, généraliser le recours à l'information sur l'action contre les mines dans la prise de décisions, favoriser l'utilisation de méthodes de déminage efficaces, sûres et peu coûteuses, améliorer la coordination de la planification des campagnes d'action contre les mines, déminer les terres d'importance prioritaire, renforcer la capacité d'action contre les mines, réadapter les victimes des mines antipersonnel et les réintégrer dans la société. Le Sommet de Nairobi pour un monde sans mines, conférence d'examen de la Convention d'Ottawa qui aura lieu du 29 novembre au 3 décembre 2004, constituera le point de convergence de toutes les activités du Fonds canadien contre les mines antipersonnel dans l'année qui vient et sera une excellente occasion pour faire progresser les dossiers prioritaires du Canada dans ses efforts d'élimination des défis qu'occasionnent encore les mines antipersonnel dans le monde. Pour plus de renseignements, prière de visiter le site Web de la campagne canadienne d'action contre les mines antipersonnel <<http://www.mines.gc.ca>>.

Repères : Le CGRR détaillé du Fonds canadien contre les mines antipersonnel comprend un large éventail d'outils de mesure permettant de s'assurer que les objectifs du Fonds sont atteints.

Tableau 5 : Principaux programmes et initiatives

Les principaux programmes et initiatives du Ministère qui sont administrés à titre de subventions ou de contributions figurent dans le tableau précédent (Tableau 4, Renseignements sur les programmes de paiements de transfert). S'ils ne sont pas administrés à titre de subventions ou de contributions, ces programmes et initiatives sont examinés dans la section Plans et priorités par secteur d'activité et résultat stratégique du présent document.

Tableau 6 : Source des recettes disponibles et des recettes non disponibles (millions \$)

Recettes disponibles	Prévisions des dépenses 2003-2004	Dépenses prévues 2004-2005	Dépenses prévues 2005-2006	Dépenses prévues 2006-2007
Promotion du commerce international				
Foires commerciales et missions axées sur le commerce, l'investissement et la technologie	1,1	0,0	0,0	0,0
Aide aux Canadiens à l'étranger				
Services consulaires spécialisés	2,4	2,6	2,6	2,6
Diplomatie ouverte				
Centres d'éducation canadiens	0,4	1,1	1,1	1,1
Échanges internationaux visant la jeunesse	1,2	1,2	1,2	1,2
	1,6	2,3	2,3	2,3
Services ministériels				
Services de formation	5,0	5,0	5,0	5,0
Services immobiliers à l'étranger	9,0	9,3	9,3	9,3
Services de télécommunications	1,2	2,1	2,1	2,1
	15,2	16,4	16,4	16,4
Services de passeport				
Droits de passeport	150,7	166,2	182,5	200,6
Total des recettes disponibles	171,0	187,5	203,8	221,9
Promotion du commerce international				
Contributions remboursées en vertu du Programme de développement des marchés d'exportation	2,3	0,0	0,0	0,0
Politique commerciale et économique				
Droits au titre des licences d'importation et d'exportation	16,0	0,0	0,0	0,0
Aide aux Canadiens à l'étranger				
Frais consulaires	53,3	58,6	64,4	70,7
Services ministériels				
Ventes de biens immobiliers et d'autres éléments d'actif	6,8	18,4	10,0	10,0
Part des loyers versée par les employés	10,9	12,2	12,2	12,2
Services fournis au Bureau des passeports	4,4	4,4	4,4	4,4
Redressement des dépenses des années précédentes	12,8	3,0	3,0	3,0
Autres	1,0	1,0	1,0	1,0
	35,9	39,0	30,6	30,6
Total des recettes non disponibles	107,5	97,6	95,0	101,3
Total des recettes disponibles et non disponibles	278,5	285,1	298,8	323,2

Les chiffres étant arrondis, les totaux ne correspondent pas toujours à la somme des éléments.

Tableau 7 : Coût net des programmes pour l'année budgétaire (millions \$)

	Total
Dépenses nettes prévues	1 832,3
Plus : Services reçus à titre gracieux	
Locaux fournis par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC)	18,4
Contributions de l'employeur aux primes du régime d'assurance des employés et coûts payés par le Secrétariat du Conseil du Trésor (sauf pour les fonds renouvelables)	39,6
Indemnisation des victimes d'accidents du travail assurée par Ressources humaines et Développement des compétences Canada	0,2
Traitements et dépenses connexes liés aux services juridiques fournis par Justice Canada	1,2
Total	59,4
Coût total des programmes	1 891,7
Moins : Recettes non disponibles	-97,6
Total	1 794,1
Coût net des programmes pour 2004-2005	1 794,1

Les chiffres étant arrondis, les totaux ne correspondent pas toujours à la somme des éléments.

Tableau 8 : Fonds renouvelable du Bureau des passeports - État des opérations (millions \$)

	Prévisions des dépenses 2003-2004	Dépenses prévues 2004-2005	Dépenses prévues 2005-2006	Dépenses prévues 2006-2007
Recettes disponibles	150,7	166,2	182,5	200,6
Dépenses de fonctionnement :				
Salaires et avantages sociaux	75,7	86,7	95,9	106,4
Provision pour indemnités de cessation d'emploi	0,4	0,4	0,4	0,4
Matériel de passeport et formulaires de demande	9,9	10,8	11,8	13,0
Services de passeport dans les missions à l'étranger	4,4	4,4	4,4	4,4
Locaux	7,1	7,3	7,4	7,6
Services professionnels et spéciaux	7,1	6,4	6,7	7,5
Amortissement	11,3	15,4	18,5	20,9
Fret, messageries et camionnage	10,5	12,6	14,0	15,6
Télécommunications	1,9	1,9	2,0	2,2
Impression, papeterie et fournitures	2,8	2,6	2,7	3,0
Autres	9,2	8,2	8,8	9,3
	140,3	156,7	172,6	190,3
Excédent (déficit)	10,4	9,5	9,9	10,3

Les chiffres étant arrondis, les totaux ne correspondent pas toujours à la somme des éléments.

**Tableau 9 : Fonds renouvelable du Bureau des passeports –
État de l'évolution de la situation financière (millions \$)**

	Prévisions des dépenses 2003-2004	Dépenses prévues 2004-2005	Dépenses prévues 2005-2006	Dépenses prévues 2006-2007
Excédent (déficit)	10,4	9,5	9,9	10,3
Ajouter les postes hors trésorerie				
Amortissement	11,3	15,4	18,5	20,9
Matériel de passeport utilisé	9,9	10,8	11,8	13,0
Intérêt sur prêt	0,2	0,0	0,0	0,0
Total des postes hors trésorerie	21,4	26,2	30,3	33,9
Ajouter les rentrées de fonds				
Prêt du CT et remboursement	-4,5	-4,5	0	0
Variation du fonds de roulement				
	-13,7	-11,3	-12,8	-14,1
Activités d'investissement				
Acquisition de biens amortissables	-13,6	-19,9	-27,4	-30,1
Excédent (besoin) de trésorerie	0,0	0,0	0,0	0,0

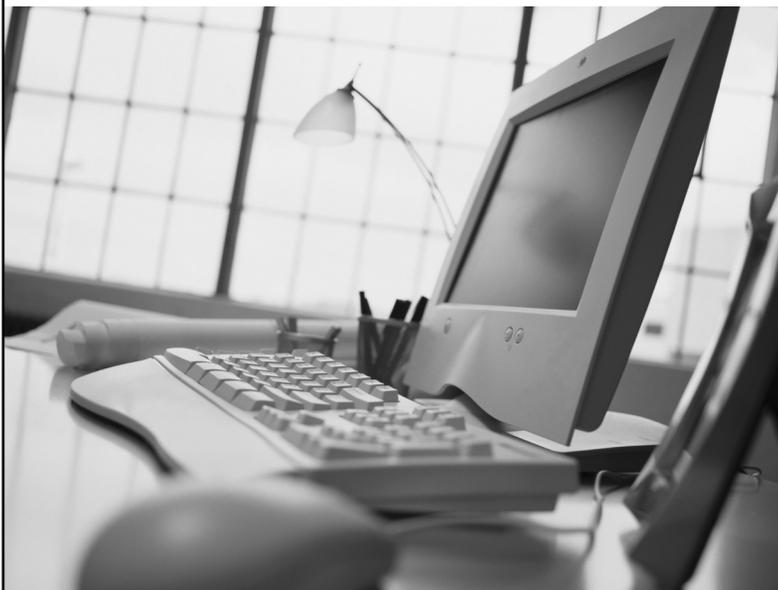
Les chiffres étant arrondis, les totaux ne correspondent pas toujours à la somme des éléments.

**Tableau 10 : Fonds renouvelable du Bureau des passeports –
Utilisation prévue des autorisations (millions \$)**

	Prévisions des dépenses 2003-2004	Dépenses prévues 2004-2005	Dépenses prévues 2005-2006	Dépenses prévues 2006-2007
Autorisations	4,0	4,0	4,0	4,0
Autorisation non utilisée (prélèvement)				
Solde au 1 ^{er} avril	10,3	10,3	10,3	10,3
Excédent (déficit) prévu	0,0	0,0	0,0	0,0
	10,3	10,3	10,3	10,3
Solde projeté au 31 mars	14,3	14,3	14,3	14,3

Les chiffres étant arrondis, les totaux ne correspondent pas toujours à la somme des éléments.

Coordonnées



Section 8

8.1 | Comment nous joindre

Affaires étrangères Canada offre au public canadien une mine de ressources en information et d'outils de référence par l'intermédiaire de ses services d'information et de ses services aux médias.

Services d'information

Le Centre de renseignements est un service de référence et un centre de ressources qui répond aux questions générales sur le Ministère, aux questions sur les formalités d'exportation et sur les marchés étrangers ainsi qu'aux questions sur la politique étrangère du Canada et sur sa participation aux organisations internationales. Lorsque des clients ont besoin de renseignements plus précis, le Centre les met en communication avec des spécialistes du Ministère. En outre, le Centre coordonne l'entreposage et la diffusion des publications du Ministère.

Téléphone : 1 800 267-8376 sans frais au Canada ou (613) 944-4000 dans la région de la capitale nationale et à l'étranger.

ATS : (613) 944-9136

Télécopieur : (613) 996-9709

Courriel : enqserv@international.gc.ca
Adresse postale : Services d'information (SXCI)
Affaires étrangères Canada
125, promenade Sussex
Ottawa (Ontario) K1A 0G2

Le site Web du ministère des Affaires étrangères <<http://www.fac-aec.gc.ca>> fournit des informations à jour répondant aux besoins des clients nationaux et étrangers. Un grand nombre de documents publiés par le Ministère sont disponibles en ligne <<http://www.international.gc.ca/francais/news/public.htm>>.

La bibliothèque ministérielle possède une collection unique de documents dans des domaines de recherche liés au mandat du Ministère. Certains services sont offerts aux membres du public qui effectuent des recherches dans ces domaines. La bibliothèque est ouverte au public du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30. Pour de plus amples renseignements, téléphoner au (613) 992-6150 ou envoyer un courriel à infotech@international.gc.ca.

Services aux médias

Le Service des relations avec les médias fournit aux médias des renseignements sur tous les aspects des

politiques commerciale et étrangère du Canada, de nos relations avec les autres pays et de notre participation aux organisations internationales et aux activités ministérielles. Pour de plus amples renseignements, prière de téléphoner au (613) 995-1874 ou de communiquer par télécopieur au (613) 995-1405.

8.2 | Comment joindre les organisations liées au Ministère

Adresse du Ministère et d'organisations connexes

Affaires étrangères Canada

Adresse postale : 125, promenade Sussex
Ottawa (Ontario) K1A 0G2

Tél. : (613) 944-4000
Sans frais : 1 800 267-8376
ATS : (613) 944-9136
Télé. : (613) 996-9709
Web : <http://www.fac-aec.gc.ca>

Agence canadienne de développement international

Adresse postale : 200, promenade du Portage
Gatineau (Québec) K1A 0G4

Tél. : (819) 997-5006
Sans frais : 1 800 230-6349
Télé. : (819) 953-6088
Web : <http://www.acdi-cida.gc.ca>

Centre de recherches pour le développement international

Adresse postale : 250, rue Albert, 18e étage
Boîte postale 8500
Ottawa (Ontario) K1G 3H9

Tél. : (613) 236-6163
Télé. : (613) 238-7230
Web : <http://www.idrc.ca>

Commission mixte internationale

Adresse postale : Section canadienne
234, avenue Laurier Ouest
22^e étage
Ottawa (Ontario) K1P 6K6

Tél. : (613) 995-0088
Télé. : (613) 993-5583
Web : <http://www.ijc.org>

Bureau des passeports

Adresse postale : Affaires étrangères Canada
Gatineau (Québec) K1A 0G3

Tél. : (819) 994-3500
ATS : (819) 994-3560
Sans frais : 1 800 567-6868
ATS : 1 866 255-7655
Web : <http://www.ppt.gc.ca>

Droits et Démocratie :

Centre international des droits de la personne et du développement démocratique

Adresse postale : 1001, boul. de Maisonneuve Est
Bureau 1100
Montréal (Québec) H2L 4P9

Tél. : (514) 283-6073
Télé. : (514) 283-3792
Web : <http://www.ichrdd.ca>



Autres renseignements



Section 9

9.1 | Acronymes et abréviations

AAP	Architecture d'activités de programmes	NORAD	Commandement de la défense aérospatiale de l'Amérique du Nord
ACDI	Agence canadienne de développement international	OACI	Organisation de l'aviation civile internationale
ADM	Armes de destruction massive	OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
AIEA	Agence internationale de l'énergie atomique	OEA	Organisation des États américains
ASEAN	Association des Nations de l'Asie du Sud-Est	ONU	Organisation des Nations Unies
APEC	Organisation de coopération économique Asie-Pacifique	OSCE	Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
BCP	Bureau du Conseil privé	OTAN	Organisation du Traité de l'Atlantique Nord
CIC	Citoyenneté et Immigration Canada	PEL	Passeports en ligne
COSMOS	Système de gestion des opérations consulaires	PSH	Programme de la sécurité humaine
CPRR	Cadre de planification, de rapport et de responsabilisation	RHDCC	Ressources humaines et Développement des compétences Canada
DD	Développement durable	ROCA	Registre consulaire des Canadiens à l'étranger
e3	Équilibre, efficacité, excellence (initiative ministérielle)	SCT	Secrétariat du Conseil du Trésor
EPI	Examen de la politique internationale	SMA	Sous-ministre adjoint
ISAF	Force internationale d'assistance à la sécurité	SRRG	Structure des ressources et des résultats de gestion
G8	Sept principaux pays industrialisés (Allemagne, Canada, États-Unis, France, Italie, Japon, Royaume-Uni) ainsi que la Russie	UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
GED	Gouvernement en direct		
ISO	Organisation internationale de normalisation		
MDN	Ministère de la Défense nationale		

9.2 | Index**A**

Accès à l'information	45
Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement	60
<i>Action 2006</i>	59, 60
Afghanistan	6, 18, 23, 26, 33, 34, 44
Afrique de l'Ouest	23
Agence canadienne de développement international (ACDI)	13, 21, 30, 41, 51, 66, 79
Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA)	30, 35, 67, 79
Agriculture et Agroalimentaire Canada	51
Armes de destruction massive	11, 18, 23, 30, 31, 33, 34, 69, 79
Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN)	79
Australie	30, 37, 51, 54

B

Bosnie	23
Brésil	18, 21, 22, 26, 44
Bureau des passeports	13, 20, 24, 27, 40, 53, 54, 55, 56, 58, 59, 61, 71, 73, 74, 75, 78
Bureau du Conseil privé (BCP)	13, 41, 46, 79
Bureau du protocole	45

C

Cadre de planification et de priorités stratégiques	17, 20, 21
Canada—États-Unis	13, 18, 20, 21, 22, 31, 32
Canada-France 2004	26
<i>Canada - Regard sur le monde</i>	
Centre canadien de gestion	
Chine	18, 21, 22, 26, 44
Citoyenneté et Immigration Canada	41, 48, 51, 79
Code international pour la sûreté des navires et des installations portuaires	33
Commandement de la défense aérospatiale de l'Amérique du Nord (NORAD)	30
Commerce international Canada	9, 10, 13, 16, 19, 20, 21, 28, 45, 47, 48, 51
Commissaire à la protection de la vie privée	42, 45
Commission canadienne du tourisme	51
Commission internationale de l'intervention et de la souveraineté des États (CIISE)	23
Commission mixte internationale	13, 78
Commonwealth	11, 30, 43, 44, 67
Conseil de l'Arctique	30
Construction et rénovations de chancelleries	48
Convention d'Ottawa sur l'interdiction des mines antipersonnel	33, 60, 69
Coopération économique Asie-Pacifique (APEC)	30, 43, 79
Cour pénale internationale	35

D

Défense contre les missiles balistiques	32
Développement durable, Stratégie de développement durable	3, 57, 59, 79
Dialogue sur la politique étrangère	34
Direction générale des biens	58
Discours du Trône	20, 31, 45
Droits de la personne	11, 12, 13, 21, 23, 29, 30, 31, 34, 35, 36, 59

E

e3	25, 57, 79
Examen de la politique internationale (EPI)	18, 21, 22, 32, 41, 79

F

Fonction moderne de contrôleur	3, 28, 57
Fonction publique	46, 47, 50, 51
Fonds John Holmes	43
France	22, 26, 44, 66, 79
Francophonie (La)	11, 13, 30, 43, 66, 67

G

G20	22, 26
G8	11, 20, 21, 23, 28, 30, 31, 33, 34, 35, 36, 43, 44, 47, 69, 79
Gendarmerie royale du Canada	30, 51
Gestion axée sur les résultats	9, 48, 50, 57
Gouvernement en direct (GED)	3, 28, 49, 55, 57, 58, 79

H

Haïti	23, 63
-------------	--------

I

Inde	18, 21, 22, 26, 44
Industrie Canada	41, 44
Infobanque	58, 63
Initiative d'amélioration du service	57, 58
Iraq	18, 19, 23, 26, 29

J

Jeunes professionnels à l'international	36
---	----

L

La Francophonie	11, 13, 30, 43, 66, 67
Lutte contre le terrorisme	11, 17, 22, 26, 28, 29, 31, 32, 34, 36, 43

M

Mexique	21, 22, 44
Ministère de la Défense nationale	21, 30, 41, 51, 79
Ministère de la Justice du Canada	37
Moyen-Orient	12, 18, 19, 23, 26, 34, 81

N

Non-prolifération, contrôle des armements et désarmement	11, 29, 30, 31, 32, 34, 35, 69
Nouvelle-Zélande	54

O

Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)	67
Organisation de l'aviation civile internationale (OACI)	24, 30, 33, 54, 79
Organisation des États américains (OEA)	11, 30, 67, 79

9 Autres renseignements

Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN)	11, 79
Organisation maritime internationale	30
Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE)	67

P

Partenariat interministériel avec les communautés de langue officielle	43
Passeports en ligne	55, 56, 58, 79
Patrimoine canadien	41, 43, 44, 51
Plan d'action pour l'Afrique	21, 23, 34, 35, 36
Plan d'action pour la frontière intelligente	32, 33
Politique de sécurité nationale	23, 25, 26
Processus de Kimberley sur les diamants de la guerre	26, 34
Programme d'échanges internationaux visant la jeunesse	45
Programme de gestion des passeports	39
Programme de partenariat mondial	36, 69
Programme de promotion des arts	45
Programme des consuls honoraires	39
Programme Fulbright	44
Projet des agents réceptionnaires	55
Protocole d'entente interministériel sur les activités et le soutien des missions à l'étranger	53
Publications « Voyager en toute sécurité »	39

Q

Questions circumpolaires	34
--------------------------------	----

R

Registre consulaire des Canadiens à l'étranger (ROCA)	39, 79
République démocratique du Congo	23, 68
Réseau des centres d'éducation canadiens	71
Réseau nord-américain d'études	44
Responsabilité de protéger (rapport)	23, 35
Ressources humaines et Développement des compétences Canada	37, 72
Royaume-Uni (R.-U.)	44, 51, 54, 79
Russie	11, 31, 33, 63, 69, 79

S

Santé Canada	37, 51
Secrétariat de Washington	22, 26, 31
Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada	7, 10, 57, 79
Sécurité humaine	23, 26, 28, 30, 34, 36, 60, 66, 68, 79
Sécurité internationale	23, 29, 30, 36, 59, 68
Sécurité publique et Protection civile Canada	30
Service canadien du renseignement de sécurité	30
Services consulaires	11, 12, 24, 27, 36, 37, 38, 40, 51, 71, 82
Sierra Leone	35, 68
Solidarité Canada	6, 20, 23, 24, 26, 34
Solliciteur général du Canada	37, 51
Sommet des Amériques	22, 23, 44
Statistique Canada	56, 59
Système d'acheminement national (SAN)	59
Système de gestion des opérations consulaires (COSMOS)	39, 79

T

Terrorisme	11, 17, 18, 21, 22, 23, 26, 28, 29, 30, 31, 32, 34, 36, 43, 52, 69
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC).....	51, 72

U

UNESCO	44, 67, 79
--------------	------------

V

Validation de principe	55
VIH/sida	18, 19, 23, 26, 34, 52
Vivre, apprendre et réussir au Canada	59